

International Technologie Sélection

Société Anonyme au capital de 250 000 €

Siège social : 14, rue Lincoln
75008 Paris
RCS Paris 444 599 740



PROSPECTUS

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'admission sur Alternext d'Euronext Paris, dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert et d'un Placement Global, des actions existantes constituant le capital de la société International Technologie Sélection et des actions nouvelles à émettre.

Fourchette indicative de prix applicable à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global :
Entre 2,00 € et 2,20 €

La notice légale sera publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 15 septembre 2006



En application des articles L. 412-1 du Code Monétaire et Financier et de son Règlement Général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 06-314 en date du 12 septembre 2006 sur le présent prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1 du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.itlabel.com).



Prestataire de services
d'investissement

SOMMAIRE

Dans le présent document les première et deuxième parties correspondent respectivement aux annexes I et III du Règlement 809/2004.

RESUME DU PROSPECTUS.....	8
1. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel.....	8
2. Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation.....	8
3. Informations de base concernant les données financières sélectionnées.....	14
4. Informations concernant International Technologie Sélection.....	17
5. Examen du résultat et de la situation financière.....	17
6. Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et salariés.....	18
7. Actionnaires avant opération.....	18
8. Informations complémentaires.....	19
PREMIERE PARTIE.....	20
1. PERSONNES RESPONSABLES.....	20
1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS.....	20
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS.....	20
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	20
1.4. ATTESTATION DU LISTING SPONSOR.....	21
2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	22
2.1. COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE.....	22
2.2. COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT.....	22
2.3. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUELES.....	22
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	23
4. FACTEURS DE RISQUES.....	24
4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	24
4.1.1. <i>Risques de dépendance aux fournisseurs.....</i>	<i>24</i>
4.1.2. <i>Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant.....</i>	<i>25</i>
4.1.3. <i>Risques clients.....</i>	<i>25</i>
4.1.4. <i>Risques liés aux stocks.....</i>	<i>26</i>
4.1.5. <i>Risques liés au transport depuis la Chine.....</i>	<i>27</i>
4.1.6. <i>Risque de saisonnalité.....</i>	<i>27</i>
4.1.7. <i>Risques liés à l'évolution des marchés.....</i>	<i>27</i>
4.1.8. <i>Risques liés à la concurrence.....</i>	<i>27</i>
4.1.9. <i>Risques liés aux évolutions technologiques.....</i>	<i>27</i>
4.1.10. <i>Risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à une croissance forte.....</i>	<i>28</i>
4.2. RISQUES DE MARCHÉ.....	28
4.2.1. <i>Risque de change.....</i>	<i>28</i>
4.2.2. <i>Risque de liquidité.....</i>	<i>29</i>
4.2.3. <i>Risque de taux.....</i>	<i>29</i>
4.2.4. <i>Risque sur actions.....</i>	<i>30</i>
4.3. RISQUES DE DEPENDANCE DES DIRIGEANTS ET DES COLLABORATEURS CLES.....	30
4.4. RISQUES JURIDIQUES.....	31
4.4.1. <i>Faits exceptionnels et litiges.....</i>	<i>31</i>

4.4.2.	<i>Risques liés à la propriété intellectuelle</i>	31
4.4.3.	<i>Réglementation et risques liés à son évolution</i>	32
4.5.3.1	<i>Risques liés à la non-conformité des produits aux normes fixées par la Réglementation</i>	32
4.5.3.2	<i>La Directive européenne 2002/96//CE du 27 janvier 2003</i>	32
4.5.3.3	<i>La Directive européennes 2002/95/CE du 27 janvier 2003</i>	32
4.4.4.	<i>Assurances</i>	33
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	34
5.1.	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	34
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial de la Société (article 3 des statuts)</i>	34
5.1.2.	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de la Société</i>	34
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée (articles 1 et 5 des statuts)</i>	34
5.1.4.	<i>Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités (article 1 et 4 des statuts)</i>	34
5.1.5.	<i>Exercice social (article 21 des statuts)</i>	35
5.1.6.	<i>Evénements marquants dans le développement de la Société</i>	35
5.2.	INVESTISSEMENTS	36
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés sur les trois derniers exercices</i>	36
5.2.2.	<i>Investissements à venir</i>	37
5.2.3.	<i>Politique future d'investissements</i>	37
6.	ACTIVITE	37
6.1.	PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE	37
6.1.1.	<i>Présentation de l'activité</i>	37
6.1.2.	<i>Répartition de l'activité et saisonnalité</i>	38
6.1.3.	<i>L'offre Produits « IT'S Label »</i>	39
6.1.3.1	<i>Une offre large de produits innovants</i>	39
6.1.3.2	<i>Une offre adaptée à plusieurs cibles</i>	42
6.1.3.3	<i>Une offre de produits spécifiques</i>	43
6.2.	STRATEGIE ET AVANTAGES CONCURRENTIELS	44
6.2.1	<i>Stratégie</i>	44
6.2.2	<i>Les Marchés de la Société</i>	45
6.2.2.1	<i>Le grand bon en avant du nomadisme</i>	45
6.2.2.2	<i>Les lecteurs DVD portables : un marché en pleine croissance</i>	45
6.2.2.3	<i>Le positionnement d'International Technologie Sélection</i>	47
6.2.3	<i>Avantages concurrentiels</i>	50
6.3.	ORGANISATION ET MOYENS	51
6.3.1	<i>Les étapes de la conception de l'offre Produits</i>	51
6.3.2	<i>Un modèle de stratégie marketing innovant et efficace</i>	53
6.3.2.1	<i>Une politique de communication active</i>	53
6.3.2.2	<i>Partenariats exclusifs avec les Majors du cinéma</i>	53
6.3.2.3	<i>Le site internet de la Société : www.itslabel.com</i>	54
6.3.3	<i>Le service client (Customer Service) et la garantie des produits</i>	54
6.3.4	<i>La Logistique</i>	55
7.	ORGANIGRAMME	55
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT	55
8.1.	DESCRIPTIF ACTUEL	55
8.2.	QUESTION GOUVERNEMENTALE	55
9.	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	56
9.1.	CHIFFRES COMPARES ENTRE LE 31/12/2005, 31/12/2004 ET 31/12/2003	56
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	57
10.1.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	57
10.2.	SOURCES ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	57
10.3.	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DU FINANCEMENT	58
10.4.	TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2003 (8 MOIS), 31 DECEMBRE 2004 (12 MOIS), 31 DECEMBRE 2005 (12 MOIS)	58

10.5. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	59
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	59
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	59
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	60
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	61
14.1. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AU DIRECTOIRE.....	61
14.1.1. <i>Composition du Directoire</i>	<i>61</i>
14.1.2. <i>Renseignements personnels relatifs aux membres du directoire</i>	<i>61</i>
14.2. CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	62
14.2.1. <i>Composition du conseil de surveillance.....</i>	<i>62</i>
14.2.2. <i>Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil de surveillance.....</i>	<i>63</i>
14.3. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE.....	63
15. REMUNERATION ET AVANTAGES.....	63
15.1. REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE.....	63
15.2. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES ET EXERCEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES MEMBRES DU DIRECTOIRE	64
15.3. SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE	64
15.4. PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES MEMBRES DU DIRECTOIRE.....	64
NEANT.....	64
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	64
16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE.....	64
16.1.1. <i>Mandats des Membres du Conseil de Surveillance.....</i>	<i>64</i>
16.1.2. <i>Directoire.....</i>	<i>65</i>
16.1.3. <i>Nomination et durée du mandat membres du Directoire</i>	<i>65</i>
16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES MEMBRES DU DIRECTOIRE A LA SOCIETE.....	65
16.3. COMITES SPECIALISES.....	66
16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	66
17. SALARIES.....	66
17.1. NOMBRE DE SALARIES	66
17.2. PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS	67
17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	67
17.4. CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION.....	67
17.5. OPTIONS CONSENTIES AUX SALARIES	67
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	67
18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2006.....	67
18.2. ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRESENTES DANS LES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION	68
18.3. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	68
18.4. CONTROLE DE LA SOCIETE.....	68
18.5. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	68
18.6. ETAT DES NANTISSEMENTS D'ACTIONS DE LA SOCIETE	68

19. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	68
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	69
20.1. COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2005	69
20.1.1. Bilan	69
BILAN ACTIF	69
BILAN PASSIF.....	70
20.1.2. Compte de résultat.....	71
20.1.3. Annexes.....	72
20.2. COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2004	86
20.2.1. Bilan	86
BILAN ACTIF	86
BILAN PASSIF.....	87
20.2.2. Compte de résultat.....	88
20.2.3. Annexes.....	89
20.3. COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2003 (8 MOIS)	98
20.3.1. Bilan	98
20.3.2. Compte de résultat.....	100
20.3.3. Annexes.....	102
20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES HISTORIQUES.....	106
20.4.1. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005	106
20.4.1.1. Rapport général sur les comptes clos au 31 décembre 2005	106
20.4.1.2. Rapport sur les Conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.....	107
20.4.2. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004	107
20.4.2.1. Rapport général sur les comptes clos au 31 décembre 2004	107
20.4.2.2. Rapport sur les Conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.....	108
20.4.3. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003	109
20.4.3.1. Rapport général sur les comptes clos au 31 décembre 2003	109
20.4.3.2. Rapport sur les Conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.....	110
20.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DU RESEAU.....	110
20.6. NOTE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	111
20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	115
20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	115
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	116
21.1. CAPITAL SOCIAL.....	116
21.1.1. Montant du capital social	116
21.1.2. Capital autorisé non émis	116
21.1.3. Capital potentiel	117
21.1.4. Titres non représentatifs du capital	118
21.1.5. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son propre compte.....	118
21.1.6. Valeurs mobilières complexes.....	118
21.1.7. Options ou accords portant sur le capital de la Société	118
21.1.8. Evolution du capital social	119
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUT.....	120
21.2.1. Objet social (art. 2 des statuts) et exercice social (art. 21 des statuts).....	120
21.2.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.....	120
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (article 10 des statuts).....	123
21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires.....	124
21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires (article 20 des statuts).....	124

21.2.6. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.....	125
21.2.7. Franchissements de seuils statutaires.....	125
21.2.8. Acquisition d'un bloc conférant la majorité du capital ou des droits de vote de la Société –Garantie de cours.....	126
21.2.9. Stipulations particulières régissant les modifications du capital.....	126
22. CONTRATS IMPORTANTS	126
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERET	126
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	127
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	127
DEUXIEME PARTIE	128
1. PERSONNES RESPONSABLES.....	128
1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS.....	128
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS	128
1.2.1. Engagements de la Société.....	128
1.2.2. Attestation du Listing Sponsor.....	129
1.2.3. Calendrier indicatif de la communication financière.....	129
2. FACTEURS DE RISQUES DE MARCHE INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES	129
2.1. RISQUES LIES AUX OPERATIONS REALISEES SUR LE MARCHE ALTERNEXT.....	129
3. INFORMATIONS DE BASE.....	131
3.1. FONDS DE ROULEMENT NET	131
3.2. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	131
3.3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE	132
3.4. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DE L'EMISSION.....	132
4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DEVANT ETRE ADMISES A LA NEGOCIATION	133
4.1. NATURE ET CATEGORIE DES ACTIONS	133
4.2. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS.....	133
4.3. FORME DES ACTIONS (ARTICLE 8 DES STATUTS) ET TRANSMISSION DES TITRES (ARTICLE 9 DES STATUTS)	133
4.4. DEVISE D'EMISSION.....	134
4.5. DROITS ATTACHES AUX ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)	134
4.6. AUTORISATIONS D'EMISSION.....	134
4.6.1. Assemblée générale ayant autorisé l'émission	134
4.6.2. Directoire ayant décidé l'émission.....	137
4.7. DATE PREVUE POUR L'EMISSION	137
4.8. RESTRICTIONS A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES ACTIONS	137
4.9. REGLES DE RETRAIT OU DE RACHAT OBLIGATOIRE APPLICABLES AUX VALEURS MOBILIERES.....	137
4.10. OFFRES PUBLIQUES LANCEES PAR DES TIERS SUR LE CAPITAL DE L'EMETTEUR DURANT LE DERNIER EXERCICE ET L'EXERCICE EN COURS.....	138
4.11. REGIME FISCAL DES ACTIONS	138
4.11.1. Résidents fiscaux de France.....	138
4.11.1.1. Personnes physiques détenant des actions françaises dans le cadre de leur patrimoine privé.....	138
4.11.1.2. Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés.....	141
4.11.2. Non-résidents fiscaux de France.....	143
4.11.3. Autre situations.....	144
4.11.4. Règles spécifiques à Alternext.....	144

5.	CONDITIONS DE L'OFFRE	147
5.1.	CONDITIONS, CALENDRIER PREVISIONNEL ET MODALITES DE L'OFFRE.....	147
5.1.1.	<i>Conditions de l'offre</i>	<i>147</i>
5.1.2.	<i>Montant de l'offre.....</i>	<i>147</i>
5.1.3.	<i>Procédure et période d'ouverture de l'offre</i>	<i>147</i>
5.1.3.1.	<i>Procédure.....</i>	<i>147</i>
5.1.3.2.	<i>Calendrier indicatif</i>	<i>148</i>
5.1.4.	<i>Révocation/suspension de l'offre – Modification de modalités.....</i>	<i>149</i>
5.1.5.	<i>Réduction des demandes de souscription/achat.....</i>	<i>150</i>
5.1.6.	<i>Montant minimum et/ou maximum des demandes de souscription/achat.....</i>	<i>150</i>
5.1.7.	<i>Révocation des demandes de souscription/achat.....</i>	<i>150</i>
5.1.8.	<i>Règlement et livraison des actions.....</i>	<i>150</i>
5.1.9.	<i>Publication des résultats de l'offre.....</i>	<i>150</i>
5.1.10.	<i>Droits de souscription/achat.....</i>	<i>151</i>
5.2.	PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES ACTIONS.....	151
5.2.1.	<i>Catégorie d'investisseurs potentiels – Pays dans lequel l'offre est ouverte – Restrictions de placement</i>	<i>151</i>
5.2.2.	<i>Intention de souscription des principaux actionnaires de la société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%.....</i>	<i>152</i>
5.2.3.	<i>Information de pré-allocation.....</i>	<i>152</i>
5.2.4.	<i>Résultat de l'offre – Début des négociations.....</i>	<i>152</i>
5.2.5.	<i>Clause d'extension.....</i>	<i>152</i>
5.3.	FIXATION DU PRIX.....	152
5.3.1.	<i>Prix auquel les actions seront offertes.....</i>	<i>152</i>
5.3.2.	<i>Publicité du prix de l'offre.....</i>	<i>153</i>
5.3.3.	<i>Éléments d'appréciation du prix.....</i>	<i>153</i>
5.3.4.	<i>Disparité de prix.....</i>	<i>156</i>
5.4.	PLACEMENT	157
5.4.1.	<i>Coordonnées du Listing sponsor</i>	<i>157</i>
5.4.2.	<i>Coordonnées du Prestataire de services d'investissements en charge du placement</i>	<i>157</i>
5.4.3.	<i>Coordonnées des intermédiaires chargés de la centralisation du placement - du service financier et des dépositaires</i>	<i>157</i>
5.4.4.	<i>Garantie.....</i>	<i>157</i>
6.	ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITE DE NEGOCIATION..	157
6.1.	ADMISSION AUX NEGOCIATIONS	157
6.2.	PLACES DE COTATION	157
6.3.	CONTRAT DE LIQUIDITE	158
6.4.	STABILISATION.....	158
7.	DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE	158
7.1.	ACTIONNAIRES CEDANTS	158
7.2.	NOMBRE ET CATEGORIE DE TITRES OFFERTS PAR CHACUN DES ACTIONNAIRES CEDANTS	158
7.3.	CONVENTION DE BLOCAGE.....	158
8.	DEPENSES LIEES A L'OFFRE	158
9.	DILUTION	158
9.1.	INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LES CAPITAUX PROPRES	158
9.2.	INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE	159
10.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	160
10.1.	CONSEILLERS AYANT UN LIEN AVEC L'OFFRE	160
10.2.	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	160
10.2.1.	<i>Commissaire aux comptes titulaire.....</i>	<i>160</i>
10.2.2.	<i>Commissaire aux comptes suppléant.....</i>	<i>160</i>

RESUME DU PROSPECTUS

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel

Demande d'admission aux négociations sur Alternext des actions composant le capital de la Société », soit 5.000.000 actions, ainsi que des actions nouvelles susceptibles d'être émises dans le cadre de l'offre.

Calendrier indicatif de l'opération

12 septembre 2006	Obtention du Visa AMF
15 septembre 2006	Communiqué de Presse de la Société annonçant le lancement de l'opération
15 septembre 2006	Ouverture de l'Offre Publique et du Placement Global
29 septembre 2006	Clôture de l'Offre Publique à 17 heures
2 octobre 2006	Clôture du Placement Global (sauf clôture anticipée) Fixation du Prix et décision de l'exercice éventuel de la Clause d'extension
	Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique
	Première cotation
3 octobre 2006	Communiqué de Presse de la Société indiquant les modalités définitives du Placement
5 octobre 2006	Règlement Livraison
6 octobre 2006	Début des négociations des actions sur Alternext

2. Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation

Structure du Placement

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles dans le public (« le **Placement** ») se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une « offre à prix ouvert » destinée aux personnes physiques (« l'**Offre Publique** » ou « **OPO** ») ;
- d'un placement global destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel d'une clause d'extension.

Actions faisant l'objet du Placement

Nombre et Provenance des actions offertes	2.500.000 actions nouvelles provenant d'une augmentation de capital ou 2.875.000 actions après clause d'extension. Ce nombre pourrait être réduit à 1.875.000 actions en cas de demande insuffisante pour couvrir l'ensemble de l'opération, nombre d'actions représentant 75% de l'offre initiale de l'augmentation de capital. Aucune action existante n'est cédée dans le cadre de l'offre.
Prix par action	entre 2,00 € et 2,20 €
Produit brut	A titre indicatif, 5.250.000 € en cas d'émission du nombre maximum d'actions au prix médian (2,10 €). Sur la base d'une augmentation de capital à 75% ce montant serait ramené à 3.937.500 €
Produit net	Sur les bases ci-dessus, environ 4.862.000 €. Ce montant serait ramené à 3.615.625 € sur la base d'une augmentation de capital à 75%
Date de jouissance	1er janvier 2006.

Les conditions définitives de l'offre feront l'objet d'un communiqué qui devrait être publié le 15 septembre 2006. En cas de modification des modalités non prévue par le prospectus, les nouvelles modalités seront mentionnées dans une note complémentaire soumise au visa de l'AMF, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion.

Eléments d'appréciation du prix

La fourchette de prix indicative, telle qu'elle est proposée dans le présent document, et qui fait ressortir une capitalisation de la Société avant augmentation de capital de 10,5 millions € pour un prix fixé en milieu de fourchette retenue par le Président du Directoire de la Société, est cohérente avec les méthodes de valorisations usuellement employées conformément aux pratiques de marché dans le cadre de projets d'introduction et applicables à la Société.

Cette fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après un processus au cours duquel a été pris en compte une série de facteurs, et en particulier l'analyse financière réalisée par Eurocif sur la Société et sa perception par les investisseurs, ainsi que la connaissance par les établissements présentateurs de l'introduction du secteur et de l'état des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui lui ont été fournies à la suite de ce processus par les établissements présentateurs.

Pour aboutir à la fourchette indicative proposée, les critères les critères présentés ci-dessous ont été retenus :

Méthode des multiples de comparables boursiers :

Les sociétés retenues dans l'échantillon des comparables exercent des activités proches de celles de la société. Les multiples des sociétés des échantillons retenus à titre illustratif ci-dessous peuvent se comparer à ceux d'International Technologie Sélection, sachant que les multiples exposés résultent des données financières passées et ou d'un consensus.

Sociétés	Capi au 01/09/06	Dettes nettes 06	Valeur d'entreprise	CA 05	CA 06	CA 07	Ebitda 05	Ebitda 06	Ebitda 07
Philips	32 896	239	33 135	30 395	32 476	33 993	3 276	3 365	3 849
Thomson SA	3 419	1 307	4 725	5 691	5 952	6 180	833	880	909
Samsung Electronics	78 205	-5 483	72 722	46 718	48 535	54 082	10 667	11 065	12 938
Lg Electronics Inc	8 020	2 209	10 229	19 330	19 316	20 894	1 403	1 276	1 619
Research in Motion Ltd.	11 937	-739	11 198	1 613	2 110	2 605	525	651	800
Logitech International SA	3 251	-263	2 988	1 499	1 639	1 873	195	203	235
Tom Tom	3 500	-332	3 169	720	1 297	1 636	199	290	337
Garmin Ltd.	7 956	-282	7 674	803	1 285	1 639	298	431	480
Archos SA	336	-43	293	103	163	260	8	13	24
Parrot	319	0	319	81	155	215	14	11	29

Source : JCF - Inffinancials

Sociétés	VE/Ebitda 05	VE/Ebitda 06	VE/Ebitda 07	VE/CA 05	VE/CA 06	VE/CA 07	PE 05	PE 06	PE 07
Philips	10,1	9,8	8,6	1,09	1,02	0,97	21,0	19,0	15,1
Thomson SA	5,7	5,4	5,2	0,83	0,79	0,76			
Samsung Electronics	6,8	6,6	5,6	1,56	1,50	1,34	13,9	10,9	8,6
Lg Electronics Inc	7,3	8,0	6,3	0,53	0,53	0,49	18,5	9,2	7,2
Research in Motion Ltd.	21,3	17,2	14,0	6,94	5,31	4,30	30,2	26,3	24,0
Logitech International SA	15,3	14,8	12,7	1,99	1,82	1,60	27,7	23,1	17,8
Tom Tom	16,0	10,9	9,4	4,40	2,44	1,94	23,8	17,1	14,4
Garmin Ltd.	25,7	17,8	16,0	9,56	5,97	4,68	31,8	26,3	23,5
Archos SA	36,6	22,5	12,2	2,84	1,80	1,13			
Parrot	23,2	27,8	11,0	3,94	2,06	1,48	41,4	23,3	15,9
Moyenne	16,8	14,1	10,1	3,4	2,3	1,9	26,0	19,4	15,8
Médiane	15,7	12,8	10,2	2,4	1,8	1,4	25,8	21,1	15,5

Source : JCF - Inffinancials

Sur cette base de comparables, ont été retenues les médianes des différents multiples boursiers (moins favorables que les moyennes) pour tenir compte de la jeunesse de la Société et d'un leadership national (versus mondial pour les sociétés étrangères du panel)

Méthodes	2005	(1)	2006	(1)	2007	(1)
Valo. par les EV/CA	25 663	20%	29 783	20%	54 583	20%
Valo. par les EV/Ebitda	9 876	40%	7 626	40%	29 101	40%
Valo. par les PE	8 711	40%	6 357	40%	24 225	40%
Moy. pondérée ⁽¹⁾	12 567	100%	11 550	100%	32 247	100%

⁽¹⁾ Coefficient de pertinence

Eurocif ©

Pondération des exercices

60%

25%

15%

15 265 K€

Sur la base de cet ensemble, l'analyse financière réalisée par Eurocif a retenu une valorisation de 15 265 K€.

Méthode des Discounted Cash Flows (DCF)

La méthode des discounted cash flows (DCF) permet de valoriser l'entreprise sur la base de ses cash flows futurs.

Le taux d'actualisation retenu, Coût moyen Pondéré du Capital (CMPC), a été calculé sur la base d'un taux sans risque de 4,00% (rendement de l'OAT 10 ans) majoré d'une prime de risque de 8,37% (constituée de 4,5% de prime de risque de marché et 3,87% de risque spécifique). Le CMPC ressort identique au coûts des fonds propres à 12,37%.

Les flux actualisés (7 306 K€) couvrent la période 2006-2016. La valeur terminale actualisée (9 313 K€) est calculée à partir des résultats d'exploitation nets d'impôts générés après 2016 actualisés et calculés sur la base du Rex (3 399 K€).

Hypothèses en K€	2005	2006e	2007e	2008e	2009e	2010e	2011e	2012e	2013e	2014e	2015e	2016e	TMVA 10-16
CA	11 608	17 784	40 302	71 586	88 543	101 945	113 234	124 533	132 005	139 926	148 321	157 221	
Croissance du CA	+138%	+53%	+127%	+78%	+24%	+15%	+11%	+10%	+6%	+6%	+6%	+6%	7,5%
Marge Ebitda	6,8%	4,4%	7,7%	8,0%	8,1%	7,5%	7,2%	7,1%	6,6%	6,1%	5,6%	5,1%	

Valorisation par les Discounted Cash Flow													
En K€	2006e	2007e	2008e	2009e	2010e	2011e	2012e	2013e	2014e	2015e	2016e	TMVA 10-16	
Excédent brut d'exploitation	782	3 092	5 746	7 174	7 618	8 184	8 883	8 756	8 582	8 355	8 071	8 071	1,0%
Impôt normalif sur Ebit	-216	-887	-1 715	-2 323	-2 275	-2 397	-2 520	-1 896	-1 793	-1 671	-1 527	-1 527	
Variation du BFR	2 306	4 326	6 788	3 984	3 149	2 653	2 655	2 154	1 584	937	208	208	
Cash flows opérationnels	-1 742	-2 121	-2 757	867	2 193	3 134	3 708	4 706	5 205	5 747	6 336	6 336	19,3%
Investissements	-50	-60	-70	-80	-90	-100	-110	-117	-124	-131	-139	-139	
Free cash flows opérationnels	-1 792	-2 181	-2 827	787	2 103	3 034	3 598	4 589	5 082	5 616	6 197	6 197	19,7%
Discount	100%	89%	79%	70%	63%	56%	50%	44%	39%	35%	31%	31%	
Free Cash flows actualisés	-1 792	-1 941	-2 239	554	1 319	1 693	1 787	2 029	1 999	1 966	1 931	1 931	
Rex 2016 net d'impôt												3 399	
TMVA du Rex net d'IS sur 2011/2016		-0,20%											
Somme des FCF actualisés		7 306											
Valeur terminale actualisée		9 313											
Valeur totale actualisée		16 619											
+ Actifs financiers													
- Dette nette 2005		2 411											
- Intérêts minoritaires		0,0											
Valeur d'IT'S LABEL en K€		14 208											

Hypothèses du modèle ci-dessus

Taux de croissance du CA 2013-2016 6,0%

Coût moyen pondéré du capital 12,37%

Hypothèses aux modèles ci-dessus et ci-contre

Taux d'imposition 2006-2009 33,0%

Taux d'imposition à partir de 2010 31,0%

Taux de croissance à l'infini post 2016 (g) 1,0%

Sensibilité CA/CPMC	Coût moyen pondéré du capital					
	11,4%	11,9%	12,37%	12,9%	13,4%	
Taux croissance	2,0%	14 500	13 279	12 185	11 148	10 209
du CA entre 2006 et 2009	4,0%	15 653	14 349	13 161	12 073	11 075
	6,0%	16 888	15 475	14 208	13 049	11 988
	8,0%	18 142	16 659	15 308	14 074	12 943
	10,0%	19 484	17 803	16 465	15 151	13 948

Sur la base des hypothèses ci-dessus, l'analyse financière réalisée par Eurocif a retenu une valorisation de la société par la méthode des DCF de 14 208 K€.

Méthodes de valorisations non retenues

Ont été exclues car jugées non pertinentes en raison de la jeunesse de la Société ou de la nature et de son actif en grande partie immatériel, les méthodes d'évaluation suivantes : Actif net, achats et ventes de sociétés comparables, méthode de l'EVA et les dividendes actualisés.

Synthèse des valorisations :

Méthodes	Valeur Instantanée sur la base de l'analyse financière		Valeur Instantanée après décote décidée par le Directoire	
	en millions d'€	par action*	en millions d'€	par action*
Comparaisons boursières	15,26	3,1	10,90	2,2
DCF	14,20	2,8	10,10	2,0
Moyenne	14,73	2,9	10,50	2,1

Source : Analyse financière EUROCIF

Disparité de Prix

Messieurs Franck ROSSET, Eddy ACHOUR et William BOUZEMARENE ont acquis le 8 décembre 2005 respectivement 23 000, 5 000 et 2 000 actions de la Société au prix de 4 euros par action. Compte tenu de la division par 50 du nominal, décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 mai 2005, le prix de revient par action est de 0,08 €, faisant ainsi apparaître une décote de 2 525% par rapport au milieu de la fourchette du prix des actions offertes dans le cadre du Placement.

Garantie de bonne fin

Néant. Les négociations sur le titre ne débuteront qu'à l'issue des opérations de règlement livraison, après émission du certificat du dépositaire.

Cotation

Première cotation : 2 octobre 2006
 Premières négociations : 6 octobre 2006
 Code ISIN : FR 0010370163
 Mnémonique : ALITS

Engagement de conservation

Néant

Dilution

Un actionnaire détenant 1% du capital avant opération à laquelle il ne participerait pas, verrait sa participation dans le capital, ramenée à 0,67 % ou à 0,63 % en fonction de l'exercice ou non de la clause d'extension.

Incidence de l'émission des actions nouvelles	Avant émission des actions nouvelles		Après augmentation de capital à 75%		Après augmentation de capital à 100%		Après augmentation de capital à 115%	
	CAPITAL	% Capital et des droits de vote	CAPITAL	% Capital et des droits de vote	CAPITAL	% Capital et des droits de vote	CAPITAL	% Capital
JL. Haurais	1.100.000	22	1.100.000	16	1.100.000	14,67	1.100.000	13,97
RZ. Haurais	500.000	10	500.000	7,27	500.000	6,67	500.000	6,35
G. Giudicelli	1.700.000	34	1.700.000	24,73	1.700.000	22,67	1.700.000	21,59
E. Achour	500.000	10	500.000	7,27	500.000	6,67	500.000	6,35
F. Rosset	1.099.949	22	1.099.949	16	1.099.949	14,67	1.099.949	13,97
W. Bouzmarene	100.000	2	100.000	1,45	100.000	1,33	100.000	1,27
L. Vilain	50	0	50	0	50	0	50	0
European Sales Growth	1	0	1	0	1	0	1	0
S/TOTAL	5.000.000	100	5.000.000	72,73	5.000.000	66,67	5.000.000	63,49
Actions nouvelles			1.875.000	27,27	2.500.000	33,33	2.875.000	36,51
TOTAL	5.000.000	100	6.875.000	100	7.500.000	100	7.875.000	100

3. Informations de base concernant les données financières sélectionnées

3.1. Etats financiers

Sélection de données financières

En €	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois	31/12/2003 12 mois*
Chiffre d'affaires	11.607.570	4.880.339	1.828.208
Résultat d'exploitation	697.846	362.946	237.054
Résultat Financier	- 166.716	- 36.461	-49.605
Résultat exceptionnel	- 12.273	- 24.305	-154
Résultat net	337.956	204.282	129.017
Actif immobilisé net	151.642	9.353	278
Capitaux propres	708.257	370.300	166.018
Endettement financier	2.772.232	1.623.350	323.236
Disponibilités	360.826	96.887	138.723
Total Bilan	6.806.514	2.659.022	701.136

Source : Comptes sociaux audités

* Il est précisé que l'année 2003 a fait l'objet d'un premier arrêté pour une période de 4 mois du 1^{er} janvier au 30 avril et d'un second sur la période du 1^{er} Mai au 31 décembre 2003. Les chiffres indiqués ci-dessus relatifs au compte de résultat correspondent à l'agrégation des deux périodes.

Déclaration sur le fonds de roulement

La Société atteste que, de son point de vue, et avant prise en compte de la présente opération, le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus.

Capitaux propres et endettement

Etablis conformément aux recommandations du CESR (CESR 127)

en Euros	Au 31/12/2005 (chiffres audités)	Au 30/06/2006** (chiffres non audités)
Total des dettes financières à court terme	2.772.232	1.939.337
Faisant l'objet de garanties		-
Faisant l'objet de nantissements	540.000*	540.000*
Sans garanties ni nantissements	2.232.232	1.939.337
Total des dettes financières à moyen et long terme (hors partie courante des dettes long terme)	-	10.847
Faisant l'objet de garanties	-	-
Faisant l'objet de nantissements	-	-
Sans garanties ni nantissements	-	10.847
Capitaux propres	40.700	253.700
Capital	37.000	250.000
Réserves légales	3.700	3.700
Autres réserves	-	-

* Ces nantissements de fonds de commerce, pris en garantie de prêts totalement remboursés, doivent être prochainement levés. La banque prêteuse a établi en date du 16 juin 2006 une attestation dans ce sens.

** Données non auditées issues de la comptabilité

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 a décidé d'augmenter le capital social de 213.000 € pour le porter de 37.000 € à 250.000 €, par voie d'incorporation du compte « report à nouveau ».

Aucun changement significatif venant affecter le niveau des capitaux propres hors résultat et les différents postes d'endettement n'est intervenu depuis le 30 juin 2006.

Analyse de l'endettement financier En €	Au 31/12/2005 (chiffres audités)	Au 30/06/2006** (chiffres non audités)
Trésorerie	360.826	12.811
Valeurs mobilières de placement	181.654	-
Disponibilités	179.172	12.811
Dettes Financières court terme	2.772.232	1.939.337
Concours bancaires courants	190.623	650.018
Autres dettes financières à court terme	2.581.609	1.289.319
Dettes financières long terme	-	10.847
Dettes Financières bancaires long terme	-	-
Emprunts issus de location-financement	-	10.847
Autres dettes long terme	-	-
Total endettement financier net	2.411.406	1.937.372

3.2. Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

International Technologie Sélection inscrit son introduction en bourse dans une logique de financement de la croissance. La Société va continuer à placer la croissance interne au cœur de sa stratégie. Cette opération va lui permettre :

- De financer le lancement de nouvelles innovations,
- D'accélérer son développement commercial en France et en Europe du sud,
- De bénéficier d'une plus grande visibilité et notoriété auprès notamment de ses clients grands comptes de ses sous-traitants et de ses partenaires,
- De faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des protections et garanties offertes par le marché Alternext.

Une réduction de l'enveloppe d'augmentation de capital à 75 % n'aurait pas d'impact significatif sur la stratégie que ITS souhaite suivre au cours des prochains exercices.

3.3. Résumé des principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement :

Les risques liés aux actions :

- L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 21.2.7 et 21.2.8 de la première partie et 1.2.1. de la seconde partie du présent document. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.
- L'absence de marché des actions de la Société préalablement à l'introduction en bourse.
- Le cours des actions de la Société sur le marché d'Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives
- La cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours des actions de la Société.

Les risques liés à la Société, décrits au chapitre 4 de la première partie du présent prospectus et notamment :

- Risque lié à la dépendance envers les fournisseurs du fait de la dépendance à l'égard de son fournisseur principal
- Risque Clients du fait de la concentration du chiffre d'affaires sur un nombre limité de clients du fait de la relative concentration du secteur de la distribution d'électronique grand public
- Risque de Change car la Société réalise la totalité de ses achats en dollar US alors que la totalité de son chiffre d'affaires est réalisée en euros.
- Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant, risques liés aux stocks, risques liés à la saisonnalité, risques liés à l'évolution des marchés, risques liés à la concurrence, risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à une

croissance forte, risques liés aux évolutions technologiques, risques liés à la dépendance des dirigeants et des collaborateurs clés, les risques de marché

Ces risques, ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs, pourraient avoir un effet négatif sur ses activités, sa situation financière ou le cours de ses actions.

4. Informations concernant International Technologie Sélection

International Technologie Sélection exerce une activité de conception, de fabrication par appel à la sous-traitance et de distribution de produits électroniques nomades innovants. Le succès rencontré par son offre de produits différenciés a permis à la Société de réaliser une forte croissance de son chiffre d'affaires et de se positionner comme l'un des acteurs majeurs du marché français du lecteur DVD portable.

5. Examen du résultat et de la situation financière

(en €)	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois	Progression en %
Produits d'exploitation	11.897.491	4.993.847	138,2
dont Chiffre d'affaires	11.607.570	4.880.339	137,8
Total des charges d'exploitation	11.199.644	4.630.898	141,8
Résultat d'exploitation	697.846	362.946	92,3
Résultat financier	(166.716)	(36.461)	357,2
Résultat exceptionnel	(12.273)	(24.305)	-49,5
<i>IS</i>	<i>180.901</i>	<i>97.898</i>	84,8
Résultat net	337.956	204.282	65,4
Capitaux propres	708.257	370 300	91,3
Endettement financier	2.772.232	1.623.350	70,8
VMP et Disponibilité	360.826	96.887	272,4

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a progressé de 138% en 2005 par rapport à 2004, après une progression de près de 250% l'année précédente, confortant ainsi le positionnement en matière de lancement de produits innovants et de qualité choisi par la Société.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation (+92,3 %) suit cette tendance reflétant l'effet volume lié à la hausse de l'activité, pour partie compensée par les coûts induits par la hausse des charges locatives et le renforcement des effectifs (charges de personnel + 138%).

Fonds propres

Les fonds propres de la Société se renforcent année après année grâce aux résultats affichés, soutenant la croissance des actifs circulants (postes stock, créances clients et disponibilités).

6. Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et salariés

Nom	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction au niveau opérationnel
William BOUZEMARENE	CS 30 mai 2006	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2011	Président du Directoire	Directeur Commercial
Eddy ACHOUR	CS 30 mai 2006	Idem	Directeur Général Membre du Directoire	Directeur Général
Rui Zhang HAURAI	CS 30 mai 2006	Idem	Membre du Directoire	Responsable Sourcing
Jean-Luc HAURAI	AGE 30 mai 2006	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2011	Président du Conseil de Surveillance	Directeur R&D et Marketing
Godefroy GIUDICELLI	Idem	Idem	Membre du Conseil de Surveillance	Néant
European Sales Growth Représentée par Frank ROSSET	Idem	Idem	Membre du Conseil de Surveillance	Néant

Contrôleurs légaux des Comptes de la Société :

Commissaire aux comptes titulaire : Arcade-Audit représenté par Monsieur Sydney Charbit
Commissaire aux comptes suppléant : Bernard Raphaël Lefèvre

Salariés :

16 salariés au 30 juin 2006.

7. Actionnaires avant opération

Répartition du capital au 30 juin 2006 :

Actionnaires	Avant opération			
	CAPITAL		DROITS DE VOTE	
	Nombre d'actions	%	Nbre Droits de Vote	%
JL. Haurais	1.100.000	22,00	1.100.000	22,00
RZ. Haurais	500.000	10,00	500.000	10,00
G. Giudicelli	1.700.000	34,00	1.700.000	34,00
E. Achour	500.000	10,00	500.000	10,00
F. Rosset	1.099.949	22,00	1.099.949	22,00
W. Bouzemarene	100.000	2,00	100.000	2,00
L. Vilain	50	0,00	50	-
European Sales Growth	1	0,00	1	-
TOTAL	5.000.000	100,00	5.000.000	100

8. Informations complémentaires

Modification du capital social depuis moins de 12 mois

Date de l'opération	Augmentation/réduction	Nombres d'actions nouvelles	valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital	Nombre d'actions après augmentation de capital
30-mai-06	Augmentation par incorporation de réserves et élévation du nominal	0	2,5	0	250.000 €	100.000
30-mai-06	Division par 50 du nominal des actions	4.900.000	0,05	0	250.000 €	5.000.000

Capital social au 30 mai 2006

250.000 € divisé en 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,05€.

Statuts :

Les derniers statuts à jour de l'AGE du 30 mai 2006 ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Intermédiaires financiers :

CFD Corporate Finance	Listing Sponsor
Eurotrading Capital Market	Prestataire de Services d'investissements
CACEIS Corporate Trust	Centralisation du Placement et Service Titres

Mise à disposition du prospectus :

Le prospectus est disponible sans frais auprès de la société International Technologie Sélection, et consultable sur les sites Internet de la Société (www.itstlabel.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

PREMIERE PARTIE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du Prospectus

Monsieur William BOUZEMARENE, Président du Directoire de International Technologie Sélection (ci-après « International Technologie Sélection » ou « la Société »).

1.2. Attestation du responsable du Prospectus

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus, sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.»

Monsieur William BOUZEMARENE
Président du Directoire

1.3. Responsable de l'information

Monsieur Eddy ACHOUR
Directeur Général
Membre du Directoire

International Technologie Sélection
14, rue Lincoln
75008 Paris

Tel. : 33 (0)1 45 62 62 20

Fax : 33 (0)1 42 56 18 06

Email : investisseurs@itslabel.com

1.4. Attestation du Listing Sponsor

CFD Corporate Finance, Listing Sponsor de la société INTERNATIONAL TECHNOLOGIE SELECTION confirme avoir effectué, en vue de l'admission sur le marché Alternext de Euronext Paris SA des actions de la société INTERNATIONAL TECHNOLOGIE SELECTION, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par INTERNATIONAL TECHNOLOGIE SELECTION ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel d' INTERNATIONAL TECHNOLOGIE SELECTION, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement (« code professionnel FBF-AFEI ») et au schéma-type d'Euronext Paris SA pour Alternext.

CFD Corporate Finance atteste conformément à l'article 212-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et aux règles d'Alternext que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du document d'information aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par INTERNATIONAL TECHNOLOGIE SELECTION à Cfd Corporate Finance, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de CFD Corporate Finance de souscrire aux titres d' INTERNATIONAL TECHNOLOGIE SELECTION, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par INTERNATIONAL TECHNOLOGIE SELECTION et/ou son Commissaire aux comptes.

CFD Corporate Finance
Madame Ilana SAYAG
Président

2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

2.1. Commissaire aux comptes titulaire

- **Arcade Audit**

26, rue La Quintinie

75015 PARIS

Représenté par Monsieur Sydney Charbit

Date de début du premier mandat : 12 décembre 2002

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

2.2. Commissaire aux comptes Suppléant

- **Monsieur LEFEVRE Bernard Raphaël,**

23 rue la Boétie 75008 Paris

Date de début du premier mandat : 12 décembre 2002

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le tableau ci-dessous présente les principales données comptables de la Société pour les derniers exercices depuis la constitution de la société. Les données sont extraites des comptes historiques présentés dans le chapitre 20 du présent prospectus et doivent être lues en regard dudit chapitre.

En €	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois	31/12/2003 12 mois*
Chiffre d'affaires	11.607.570	4.880.339	1.828.208
Résultat d'exploitation	697.846	362.946	237.054
Résultat Financier	- 166.716	- 36.461	-49.605
Résultat exceptionnel	- 12.273	- 24.305	-154
Résultat net	337.956	204.282	129.017
Actif immobilisé net	151.642	9.353	278
Capitaux propres	708.257	370.300	166.018
Endettement financier	2.772.232	1.623.350	323.236
Disponibilités	360.826	96.887	138.723
Total Bilan	6.806.514	2.659.022	701.136

* Il est précisé que l'année 2003 a fait l'objet d'un premier arrêté pour une période de 4 mois du 1^{er} janvier au 30 avril et d'un second sur la période du 1^{er} Mai au 31 décembre 2003. Les chiffres indiqués ci-dessus relatifs au compte de résultat correspondent à l'agrégation des deux périodes

4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent prospectus, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société.

Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent prospectus, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. Risques liés à l'activité de la Société

Les principaux risques opérationnels de la Société sont ceux qui peuvent interrompre ou compromettre la continuité de son exploitation et notamment :

4.1.1. Risques de dépendance aux fournisseurs

Le premier et principal fournisseur de la société est la société chinoise Shinco, premier fabricant mondial de lecteur DVD (12 500 salariés et 7 milliards USD de chiffre d'affaires).

Ce fournisseur a, dès la création de la Société, reconnu le savoir-faire de ses équipes et lui a accordé sa confiance en acceptant exceptionnellement de fabriquer des « petites séries », permettant ainsi le succès de la Société.

Ce fournisseur a représenté en moyenne 71% des approvisionnements de la Société en 2005 (vs 100% en 2004). Les 5 premiers fournisseurs représentent 100% des achats.

Pour réduire son exposition au risque de dépendance à ce fournisseur, la Société a mis en place début 2005, une politique de diversification de ses approvisionnements visant à confier une partie de sa production à de nouveaux sous-traitants. Les résultats de cette politique ont été visibles dès le deuxième semestre 2005.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour l'année 2005, l'évolution de la part des 5 premiers fournisseurs par semestre :

	2005		2006
	S1	S2	S1
Part du premier fournisseur	100%	57.3%	70%
Part des 5 premiers fournisseurs	100%	100%	98%

Cette stratégie de diversification, qui s'est poursuivie au cours du premier trimestre 2006 devrait s'amplifier par la mise en œuvre de la stratégie d'élargissement de la gamme de produits avec un impact sur le besoin en fonds de roulement de la Société dans la mesure où les conditions de vente habituelles de ces nouveaux fournisseurs intègrent une avance à la commande.

Cependant, la concentration du secteur, associée aux critères de sélection très stricts figurant dans le cahier des charges de la Société, notamment en matière de qualité des composants utilisés et d'assemblage ainsi que du respect de la propriété intellectuelle par ses sous-traitants, limitent le nombre de sous-traitants potentiels.

Par ailleurs, la Société a signé avec Divx Network un accord de licence lui permettant, en contrepartie de versement de royalties, d'utiliser le format Divx dans les lecteurs DVD portables intégrant cette fonctionnalité.

La Société estime être exposée au risque de dépendance à l'égard de son fournisseur principal. Une évolution défavorable de leurs relations commerciales pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

4.1.2. Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant

International Technologie Sélection est un constructeur sans usine, la production étant réalisée chez des sous-traitants chinois. La Société estime que son développement repose sur sa capacité à établir puis à maintenir des relations étroites et de qualité avec ses fabricants.

Ce mode de fonctionnement nécessite de travailler le plus en amont possible avec ces sous-traitants. Madame Rui Zhang, de nationalité chinoise et Responsable du Sourcing de la Société, est en charge de cette relation et supervise les opérations de fabrication au cours de très nombreux déplacements en Chine.

Les sous-traitants d'International Technologie Sélection disposent de capacités de production très élevées dépassant largement les besoins de la Société et sont capables de faire évoluer rapidement les cadences.

La Société a mis en place dès le début de l'année 2005, une politique de diversification de ses approvisionnements favorisée par l'élargissement de sa gamme de produits.

Cependant, en cas de rupture des relations avec l'un de ces sous-traitants, la Société devrait chercher un nouveau partenaire local. Cette situation serait susceptible d'entraîner un retard de 15 à 20 jours dans les livraisons de la Société ce qui pourrait affecter négativement les ventes et les résultats de la Société.

Pour limiter son risque d'exposition à ce risque, l'équipe en charge du sourcing de la Société a d'ores et déjà identifié pour chaque gamme de produits, des fabricants, répondant aux critères de qualité et de fiabilité, susceptibles de se substituer aux sous-traitants actuels.

4.1.3. Risques clients

La distribution auprès du grand public de produits informatiques ou d'électronique grand public s'est concentrée au cours des dernières années dans la plupart des grands pays industrialisés. Dans l'ensemble, quelques chaînes spécialisées dominent chaque marché national, la grande distribution généraliste intervenant davantage sur les produits d'entrée de gamme.

Les produits IT'S Label, destinés au grand public, sont vendus au travers d'un circuit de distribution qui pourrait se segmenter ainsi :

- les Grandes Surfaces Spécialisées (exemple : FNAC, Surcouf, Boulanger)
- les Grandes et Moyennes Surfaces (exemple : Carrefour...);
- Les indépendants et les Sites d'e-commerce spécialisés ou généralistes (exemple : Rue du Commerce, Grosbill Micro, etc.....)

La structure de la clientèle d'International Technologie Sélection reflète la relative concentration du secteur, un nombre modéré de clients représentant la grande majorité du chiffre d'affaires :

	S1 2006	2005	2004
% CA des 5 premiers clients	62%	73%	64%
% CA des 10 premiers clients	76%	82%	77%
% CA des 20 premiers clients	91%	89%	87%

Le chiffre d'affaires de la Société paraît ainsi relativement concentré sur peu de clients, ce qui pourrait constituer un risque susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat et l'activité en cas de perte de l'un de ces clients significatifs.

Compte tenu de la nature et du profil de ses principaux clients (grands comptes) le risque de défaillance de clients est faible. Le délai moyen de paiement est d'environ 60 jours, ce qui représente la norme dans la grande distribution. La signature d'accords cadres avec les grands acteurs de la distribution intègre depuis le 1^{er} janvier 2005 le versement d'une ristourne de fin d'année.

Les encours clients au 31/12/2005 (3 021 287 €) s'expliquent par l'importante saisonnalité de l'activité : 37 % du Chiffre d'Affaires au 4^{ème} trimestre 2005, dont la moitié facturée en décembre.

La Direction générale a mis en place une Procédure de traitement et de suivi du compte client. Le responsable de l'Administration des Ventes, chargé de la mise en œuvre de cette procédure assure le suivi et le contrôle du poste Client.

Pour limiter son risque client la Société a souscrit une assurance crédit auprès de la Coface (voir paragraphe 4.4.4 du présent document).

4.1.4. Risques liés aux stocks

Les produits en stock au 31 décembre 2005 représentent, sur la base du prix de vente, environ 3 mois de chiffre d'affaires moyen annuel. Le niveau des stocks a été impacté à hauteur de 865 K€ par des annulations de commandes consécutives à des livraisons reçues en décembre avec un mois de retard.

Les stocks sont entreposés auprès de sous-traitants logisticiens. Les risques de destruction, détérioration et vols des produits en stock font l'objet d'une assurance souscrite par la Société (voir paragraphe 4.4.4 du présent document).

Pour réduire son exposition aux risques relatifs à la gestion des stocks, et tenir compte du délai de livraison d'environ deux mois, la Société a mis en place un ensemble de procédures et d'outils de suivi mixant l'analyse des données commerciales afin d'anticiper la demande des clients, des données de suivi des encours de fabrication et des encours de livraison. Cette politique permet à la Société d'optimiser sa gestion des stocks en les maintenant à un niveau qui lui évite la rupture et la perte de chiffre d'affaires qui en découlerait.

Malgré la mise en place de ces outils, la Société pourrait être exposée à un risque de rupture de stocks ou de surproduction dans le cas d'une demande réelle non conforme aux prévisions ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

4.1.5. Risques liés au transport depuis la Chine

La Société a la responsabilité du transport de la Chine vers son marché de distribution. L'incoterm utilisé est FOB Hong Kong. Le risque de transport est donc à la charge de la Société. Ce risque est couvert par une police d'assurance transport (voir paragraphe 4.4.4 du présent document). Les expéditions sont confiées à différents transporteurs et à différents moyens de transport (Mer et air).

4.1.6. Risque de saisonnalité

Comme tout le secteur des produits électroniques/informatiques grand public, l'activité de la Société est soumise à des fluctuations saisonnières. En effet, 50% de l'activité est générée sur une période courte entre le mois de septembre et le 15 décembre. Cela nécessite une bonne planification, entraîne des pointes de trésorerie et rend plus difficile la visibilité sur les résultats dans les trois derniers mois de l'exercice.

4.1.7. Risques liés à l'évolution des marchés

La Société évolue sur le marché des produits électroniques/informatiques grand public fortement corrélé à la conjoncture économique. Une baisse significative de la consommation sur ce marché pourrait par exemple avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.1.8. Risques liés à la concurrence

Sur les lignes de produits qu'elle propose, la Société est en concurrence avec un certain nombre d'entreprises dont plusieurs disposent, en comparaison avec elle d'une taille, d'une puissance financière et d'une reconnaissance de marque significativement plus importante. Sur la base de la gamme actuelle de la Société, les principaux concurrents de la Société sont Philips, Samsung, Thomson, LG, Sony.

Sa capacité d'innovation, sa réactivité, sa maîtrise du « Time to Market » et le rapport qualité/prix/performance sont aujourd'hui les principaux atouts de la Société pour faire face à ces concurrents.

Compte tenu de ce contexte, la Société ne peut assurer qu'elle conservera ou augmentera sa part de marché actuelle sur certaines gammes de produit. Elle ne peut non plus garantir qu'elle sera en mesure de conquérir de nouveaux marchés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la croissance de son chiffre d'affaires.

4.1.9. Risques liés aux évolutions technologiques

L'évolution technologique notamment en matière d'électronique nomade et d'informatique embarquée est la base du métier d'International Technologie Sélection. Celui-ci consiste à concevoir et faire fabriquer des produits électroniques nomades à destination du grand public.

Le risque d'obsolescence des produits est particulièrement sensible. La Société s'attache à anticiper en permanence les besoins du marché. Aussi, la veille technologique est le socle du développement de la Société.

La veille technologique est assurée par le Directeur R&D. Il assure également la veille réglementaire. Cette cellule a pour mission de suivre l'évolution des nouvelles technologies, de les évaluer en terme d'utilité pour les clients, de les adapter dans l'offre produits IT'S Label et de déterminer le bon timing pour leur lancement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les frais de recherche et développement, à l'exclusion du poste Autres immobilisations incorporelles (3,6 K€), ont été comptabilisés en charges par nature car elles ne font pas d'un suivi permettant de les identifier en tant que tels. Néanmoins, ces frais sont estimés à un montant de 450 K€.

4.1.10. Risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à une croissance forte

La Société connaît depuis trois ans une croissance soutenue. La poursuite d'une telle croissance dépend en partie de la capacité de la Société à gérer le développement de l'activité, à réaliser les investissements humains, techniques et d'organisation nécessaires. Si la direction de la Société venait à rencontrer des difficultés sérieuses pour gérer efficacement cette croissance, le Chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la Société pourraient être affectés de façon défavorable.

4.2. Risques de Marché

4.2.1. Risque de change

La Société réalise la quasi-totalité de ses achats en dollars US (sourcing en Asie) alors que la totalité de ses ventes est actuellement effectuée en euros, générant ainsi un risque de change pour la Société.

Pour limiter l'impact de ce risque, la Société a mis en place une politique de couverture systématique sur tout achat supérieur à 15 000 €. Cette politique de gestion du risque de change combine plusieurs techniques de couverture :

- Achat à terme de dollars US entre 6 mois et 1 an avec une possibilité de débloquer les sommes avant l'échéance. Au moment d'effectuer un règlement en USD, la Société procède à un arbitrage entre l'achat d'USD au comptant et le portefeuille de devises à terme.

Le tableau suivant doit permettre de calculer le risque de perte en devises sur les actifs, passifs et engagements hors bilan du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1% par rapport à la devise concernée.

en milliers €	USD	
	Au 31 décembre 2005	Au 30 juin 2006
Actifs	85	84
Passifs	49	9
Position nette avant gestion	36	75
Position hors bilan	2 416	5 289
Position nette après gestion	2 452	5 364
Variation de 1%	25	53

Une variation de 1% du cours des devises aurait un impact non significatif sur le résultat de la Société.

La Direction Générale a mis en place une procédure de suivi de son exposition au risque de change. Les données disponibles pour gérer le risque de change sont :

- Etat des dettes libellées en devises à partir des balances auxiliaires comptables
- Volume prévisionnel des achats fournisseurs en cours par devise
- Etat global des commandes fournisseurs en cours par devise
- Cours quotidien des devises au comptant à partir de données provenant d'Internet, de salles de marché ou des banques
- L'état des contrats d'achat à terme par devise est suivi en comptabilité en engagements hors bilan puis exporté sur un tableau de bord permettant les calculs automatiques des différentes statistiques d'aide à la décision.

4.2.2. Risque de liquidité

La Société a toujours autofinancé sa croissance sans avoir recours au financement long terme.

Pour financer ses besoins d'exploitation, la Société dispose de lignes de crédit confirmé (facilité de caisse, lignes de mobilisation de créances Dailly) comme indiqué dans le tableau suivant qui synthétise l'état des concours bancaires au 31 décembre 2005 :

Caractéristiques en €	Taux fixe ou taux variable	Montants autorisés	Montant global utilisé en 2005	Couverture
Ligne de mobilisation Dailly	taux variable	2 650 000	2 297 251	Aucune
Escompte autres effets	taux variable	300 000	0	Aucune
Découverts bancaires	taux variable	185 000	190 623	Aucune
Compte-courant Associés	non rémunéré		246 259	Aucune

Ces contrats font l'objet de renégociations annuelles de la part de la Société.

Les lignes de crédit court terme ne font l'objet d'aucun covenant financier.

A la date du présent document la Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité.

4.2.3. Risque de taux

La Société n'a aucun emprunt à long terme. L'endettement financier de la Société est constitué essentiellement de découverts et d'encours Dailly, contractés à taux variable. Il existe aussi un compte-courant d'associés non rémunéré.

Le tableau suivant doit permettre de calculer la sensibilité de la Société à l'évolution des taux d'intérêts :

Rubriques En milliers d'€	Montant brut	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	2 772	2 772	-	
Emprunts auprès des Etablissements de crédit	-			
Compte-courants d'associés	246	246		
Dailly	2 297	2 297		
Découvert bancaire	191	191		
Dépôts et cautionnement reçus	38	38		
Actifs financiers	361	361	-	
Valeurs mobilières de placement	182	182		
Disponibles	179	179		
Position nette avant gestion	2 411	2 411	-	
Positions hors bilan				
Position nette après gestion	2 411	2 411	-	

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait un impact de 24 K€ sur les frais financiers.

La gestion du risque de taux est assurée par le Responsable financier, directement attaché au Directeur Général, qui suit par extraction de la comptabilité sur un Tableau de bord l'état des découverts et des encours Dailly à taux variables et effectue un reporting quotidien des taux d'intérêt à trois mois à partir de données provenant d'Internet et des banques.

4.2.4. Risque sur actions

La Société n'est pas exposée au risque de fluctuation du marché boursier dans la mesure où elle ne détient aucune participation dans des sociétés cotées ni n'effectue aucune opération sur les marchés financiers actions.

Dès lors que la Société se trouve en situation de trésorerie excédentaire, cette dernière est investie, dans une optique de prudence, en SICAV monétaire (Société d'Investissement à Capital variable) gérées par les Banques partenaires de la Société.

Compte tenu de la nature de ses placements, la société estime ne pas être confrontée à un risque sur actions.

4.3. Risques de dépendance des dirigeants et des collaborateurs clés

La Société dispose d'une organisation et des savoir-faire nécessaires au développement de ses activités (Direction R&D et Marketing, Direction Commerciale, Responsable Sourcing, Responsable Administratif et financier).

Le succès d'International Technologie Sélection repose en grande partie sur la qualité et l'implication de ce management et de l'équipe qui a été constituée autour d'eux depuis la création de la Société.

Le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clés ou d'un dirigeant pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société.

Toutefois, la Société considère qu'une grande partie des fonctions assumées par les cadres dirigeants pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs, le cas échéant, après une période d'adaptation et/ou de formation selon les fonctions concernées.

Il est précisé que les principaux dirigeants d'International Technologie Sélection, sont actionnaires de la Société, gage de leur engagement pour accompagner la croissance de la Société à moyen terme.

En outre, la Société, dès lors qu'elle sera dotée de moyens financiers complémentaires, prévoit de renforcer ses équipes pour réduire son risque de dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés.

La Société envisage de souscrire, au cours du troisième trimestre, une assurance Homme-Clé sur les membres opérationnels du Directoire et du Conseil de Surveillance : Monsieur Jean-Luc Haurais, Monsieur William Bouzemaene, Monsieur Eddy Achour et Mme Rui Zhang Haurais.

4.4. Risques juridiques

4.4.1. Faits exceptionnels et litiges

La Société est, ou est susceptible d'être, impliquée dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Des dommages et intérêts sont susceptibles d'être demandés dans le cadre de certaines de ces procédures. La Société estime que la nature ou les montants sur lesquels portent les litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour ne justifient pas la constitution de provisions et ne devraient pas affecter sa situation financière de façon significative en cas d'issue défavorable.

A ce jour, la Société n'est partie à aucun procès en cours en qualité de défendeur ou de demandeur.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

4.4.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

L'avance technologique de la Société est fondée sur le développement en interne de logiciels applicatifs. Dans un souci de confidentialité et compte tenu du renouvellement constant de la gamme de produits, la Société a choisi de ne pas déposer de brevets sur les innovations qu'elle développe.

La Société commercialise ses produits sous son nom commercial « IT'S Label » et n'a pas estimé pertinent de solliciter une protection au titre du droit des marques.

IT'S dispose des noms de domaine suivants :

- www.itstlabel.com
- www.itstlabel.fr
- www.its-label.com
- www.labelits.com
- www.label-its.com

A l'exception des locaux du siège social, la Société est propriétaire de tous les actifs nécessaires à son exploitation.

4.4.3. Réglementation et risques liés à son évolution

4.5.3.1 Risques liés à la non-conformité des produits aux normes fixées par la Réglementation

Les produits de la Société doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur (CE), ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur de tous les pays dans lesquels s'étend son activité. Tous les produits fabriqués par la Société répondent aujourd'hui à cette norme CE.

4.5.3.2 La Directive européenne 2002/96//CE du 27 janvier 2003

Cette directive (Directive DEEE) relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, parue au JOCE du 13 février 2003, modifiée en date du 8 décembre 2003 par la Directive 2003/108/CE et transposée en droit français par le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005, impose :

- la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques (reprise de l'ancien appareil lors de la vente d'un nouvel appareil similaire)
- le traitement sélectif de certains composants et de substances dites dangereuses
- la réutilisation, le recyclage, la valorisation des déchets collectés avec des objectifs à atteindre avant le 31 décembre 2006

4.5.3.3 La Directive européennes 2002/95/CE du 27 janvier 2003

La Directive Européenne 2002/95/CE dite RoHS (Restrictions of Hazardous Substances / Limitation des Substances Dangereuses) applicable à compter du 1^{er} juillet 2006 prévoit :

- que les équipements électriques ou électroniques devront remplacer le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome et les PBB et PBDE par d'autres substances sûres ou plus sûres.
- Un taux de réutilisation et de recyclage des composants, matières et substances compris entre 50 et 80% en poids moyen des appareils.

La Société a d'ores et déjà appréhendé ces risques pour être en conformité lors de l'entrée en vigueur de ces textes.

Des modifications importantes de la législation française ou européenne dans ce domaine pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

4.4.4. Assurances

La politique de la Société en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs auxquels elle est susceptible d'être exposée.

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché.

Polices en vigueur au 30/04/2006 :

Type de contrat	Compagnie	Principaux risques couverts	Franchise (en €)	Couverture (en €)
Multirisques Professionnelle (Siège social)	AGF	Garanties incendies, catastrophes naturelles, événements climatiques, dégâts des eaux, vols	230	Valeur de reconstruction ou de remplacement à neuf au jour du sinistre
Assurance RC Professionnelle	AGF	1 - Dommages survenus AVANT livraison de produits		
		Dommages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement - Tous dommages confondus (dommages aux biens confiés par nos clients, vol...)	Mini : 300 - Maxi : 750	Variable avec un maximum de 6 100 000 €
		Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle - Tous dommages confondus	Mini : 600 - Maxi : 1 500	305 000 €
		2 - Dommages survenus APRES livraison de produits		
		Tous dommages confondus	Mini : 300 - Maxi : 750	1 530 000 €
Assurance Stockage	LLOYD'S DE LONDRES	Le stockage des marchandises	2 500 €/ Sinistre	1 500 000 € avec un maximum de 500 000 € en vol
Assurance Transport	LLOYD'S DE LONDRES	Le transport des marchandises sur la partie Chine / France	500 / Sinistre	500 000 €
Assurance Transport	LLOYD'S DE LONDRES	Le transport des marchandises sur la partie livraison Clients	500 / Sinistre	150 000 €
Assurance Coface	COFACE	Garantie spécifique par client ayant fait l'objet d'un agrément Hors garantie spécifique (client non dénommé)	10%	Totalité de la quotité garantie moins la franchise 60% de la créance HT sur une plafond de 16 000 €

Ces polices sont annuelles et prévoient des tacites reconductions année par année.

Compte tenu de la lenteur de traitement des dossiers de sinistres en cours, la Société a revu au cours du premier trimestre 2006 sa politique d'assurance et n'a pas procédé au renouvellement de ses polices Stockage et Transport avec la compagnie d'assurance AFU. Son choix s'est porté sur la Compagnie d'assurance Lloyd's de Londres spécialiste de ce type d'assurance.

Le total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances en vigueur au 31/12/2005 s'est élevé à : 48 400 euros.

La Société estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité et qu'à sa connaissance, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société (article 3 des statuts)

La dénomination sociale de la Société est : International Technologie Sélection

La Société utilise le nom commercial suivant : IT'S LABEL.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

International Technologie Sélection est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 599 740.

5.1.3. Date de constitution et durée (articles 1 et 5 des statuts)

La Société a été constituée sous la forme de Société par actions simplifiée aux termes d'un acte sous seing privé à Paris en date du 12 décembre 2002 et a été immatriculée auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny le 24 décembre 2002.

Elle a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance suivant décision de la collectivité des actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 30 mai 2006.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans devant expirer le 24 décembre 2101, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités (article 1 et 4 des statuts)

Le siège social de la Société est sis au 14 rue Lincoln à Paris (75008).

Le numéro de téléphone de la Société est le +33 1 45 62 62 20

L'adresse du site web : www.itslabel.com

La société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

5.1.5. Exercice social (article 21 des statuts)

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

5.1.6. Evénements marquants dans le développement de la Société

International Technologie Sélection exerce une activité de conception, de fabrication en sous-traitance et de distribution de produits électroniques nomades innovants avec un positionnement moyen haut de gamme. Le succès rencontré par cette offre de produits différenciés a permis à la Société de se positionner comme l'un des acteurs majeurs sur son segment de marché et de réaliser une forte croissance de son chiffre d'affaires.

L'innovation technologique comme moteur de la croissance

Déc. 2002 : Création de la Société

Création de la SAS International Technologie Sélection par Messieurs Jean-Luc Haurais et Geodfroy Guidicelli avec d'autres associés. La Société naît de l'idée de ses deux fondateurs, passionnés de technologie, de répondre aux attentes du marché du lecteur DVD portable en implémentant de nouvelles fonctionnalités aux technologies existantes.

2003 : Conquête des premiers clients stratégiques

Signature d'un accord avec le fabricant chinois Shinco, n°1 mondial du lecteur DVD portable, lui assurant un approvisionnement de qualité au meilleur prix.

La Société signe ses premiers accords avec les grands réseaux de distribution. Avec le lancement des premiers lecteurs DVD nomades à moins de 600€ TTC, la Société s'octroie dès la première année 50% de part de marché en France en réalisant 5.000 ventes (source GFK)

CA sur 12 mois au 31/12/2003 : 1 828 211 €

2004 : La Société démontre sa capacité d'innovation

La société débute la commercialisation de ses produits sous le nom commercial « IT'S Label ».

La Société franchit une nouvelle étape en signant avec Divx Network le premier accord de licence Divx pour lecteurs DVD portables. La société est la première à intégrer cette fonctionnalité et conçoit les premiers DVD/Divx nomades du marché, 9 mois avant ses concurrents.

Fort de son avance technologique, la Société réalise plus de 80% de ses volumes avec sa gamme de lecteurs DVD/Divx nomades en vendant plus de 15 000 pièces.

Après deux années d'activité, le modèle économique de la Société est validé.

CA au 31/12/2004 : 4 880 339 € (+167 %)

2005 : *La montée en puissance*

International Technologie Sélection monte en puissance et engage un programme de lancement de produits qui enrichit considérablement sa gamme :

- Développement et lancement du premier lecteur DVD portable TNT en France, premier lecteur DVD nomade capable de capter la télévision numérique (TNT)
- Conception du premier lecteur DVD portable équipé de la fonctionnalité GPS, avec une couverture sur plus de 15 pays européens. Cette dernière gamme, commercialisée en 2006, va permettre de cibler de nouveaux circuits de distribution.

CA au 31/12/2005 : 11 607 569 € (+138 %)

2006 : *La croissance en marche*

La Société enrichit sa gamme et diversifie ses circuits de distribution :

- Lance les premiers lecteurs DVD/GPS du marché et touche un nouveau circuit de distribution (accessoires automobiles)
- Lance sa gamme d'UMPC (Ultra Mobile PC) avec *l'ORIGAMI IT'S*, nouveau concept de mini-ordinateur nomade multimédia qui révolutionne le marché du nomadisme, inauguré par Microsoft au Cebit d'Hanovre en mars 2006

Cette nouvelle génération de produits devrait générer un important chiffre d'affaires au cours du deuxième semestre de l'année 2006.

Sur un marché nouveau, International Technologie Sélection a su s'imposer en 3 ans comme un des leaders français du lecteur DVD portable à côté de marques établies telles Philips.

Forte de son expérience et de son succès, la Société entend poursuivre sa politique de croissance organique avec comme objectifs :

- Rester à la pointe de l'innovation dans son secteur d'activité
- Développer une gamme complète en électronique grand public nomade
- Asseoir la notoriété des produits IT'S Label
- Dupliquer son modèle en Europe du Sud et notamment en Italie, Espagne et Portugal, marchés porteurs.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés sur les trois derniers exercices

L'activité de la Société est relativement peu capitalistique et n'entraîne pas d'investissements lourds ni même significatifs en matériel.

L'enveloppe annuelle en matière d'investissement est variable et est liée à la croissance organique de la société.

Le tableau ci-dessous indique les investissements réalisés par la Société au cours des trois derniers exercices :

en €	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Investissements Incorporels	5 706	4 179	46
Investissements Corporels	28 636	4 766	444
Agencement	2 053	771	0
Matériel informatique	17 754	3 995	444
Mobilier	8 829		
Investissements Financiers	118 600	1 980	0
Total	152 942	10 925	490

Données issues des comptes sociaux en €

Commentaires :

Les investissements financiers réalisés au cours de l'année 2005, correspondent à un dépôt de garantie sur les loyers du siège social. (118,6 K€).

Les investissements de l'exercice 2005 ont été autofinancés.

5.2.2. Investissements à venir

A ce jour, la Société n'envisage aucun investissement, hormis les investissements de croissance et de renouvellement nécessaires au développement de son activité.

5.2.3. Politique future d'investissements

International Technologie Sélection ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6. ACTIVITE

6.1. Présentation générale de l'activité

6.1.1. Présentation de l'activité

L'offre différenciée d'International Technologie Sélection consiste à proposer et à réaliser des produits électroniques nomades innovants, répondant aux attentes du moment des consommateurs.

Sur le marché très concurrentiel de l'électronique grand public nomade, la Société a su, en trois ans, s'imposer comme le leader français du lecteur DVD portable grâce à son savoir-faire combinant innovation, design et un rapport qualité/performance/prix très favorable.

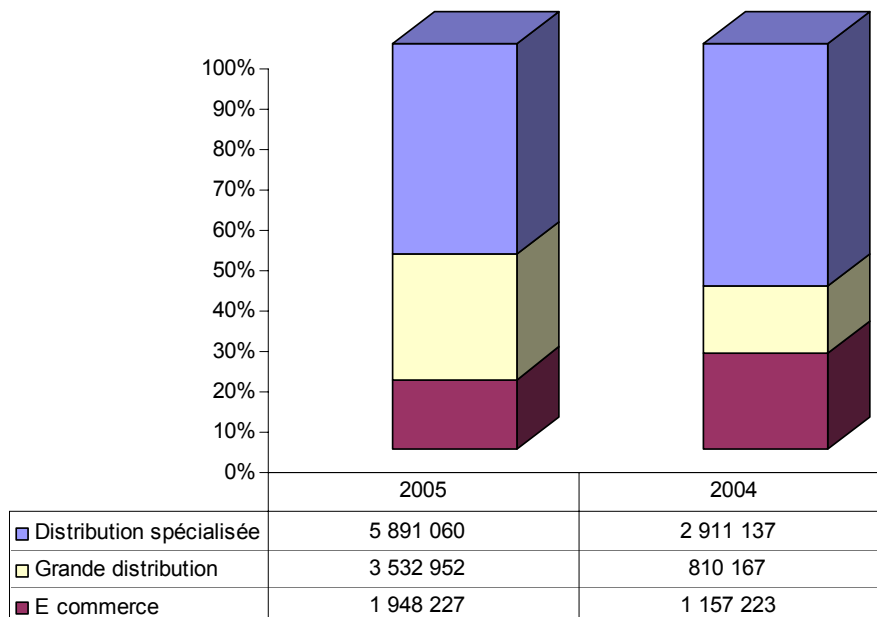
Le modèle développé par International Technologie Sélection repose sur :

- Une équipe dédiée assurant la veille et l'évaluation des nouvelles technologies, la définition des attentes du consommateur et la réalisation d'un prototype lui permettant de répondre très rapidement aux attentes du marché
- Une réactivité et une organisation éprouvée lui permettant de mettre sur le marché ses produits innovants plusieurs mois avant ses concurrents
- Un modèle sans usine et un sourcing sûr et de qualité

- Une présence de la marque dans tous les circuits de distribution, confirmant ainsi la reconnaissance de son savoir-faire par les professionnels

6.1.2. Répartition de l'activité et saisonnalité

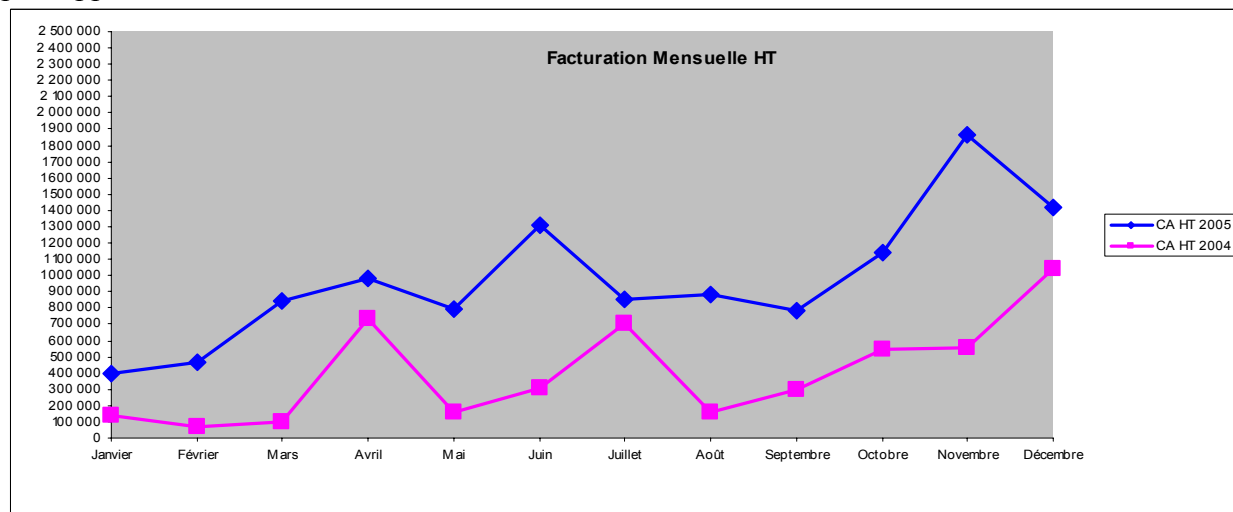
Répartition de l'activité par circuit de distribution



Importance de la saisonnalité de l'activité

Une des caractéristiques de l'électronique grand public est la forte saisonnalité de l'activité et le poids très important de la période des fêtes de fin d'année sur le chiffre d'affaires. La Société s'efforce de réduire cette saisonnalité en lançant plusieurs de ses nouveaux produits avant l'été, autre période propice à la vente d'appareils nomades.

Les effets de cette politique ont été visibles dès 2005 où l'effet de la saisonnalité a été atténué par rapport à l'année 2004 :



- le 2ème semestre a représenté 60% du chiffre d'affaires annuel sur l'année 2005 contre 68% pour la même période de 2004,
- l'activité s'accélère fortement à la rentrée de septembre pour atteindre son maximum en octobre/novembre,
- le quatrième trimestre a représenté en moyenne 38% du chiffre d'affaires annuel sur l'année 2005 contre 44% pour la même période de 2004,

Période	T1	T2	T3	T4	S1	S2
2004	6,46 %	25,07 %	24,04 %	44,43 %	31,52 %	68,48 %
2005	14,55 %	26,18 %	21,48 %	37,79 %	40,73 %	59,27 %
Moyenne	10,50 %	25,62 %	22,76 %	41,11 %	36,13 %	63,87 %

6.1.3. L'offre Produits « IT'S Label »

Anticipant une croissance extrêmement forte du marché des produits électroniques nomades, la Société a su concevoir en trois années une gamme innovante de produits répondant à une attente des consommateurs.

L'offre d'International Technologie Sélection se distingue par son innovation technologique et l'enrichissement de ses produits en fonctionnalités nouvelles. Elle s'adresse à une clientèle de particuliers au travers de circuits de distribution différenciés et s'organise désormais en quatre lignes de produits :

6.1.3.1 Une offre large de produits innovants

❖ Lecteurs Vidéo nomades format DVD

Une gamme complète couvrant un large spectre d'utilisations et de besoins tant en terme de taille d'écran (7 -8-9-10-12 pouces) que de fonctionnalités intégrées :



DVD 7 (écran de 7 pouces) :

Les modèles proposés disposent d'un écran LCD 16/9 de 18 cm à matrice active qui offre un grand confort de vision. Certains disposent d'un Tuner TNT intégré.

La plupart des autres modèles sont compatibles avec l'option Kit tuner TV amovible qui offre la possibilité d'accéder aux dix-huit chaînes gratuites de la télévision numérique terrestre. Ils ont une entrée sortie AV (appareil photo numérique, caméscope, console de jeux) et permettent de lire les Divx, ils se distinguent les uns les autres par de petites différences (MP3, Divxpro, lecteurs de cartes SD/MMC/MS).

DVD 8 - 9 (écran de 8 à 9 pouces) :

Mis à part la différence de taille d'écrans, cette gamme propose un port pour clés USB et un disque dur externe. Les produits disposent d'un slot pour cartes SD/MMC/MEMORY STICK et une multitude de formats audios et vidéos sont acceptés en lecture (ex : VOD DivX :Video On Demand).

Deux modèles sont dotés d'un **écran rotatif** de 21,6 cm, qui permet de profiter de la meilleure qualité d'image quel que soit le positionnement de l'appareil.

DivX Ultra. Toujours à la pointe, la Société innove avec le 6820U, lecteur de DVD portable compatible Divx Ultra. Ce modèle offre une qualité d'image meilleure en contraste comme en luminosité, l'accès aux menus avec chapitres, multiples langues, bonus et sous-titres ainsi qu'un taux de compression plus important. Ce lecteur est aussi très confortable avec son écran rotatif de 21,6 cm et très complet avec sa prise USB, son lecteur de cartes SD/MMC/MemoryStick.

DVD MAX (écran 10 à 12 pouces) : 4 références

Cette gamme dispose des mêmes fonctionnalités que les références précédentes avec une plus grande taille d'écran.

❖ Lecteur DVD/GPS



La Société lance le premier lecteur DVD portable avec fonctions GPS en gamme professionnelle (2 Gigas RAM). Le GD58 propose une cartographie complète de 15 pays (Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède, Suisse) qui peut être mise à jour via le site web. 1 000 000 de points d'intérêts sont également disponibles (restaurants, cinémas, musées, boîtes de nuits, hôtels). Le grand écran 5.8'' tactile permettant une meilleure saisie de l'adresse.

Un deuxième lecteur DVD GPS avec la cartographie française sera disponible avant l'été 2006.

Ce produit va permettre à International Technologie Sélection d'être présent sur de nouveaux circuits de distribution : réseau automobile.

❖ ULTRAMOBILE PC (UMPC)



C'est la nouvelle génération de produits nomades : mini-ordinateur compact multimédia.

Les UMPC offrent une fonctionnalité PC intégrale et permettent à leurs utilisateurs de se connecter à Internet - en déplacement, au bureau ou à domicile - de communiquer, de traiter des informations électroniques ou d'utiliser et de visionner des contenus multimédias. L'UMPC est une sorte d'hybride entre l'ordinateur portable, le lecteur mp3 et la console portable de jeu.

La Société a lancé sur le marché les premiers UMPC en avril 2006 avec ***l'ORIGAMI IT'S Label.***

Cette nouvelle génération de produits et le lecteur DVD GPS, devront générer un important chiffre d'affaires au cours du deuxième semestre de l'année 2006.

❖ Gamme d'accessoires

La Société a lancé sur le marché en 2005, la première gamme d'accessoires dédiés aux lecteurs DVD portables permettant d'exploiter au mieux et d'enrichir les fonctionnalités des lecteurs DVD. Elle présente l'avantage d'être compatible avec les modèles concurrents.

Elle comprend principalement :

- **Deux kits Tuner TV amovibles:**



Tuner TV TB-100 : Tuner TV multistandards SECAM / PAL. Recherche automatique des chaînes localement disponibles. Alimentation directe sur les lecteurs DVD portables pourvus d'une sortie 5V CC. Utilisable avec les lecteurs DVD portables disposant d'une entrée AV compatible. Livré avec une antenne télescopique, un câble de liaison AV et un cordon d'alimentation.

Tuner TV TNT-100 : Recherche de chaînes automatiques, fonctions EPG multi-langues, télécommande multifonctions, menus multi-langues, fonctions télétexte, jeux vidéo intégrés, alimentation directe par la sortie 5V des lecteurs DVD portables disposant d'une entrée AV compatible : 1750, 1750C, 1720B, 1720C, 6810, 6820, 1280, 1282.

- **Deux types de Batteries :**



Batterie longue durée 5V POD-60 : Batterie très longue durée dédiée aux kits tuner TV TNT-100 et TB-100, compatible avec l'i-Pod, et la PSP etc, autonomie allant de 20 à 100 heures selon la consommation du produit alimenté, diodes LED indiquant le niveau de charge, sécurisé contre la surcharge.

Batterie longue durée 9V B8H : Augmente l'autonomie du lecteur DVD portable, batterie rechargeable très longue durée, compatible avec tous les lecteurs DVD portables 9V de la marque, excellent rendement : 8000 mAh, autonomie comprise entre 4 et 8 heures selon la consommation et l'utilisation du produit alimenté, diodes LED indiquant le niveau de charge sécurisé contre la surcharge, se recharge avec l'alimentation secteur du DVD portable.

- **Une série d'autres accessoires :**

Comprenant notamment des adaptateurs transfo / secteur ADPV 18A, kit allume-cigares et toute une gamme de sacoches de transport spécialement adaptées aux voyages en voiture conçues pour être fixés sur l'appui-tête d'une voiture.

International Technologie Sélection dispose aujourd'hui d'une offre de produits parmi lesquels on peut distinguer ceux qui ont fait sa notoriété : les « lecteurs DVD portables », qui continuent d'assurer la récurrence du Chiffre d'affaires et les dernières innovations dont la montée en puissance constitue une des bases de la croissance anticipée.

6.1.3.2 Une offre adaptée à plusieurs cibles

L'objectif que s'est fixé International Technologie Sélection est d'accélérer la mise sur le marché de nouvelles technologies appliquées aux produits électroniques nomades en proposant des produits innovants bénéficiant d'un rapport qualité/performance/prix les rendant accessibles au plus grand nombre.

Alors que le consommateur final des produits IT'S Label est composé du grand public, l'offre de la Société s'adresse aux acteurs de la grande distribution : Distribution spécialisée ou distribution généraliste et sites d'e-commerce.

La Société a su fidéliser les plus importants distributeurs d'électronique grand public en France grâce à la signature de contrats cadres de distribution (FNAC, Groupe PPR, Carrefour, Casino, Groupe Référence, Média Saturne, etc...). Ces contrats cadres garantissent la présence en linéaire à l'année des produits IT'S Label et se distinguent des référencements spots.

La stratégie de la Société consiste à proposer des gammes spécifiques adaptées aux besoins de chacun de ces réseaux de distribution.

❖ **Distribution Spécialisée**

L'offre de produits IT'S Label a rencontré les attentes des réseaux spécialisés en proposant des produits innovants et générateurs de marges pour satisfaire les technophiles et les consommateurs exigeants.

Avant la passation des commandes, ce réseau a pour habitude de tester ou de faire tester les produits par des laboratoires afin de s'assurer qu'ils répondent effectivement au cahier des charges et aux exigences techniques et qualitatives des clients. Tous les produits IT'S Label passent avec succès ces tests.

Dans leur dossier « Lecteurs DVD » de l'été 2006, les laboratoires d'essais FNAC ont testé 14 lecteurs DVD portables de marques « sélectionnés parmi les meilleurs modèles du marché » dont 4 lecteurs IT'S Label qui ont obtenu des critiques favorables et très favorables.

Les produits IT'S Label sont présents dans la majorité des grandes enseignes françaises : FNAC, Surcouf, Boulanger, Magma, etc...

❖ **Distribution Généraliste**

Ce circuit est composé des enseignes de la grande distribution, des indépendants et des sites d'e-commerce.

Les modèles de la gamme de produits IT'S Label proposés dans ce circuit de distribution diffèrent de ceux de la Distribution spécialisée : ils répondent aux critères de qualité/performance/prix adaptés aux exigences de ce circuit.

La Société peut également être appelée à réaliser avec un/ou des acteurs une opération commerciale spécifique en marque blanche. Les produits IT'S Label sont présents dans les enseignes suivantes : Carrefour, Rue du Commerce, Grosbill Micro, Pixmania.com, Planète discount...

6.1.3.3 Une offre de produits spécifiques

❖ **Un design reconnu pour des produits fonctionnels de qualité**

International Technologie Sélection conçoit des gammes de produits innovants mais simples à utiliser. Un effort particulier en matière de design et de qualité des matériaux employés a été réalisé par la Société depuis sa création.

L'objectif de la Société est de continuer à développer une image de qualité et d'innovation, et construire une marque forte grâce à un design reconnaissable par le public.

❖ **Une marque fiable avec une garantie de 3 années**

La très haute qualité des lecteurs DVD portables IT'S Label a rendu possible la mise en place d'une garantie unique sur le marché, de 3 ans pièces et main-d'œuvre (2 ans + extension gratuite d'1 an).

❖ **Un positionnement moyen haut de gamme**

La Société conçoit des produits constituant une gamme cohérente, située dans le moyen / haut de gamme du marché. Ainsi, la Société n'entend pas rivaliser avec les nombreux fabricants / importateurs de produits électroniques « basiques ». La Société communique sur des produits alliant innovation et qualité reconnaissables à un design spécifique.

❖ **Une notoriété des produits bien établie auprès des distributeurs et du grand public**

Afin de soutenir le lancement de nouvelles gammes et de renforcer sa notoriété auprès des distributeurs et du grand public, la Société mène une politique de communication active auprès de la presse spécialisée et de la presse généraliste. Elle associe son nom à la sortie des films DVD en partenariat avec les Majors du cinéma.

6.2. Stratégie et avantages concurrentiels

6.2.1 Stratégie

Depuis sa création, International Technologie Sélection a réussi à développer une réelle expertise métier caractérisée par :

- ❖ Son savoir-faire technologique sur des produits électroniques nomades tels que le lecteur DVD portable, lecteur DVD Divx, lecteur DVD GPS et depuis peu par l'UMPC « Origami » ;
- ❖ Sa capacité à gérer le « time to market » lui permettant de proposer ses produits innovants toujours avant ses concurrents ;
- ❖ Un sourcing fiable et de qualité qui lui confère la réactivité indispensable dans son marché en constante évolution et la maîtrise de ses approvisionnements ;
- ❖ Une politique commerciale active avec un référencement réussi chez les grands acteurs de la distribution ;
- ❖ Une politique marketing et de communication différenciée ayant contribué à asseoir la notoriété de la marque.

Forte de son expérience, de son succès et de sa notoriété International Technologie Sélection ambitionne de devenir un acteur majeur sur son marché à l'échelle européenne.

La Société anticipe la poursuite de son développement suivant les axes stratégiques suivants :

- ❖ Intensifier le lancement de nouveaux produits en cours de développement,
- ❖ Enrichir sa gamme de produits à forte marge à destination de nouveaux canaux de distribution (exemple : GPS)
- ❖ Diversifier ses sources d'approvisionnement
- ❖ Développer la notoriété des produits « IT'S Label »
- ❖ Dupliquer son modèle en Europe du Sud
- ❖ Privilégier Croissance et Rentabilité

6.2.2 Les Marchés de la Société

Le marché d'intervention d'International Technologie Sélection est celui de l'électronique grand public (EGP) et plus particulièrement celui des produits nomades (électronique de loisirs). La Société est exclusivement présente sur le marché français.

6.2.2.1 Le grand bon en avant du nomadisme

Porté par une dynamique de croissance positive, le marché de l'EGP occupe une place importante au sein des principales industries mondiales.

En 2005, les ventes d'appareils d'électronique grand public ont représenté en France un chiffre d'affaires de 6,2 milliards d'euros, en hausse de 6 % par rapport à 2004. Ce marché devrait croître de 7% en 2006 (source GfK- février 2006).

Selon l'Institut d'études GfK, spécialiste du secteur, cette croissance a été portée par les ventes de produits nomades.

L'année 2005 a été caractérisée par un changement structurel du marché, avec l'envolée des produits nomades, témoin du changement de comportement des consommateurs demandeurs de produits de plus en plus performants, utilisables en tous lieux et offrant des fonctionnalités connexes telles que : accès Internet, capacité de stockage, appareil photo, télévision numérique TNT, système de navigation GPS.

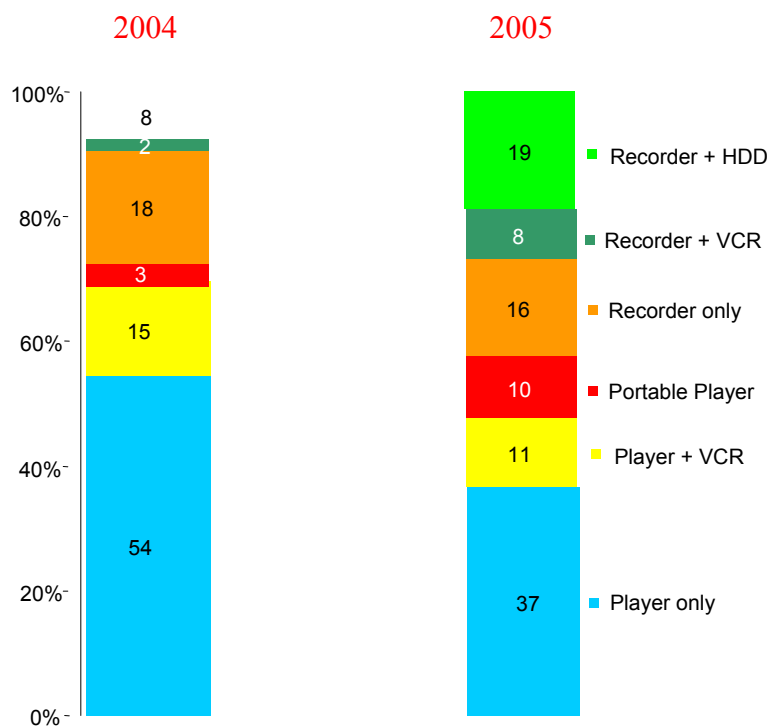
Avec 27 millions d'appareils nomades vendus en France en 2005 (audio nomade, GPS, téléphonie mobile, console portable, appareil photo numérique, PC portable, DVD portable), la mobilité est plus que jamais au cœur de l'innovation.

Ces produits « multi-usage » constituent les futurs relais de croissance de l'EGP, assure l'institut d'études GfK.

6.2.2.2 Les lecteurs DVD portables : un marché en pleine croissance

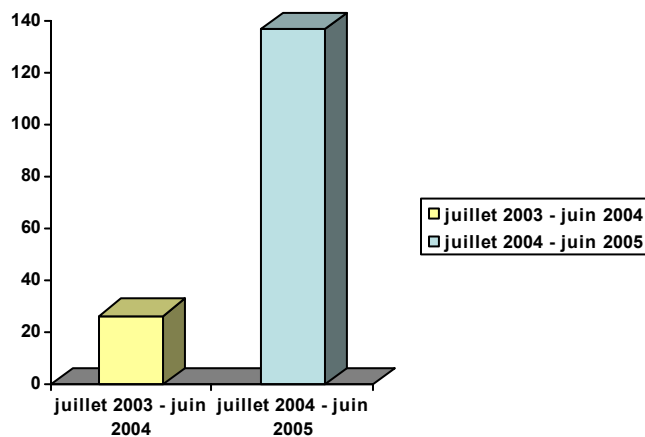
Le marché des lecteurs DVD portables sur lequel s'est positionné International Technologie Sélection est en pleine expansion : en France, les ventes en volume atteignent 350.000 en 2005 contre 75.000 en 2004 et 9 000 en 2003. L'institut GfK anticipe un doublement de ces ventes en 2006.

Cette croissance dynamise le marché français des lecteurs DVD bientôt en phase de maturité. La part du lecteur DVD portable sur le marché des lecteurs DVD augmente pour atteindre plus de 10% en 2005 (source GfK).



Le marché du lecteur DVD est porté par la vente de films DVD en pleine croissance. Avec 500 millions de films DVD vendus en France (26 films/foyer) les consommateurs veulent profiter partout de leur vidéothèque (source GfK)

Evolution en volume des ventes de DVD portables

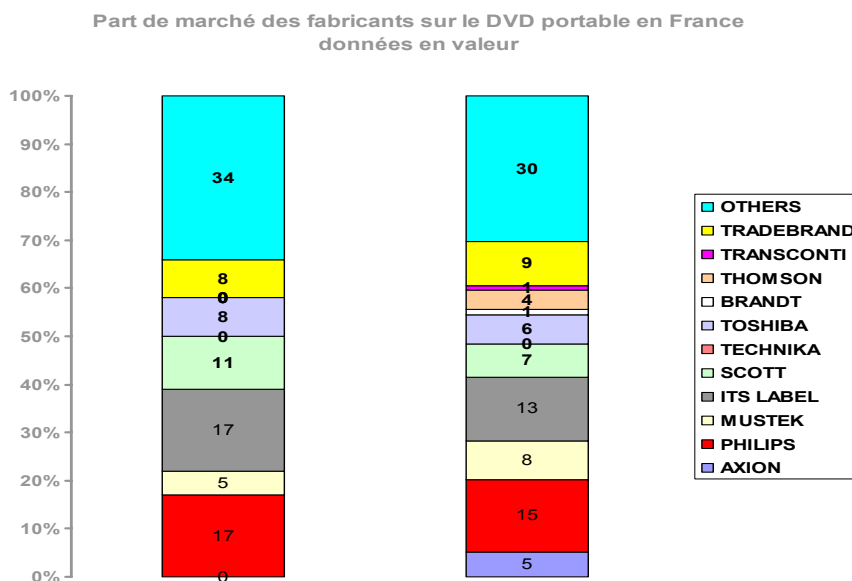


Les Concurrents d'International Technologie Sélection

Avec un chiffre d'affaires de 11,6 M€ et près de 70.000 pièces vendues sur le marché du lecteur DVD portable, la Société est désormais un acteur majeur sur ce segment de marché.

Le marché est fortement concurrentiel, ce qui favorise l'innovation. Sur le marché des lecteurs DVD portables il existe de nombreux acteurs de toutes tailles. Le graphique ci-dessous permet d'avoir un panorama complet des acteurs français actifs sur le marché français du lecteur DVD portable :

Principaux concurrents et Parts de marché en France.



(Source GfK)

En 3 ans, la Société a su s'imposer comme un acteur majeur sur ce marché.

6.2.2.3 Le positionnement d'International Technologie Sélection

La veille technologique mise en place par la Société lui a permis d'identifier très en amont les nouveaux segments de marchés porteurs. Sa réactivité, son savoir-faire technologique et sa maîtrise des approvisionnements lui ont permis de mettre avec succès sur le marché de l'électronique grand public des produits innovants.

Dans le segment de marché des lecteurs DVD portables, la Société a su élargir son marché en intégrant bien avant ses concurrents de nouvelles fonctionnalités offrant au consommateur un produit multi-usages.

Forte de son succès sur ce segment, la Société a, depuis le deuxième semestre 2005 consolidé son offre en développant une nouvelle gamme de produits autour du lecteur DVD GPS et du nouveau concept de tablette PC ultramobile. (ORIGAMI).

L'offre de produits IT'S Label s'organise autour des axes d'innovation suivants:

- **DIVX**

Identifiant très en amont ce besoin d'un public jeune, IT'S a été le 1^{er} acteur du marché français à intégrer et commercialiser le DVD portable Divx.

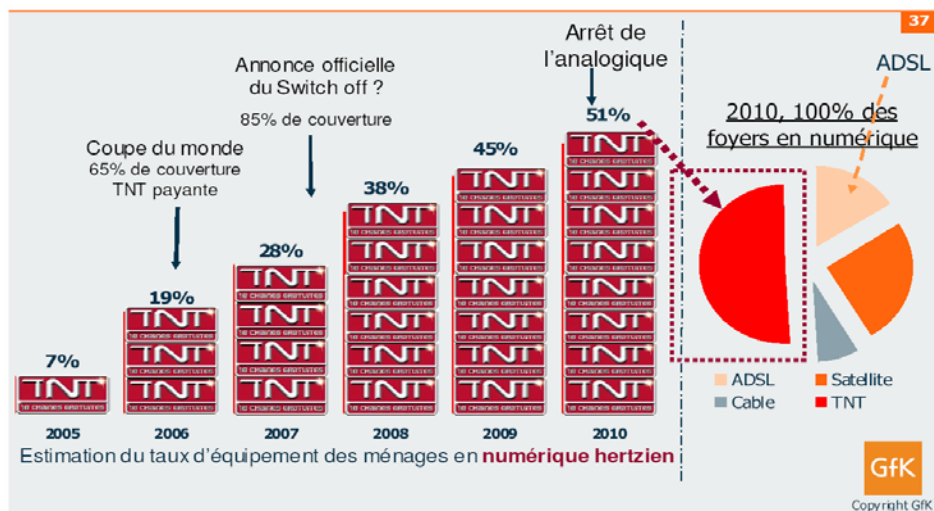
Pendant 9 mois, International Technologie Sélection a été la seule entreprise sur le marché à proposer des lecteurs Divx et a développé le nouveau format Divx Ultra en partenariat avec Divx Network.

- **TNT**

Dans un contexte de croissance de la TNT, International Technologie Sélection a décidé d'associer ses lecteurs DVD à cette nouvelle technologie.

La **Télévision Numérique Terrestre** s'est déployée à un rythme soutenu dans les foyers français avec plus de 500.000 adaptateurs vendus à fin juillet 2005.

"Avec 7% de foyers français déjà équipés alors que la couverture géographique ne dépasse pas 50% de la population, le bilan de la TNT en France est le meilleur observé en Europe", a souligné Claude Floch, directeur marketing de l'Institut GfK, qui prévoit que d'ici fin 2006, un foyer français sur cinq bénéficiera de la TNT et un foyer sur deux en 2010, avec l'arrêt prévu de la télévision analogique :

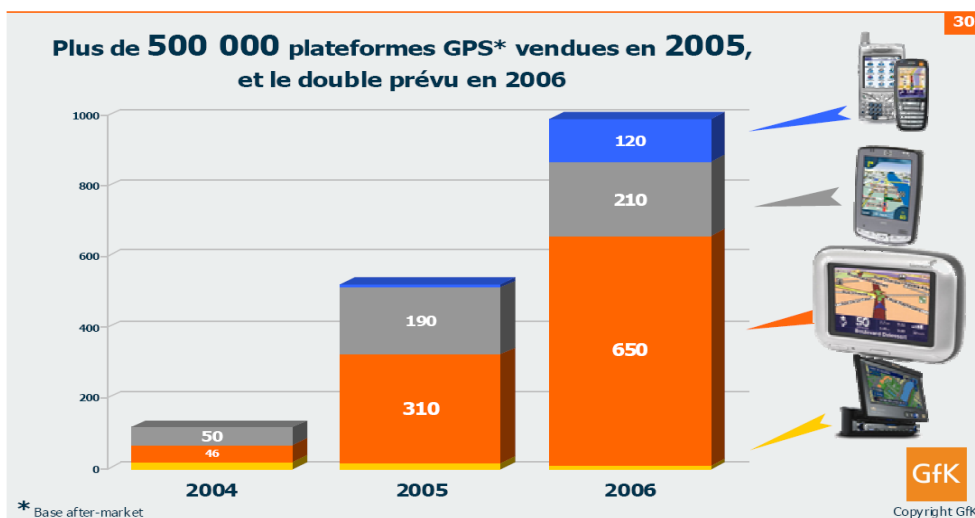


Comme pour le lecteur DVD Divx, La Société a été le premier acteur à vendre un lecteur DVD portable intégrant la TNT.

- **GPS**

Compte tenu de la forte croissance attendue sur le marché des navigateurs GPS, International Technologie Sélection a développé les premiers lecteurs DVD portables à écran tactile intégrant la fonction GPS.

En 2005, les ventes de navigateurs GPS ont figuré parmi les meilleures progressions de produits high-tech en France : plus de 500 000 appareils ont été vendus en 2005, un doublement est attendu en 2006 (source GfK février 2006). La baisse des prix et l'arrivée de nouveaux modèles nomades ont rendu la navigation embarquée accessible au grand public.



Aujourd'hui, les modèles qui se vendent le mieux sont ceux que l'on fixe dans sa voiture le temps d'un trajet mais que l'on peut ensuite prendre dans sa poche.

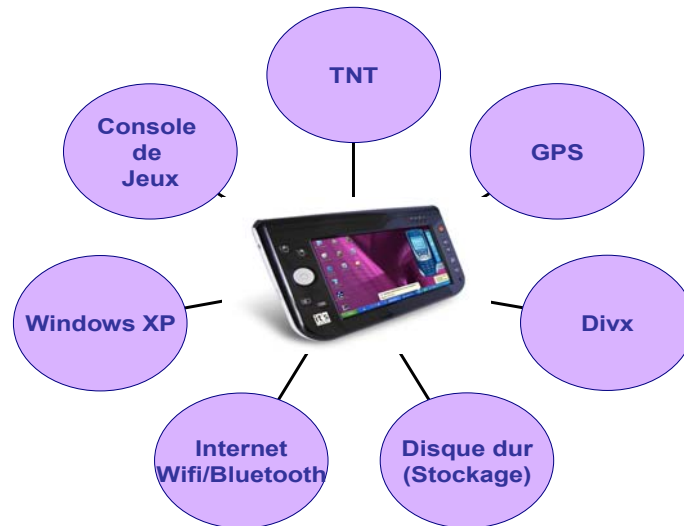
"Les solutions de navigation portable ont réussi le pari de séduire un large public", souligne l'Institut GfK, qui prévoit qu'en 2007 le GPS pourrait potentiellement toucher une cible de 59,2 millions de personnes en Europe (étude février 2006).

International Technologie Sélection a conçu le premier lecteur DVD GPS du marché.

- **PC ULTRAMOBILE**

Ce nouveau concept de mini-ordinateur nomade multimédia a été officiellement présenté par Microsoft en mars 2006 au CeBIT à Hanovre (projet **ORIGAMI**).

Les UMPC (Ultra Mobile PC) offrent une fonctionnalité PC intégrale et permettent à leurs utilisateurs de se connecter à Internet - en déplacement, au bureau ou à domicile - de communiquer, de traiter des informations électroniques ou d'utiliser et de visionner des contenus multimédias. L'UMPC est une sorte d'hybride entre l'ordinateur portable, le lecteur mp3 et la console portable de jeu.



International Technologie Sélection s'est positionnée très en amont sur ce nouveau concept et a créé l'événement en lançant sur le marché français son ORIGAMI IT'S.

D'après une récente étude d'In-Stat, les ventes des ordinateurs miniatures UMPC ou Origami pourraient atteindre 7,8 millions d'unités d'ici 2011. Selon In-Stat, le succès de l'UMPC sera lié à l'émergence des connexions haut débit sans fil (*multiplication des hot-spots, déploiement du WiMAX...*) qui permettra aux utilisateurs d'avoir accès à Internet et à l'ensemble de leurs données n'importe d'où. Enfin, In-Stat prévoit que 100 000 à 210 000 UMPC / Origami (*vendus, pour rappel, entre 900 et 1500 euros*) seront achetés l'année prochaine. (source Publiée par Vincent le Vendredi 28 Avril 2006 BREVE ORGANISEUR DE POCHE (PDA))

Une fois encore, la Société, devance les géants du marché, en faisant preuve de créativité et de rapidité.

6.2.3 Avantages concurrentiels

International Technologie Sélection maîtrise l'ensemble des compétences qui constituent un facteur décisif de son succès et de sa différenciation :

❖ Intelligence technologique

A l'écoute du marché, la Société procède à une veille permanente avec pour objectif d'identifier très en amont les technologies répondant aux attentes du consommateur.

L'équipe R&D étudie ensuite les faisabilités de création de modèles inédits intégrant les fonctionnalités les plus recherchées du moment.

Grâce à sa veille concurrentielle et technologique active et à sa connaissance poussée des besoins du marché, la Société a démontré sa capacité à mettre sur le marché, bien avant ses concurrents, un certain nombre d'innovations : le lecteur DVD Divx, le lecteur DVD TNT, le lecteur DVD GPS et l'UMPC.

❖ **Time to Market**

International Technologie Sélection intervient dans un domaine d'activité caractérisé par une constante innovation technologique et l'importance clé du délai de mise sur le marché, le « time to market » :

- Arriver le premier sur le marché permet d'assurer un avantage concurrentiel, de générer des marges supérieures et de renforcer sa part de marché,
- Réduire le délai de développement permet également de suivre au plus près les besoins du marché en adaptant le projet jusqu'au dernier moment, et d'intégrer les dernières technologies.

Grâce à sa structure et à son organisation, seulement quatre mois sont nécessaires à la Société entre l'idée de départ et le lancement de la commercialisation d'un produit, lorsqu'il faut généralement dix mois à un an à ses concurrents compte tenu de leurs structures de décision, de la lourdeur de leur organisation.

Cette capacité à mettre en place des modèles innovants et inédits sur le marché avant ses concurrents, confirme ses compétences et renforce son image de marque.

❖ **Alliance avec les meilleurs fabricants du marché**

Son savoir-faire reconnu en matière d'innovation lui a ouvert les portes des plus grands fabricants mondiaux du lecteur DVD portable tel que Shinco.

En s'alliant avec les fabricants d'électronique grand public les plus fiables du marché, la Société s'assure non seulement de l'excellente qualité de ses produits mais aussi et surtout du respect de la propriété intellectuelle.

6.3. Organisation et moyens

6.3.1 Les étapes de la conception de l'offre Produits

International Technologie Sélection tient sa spécificité de sa capacité à proposer et à réaliser des produits innovants répondant aux attentes du moment des consommateurs.

La Société tire sa force de sa capacité à créer et à gérer des gammes de produits en adéquation avec les attentes et le positionnement de son réseau de distribution pour lequel le rapport qualité/performance/prix demeure une exigence de base.

La Société s'est structurée afin d'intégrer toutes les fonctions de la chaîne de valeur déterminant la valeur ajoutée de ses produits : Veille, conception, fabrication, qualité, marketing, design et logistique.

Les différentes étapes de conception de l'offre sont :

Phase 1 : Veille technologique et concurrentielle

Une cellule de R&D dédiée et dirigée par Monsieur Jean-Luc Haurais, a pour mission de suivre l'évolution des nouvelles technologies, de les évaluer en terme d'utilité pour les clients, de les adapter dans l'offre de produits IT'S Label et de déterminer le bon timing pour leur lancement. Les laboratoires de recherche des sous-traitants chinois sont associés à cette phase. Toutes les évolutions en matière de software, caractérisant l'innovation des produits, sont réalisées exclusivement en interne.

Cette veille s'effectue en étroite collaboration avec la Direction commerciale pour évaluer les attentes du consommateur final et le mix marketing attendu.

Phase 2 : Définition du cahier des charges

Le cahier des charges, véritable définition du besoin, sert de référentiel durant la phase d'élaboration. Il intègre les objectifs, les coûts, les spécificités techniques et définit des délais. Les équipes R&D des sous-traitants sélectionnés sont étroitement associées à cette étape.

Phase 3 : Conception, fabrication d'un prototype et lancement du produit

Cette phase conduit à la présentation d'un prototype qui sera analysé sous tous ses aspects : fonctionnalités, logiciel embarqué, design, simplicité d'utilisation et de mise en œuvre, capacité d'utilisation et coût.

Le prototype est présenté au Directeur Commercial qui le présente à ce stade aux circuits de distribution. A l'issue de cette présentation et en fonction de l'accueil réservé au nouveau produit par les professionnels, la décision est prise quant à sa validation et au lancement de la production.

La validation du prototype par tous les intervenants déclenche le lancement de la fabrication d'une première série.

Phase 4 : Fabrication et tests de qualité

Le processus de fabrication est étroitement supervisé par Madame Rui Zhang, de nationalité chinoise et Responsable du Sourcing, au cours de très nombreux déplacements en Chine.

Les produits font l'objet de multiples tests pendant le processus de fabrication et avant le départ de Chine. Le contrôle qualité et l'inspection des produits sont confiés à la société internationale SGS. Cette société procède avant expédition, selon des procédures d'échantillonnage reconnues, à des contrôles permettant de vérifier l'apparence visuelle et organoleptique du produit, l'étiquetage, la conformité des marquages et l'emballage. Cette procédure permet de s'assurer que la qualité, la quantité, et l'emballage des produits finis sont conformes au cahier des charges et/ou aux lettres de crédit.

Phase 5 : Livraison

Les délais de livraison sont de l'ordre de 7 à 10 semaines selon le moyen de transport choisi (Air ou Mer). La Société utilise différents transporteurs et procède à des cotations pour chaque expédition.

Les produits sont livrés sur les plateformes du logisticien Geodis, qui se charge de la préparation et de l'expédition des commandes au client.

En ce qui concerne les commandes de réassort et le un suivi de ventes : ils font l'objet d'un reporting hebdomadaire des différents services permettant ainsi à la Société d'ajuster les prévisions d'approvisionnement et de faire preuve de réactivité.

6.3.2 Un modèle de stratégie marketing innovant et efficace

6.3.2.1 Une politique de communication active

International Technologie Sélection communique régulièrement sur plusieurs types de médias :

❖ La Presse spécialisée :

Les produits IT'S Label apparaissent comme une référence dans la presse spécialisée et comme une marque recherchée et appréciée dans laquelle se reconnaissent les technophiles et les consommateurs les plus exigeants.

Des communications régulières mettant en avant les produits IT'S Label, sont publiées dans des magazines spécialisés tels que : What Hi-Fi, Home Ciné DVD, Stuff, PC Achat, Ere Numérique, Cinéma chez moi, Les années Laser, ou encore Home Cinéma.

A chaque lancement de produits, des bancs d'essais passent au crible la qualité et les avantages concurrentiels des modèles.

❖ La Presse généraliste :

La Société s'impose comme le partenaire technologique du journal gratuit Métro et du Nouvel Observateur avec une présence hebdomadaire dans le dossier High Tech de chacun de ces journaux lui permettant ainsi de toucher un public plus large et de renforcer la notoriété de ses produits.

❖ Web-Marketing :

La Société utilise de nombreux moyens pour communiquer sur Internet : opérations de mailing et d'affichage de bandeaux publicitaires sur le Web.

6.3.2.2 Partenariats exclusifs avec les Majors du cinéma

International Technologie Sélection pratique un marketing croisé en associant son nom commercial à celui des Majors du cinéma à l'occasion des sorties des films à gros budget en salles et en DVD tels que : « Le jour d'après » ou « Les 4 Fantastiques ».

La présence de la marque est assurée grâce à des leaflets insérés dans chaque boîtier de film DVD. Cette stratégie a déjà garanti à la marque une visibilité sur plus de 6 millions de DVD vendus.

Les Majors associés aux projets d'International Technologie Sélection sont Universal, Fox, Buena Vista, Touchstone, TF1, Canal+, Warner, M6, Walt Disney.

6.3.2.3 Le site internet de la Société : www.itslabel.com

C'est un site animé, attractif qui est la vitrine technologique de la Société. C'est un des premiers sites Internet à proposer des vidéos en haute résolution sur une bande passante de 1 méga seulement.

L'alliance réussie du graphisme, du design, et de la musique ne font que renforcer l'image de marque des produits IT'S Label. La structure simple du site et les fiches produits détaillées permettent d'apprécier au mieux les fonctionnalités offertes par les modèles IT'S Label.

Les partenariats sont mis en relief dans deux sections spéciales du site :

- *Partenaires Media* : Partenaires cinématographiques : diffusion d'une séquence du dernier film sorti en DVD et présentation des partenaires presse tels que What Hi-fi, Métro, le Nouvel Observateur, ou Les Années Laser.
- La seconde est dédiée au film du mois dans laquelle l'internaute a la possibilité de visionner quatre à cinq séquences du dernier film sur un écran de produit IT'S Label. La synergie « sortie film DVD » et « lecteur DVD portable » prend toute sa dimension.

6.3.3 Le service client (Customer Service) et la garantie des produits

La très haute qualité des produits IT'S Label a rendu possible la mise en place d'une garantie après-vente, unique sur le marché, de 3 ans (2 ans + extension 1 an) pièces et main-d'œuvre sur les lecteurs DVD portables.

Les autres produits de la Société (accessoires, Origami et GPS) bénéficient d'une garantie usuelle d'un an.

Pour toutes les questions relatives à l'utilisation des produits, au suivi des retours ou encore aux offres commerciales, les consommateurs ont la possibilité d'entrer en contact directement avec la Société par téléphone, courrier ou encore à partir de son site Internet (www.itslabel.com)

Lorsqu'un client connaît un problème avec son achat, selon l'état du produit, il y a :

- Réparation et retour au revendeur,
- Echange de produit et retour au revendeur. La marchandise est prélevée sur le stock disponible au centre de SAV,
- Un avoir est consenti au client lorsque la réparation ou l'échange n'est pas possible.

Dans la pratique, la Société effectue peu de réparations et privilégie les échanges standards.

6.3.4 La Logistique

La logistique est entièrement sous-traitée auprès du logisticien/transitaire Geodis. Les produits, déjà emballés sous packaging final, sont embarqués en containers complets par le transitaire qui assure le transport (maritime ou aérien), le dédouanement, puis le transport terrestre jusqu'aux entrepôts en région parisienne, d'où sont préparées et expédiées les commandes finales.

7. ORGANIGRAMME

La Société ne fait pas partie d'un Groupe et ne détient aucune filiale.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1. Descriptif actuel

International Technologie Sélection n'a pas d'immobilisation corporelle significative et ne planifie pas d'acquisition.

Le 1^{er} avril 2005, la Société a transféré son siège social au 14 rue Lincoln à Paris (75008) où elle occupe des locaux commerciaux d'une superficie d'environ 243 m².

Les locaux sont loués auprès de la SCI Elycoln par un bail dérogatoire qui court depuis le 01 avril 2005 jusqu'au 28 février 2007. Le loyer annuel hors charge s'élève à 104 000 € payable d'avance trimestriellement.

Une promesse de renouvellement de bail commercial 3-6-9 en faveur de la Société a été signée le 24 février 2005 par la SCI Elycoln.

Aucun dirigeant n'a de lien avec l'actuel propriétaire des locaux.

8.2. Question gouvernementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'International Technologie Sélection.

9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

L'examen de la situation financière de la Société se base sur les comptes sociaux audités au titre des exercices 2005 et 2004 sur 12 mois clos le 31 décembre de chaque année et de l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur 8 mois.

9.1. Chiffres comparés entre le 31/12/2005, 31/12/2004 et 31/12/2003

Compte de résultat simplifié

(en €)	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois	Progression 2005/2004 en %	31/12/2003 8 mois	Progression 2004/2003 en %
Produits d'exploitation	11 897 491	4 993 847	138,2%	1 417 992	252,2%
dont Chiffre d'affaires	11 607 570	4 880 339	137,8%	1 392 409	250,5%
Total des charges d'exploitation	11 199 644	4 630 898	141,8%	1 213 095	281,7%
Résultat d'exploitation	697 846	362 946	92,3%	204 897	77,1%
Résultat financier	(166 716)	(36 461)	357,2%	(44 017)	-17,2%
Résultat exceptionnel	(12 273)	(24 305)	-49,5%	(154)	ns
IS	180 901	97 898	84,8%	51 246	91,0%
Résultat net	337 956	204 282	65,4%	109 480	86,6%

Détails des charges d'exploitation

(en €)	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois	Progression 2005/2004 en %	31/12/2003 8 mois	Progression 2004/2003 en %
Total des charges d'exploitation	11 199 644	4 630 898	141,8%	1 213 095	281,7%
<i>dont achats de marchandises</i>	9 995 915	3 926 139	154,6%	936 340	319,3%
<i>variation de stocks</i>	- 1 966 436	- 403 189	387,7%	- 190 474	111,7%
<i>Achats de matières et autres approvisionnements</i>	4 056	-	ns	-	ns
<i>autres achats et charges externes</i>	2 155 431	759 990	183,6%	241 963	214,1%
<i>Impôts et charges</i>	58 418	10 864	437,7%	3 338	225,5%
<i>Salaires et traitements</i>	313 310	150 360	108,4%	66 454	126,3%
<i>Charges sociales</i>	173 371	53 850	222,0%	24 308	121,5%
<i>Autres charges</i>	276 386	28 913	855,9%	6 246	362,9%
<i>Dot aux amort. Et prov</i>	189 193	103 971	82,0%	124 917	-16,8%

Commentaires

Chiffre d'affaires

Le lancement régulier de produits innovants et de qualité associé à une reconnaissance accrue de la marque explique la croissance du chiffre d'affaires de + 137,8 % en 2005 par rapport à 2004, après une progression de près de 250% en 2003 (sur 8 mois), confortant ainsi le positionnement en matière de lancement de produits innovants et de qualité choisi par la Société.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation (+92,3 % en 2005 par rapport à 2004 et +77,1% en 2004 par rapport aux 8 mois de l'exercice clos le 31/12/2003) suit cette tendance reflétant l'effet volume lié à la hausse de l'activité, pour partie compensé par les coûts induits par les charges dues au fort développement de la Société et notamment la hausse des charges locatives et le renforcement des effectifs (charges de personnel + 138%).

Résultat financier

Pour faire face à l'augmentation du Besoin en Fond de Roulement liée à la progression de l'activité, la Société a eu davantage recours aux mobilisations de créances Dailly ce qui a eu un impact défavorable sur le résultat financier : aggravation de 357% en 2005 par rapport à 2004, lui-même stable par rapport à 2003 compte tenu de la durée dudit exercice (8 mois).

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Tableau de variation des capitaux propres

(en €)	Capital	Primes liées au capital	Réserve légale	Résultats accumulés non distribués	Capitaux propres
Situation 1er mai 2003	37 000		3 700	15 837	56 537
Augmentation de capital					
Dividendes distribués					
Résultat Exercice				109 480	109 480
Situation au 31 décembre 2003	37 000		-	125 318	166 018
Augmentation de capital					
Dividendes distribués					
Résultat				204 282	204 282
Situation au 31 décembre 2004	37 000	-	3 700	329 600	370 300
Augmentation de capital					
Dividendes distribués					
Résultat				337 956	337 956
Situation au 31 décembre 2005	37 000	-	3 700	667 556	708 257

10.2. Sources et montant des flux de trésorerie

en €	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Flux net de trésorerie d'exploitation	- 734 044	- 1 331 022	42 805
Flux net de trésorerie d'investissements	- 150 899	- 10 928	-
Flux net de trésorerie de financement	1 070 635	1 192 849	2 487
Variation nette de la trésorerie	185 692	- 149 101	45 292
Trésorerie à l'ouverture	- 15 487	133 614	88 323
Trésorerie à la clôture	170 205	- 15 487	133 614

10.3. Conditions d'emprunt et structure du financement

Les besoins de trésorerie d'International Technologie Sélection sont principalement liés au financement du fonds de roulement, les ressources proviennent du financement du poste client et des flux d'exploitation.

Au 31 décembre 2005, la Société bénéficiait des autorisations bancaires suivantes :

Concours	Banque	Mtt Autorisés	taux	Montants Utilisés au 31/12/2005
Ligne de mobilisation Dailly	Crédit Agricole	800 000	EURIBOR 3 MOIS + 3%	738 103
	HSBC - UBP	800 000	EONIA + 3%	790 300
	Banque Populaire	750 000	EURIBOR 3 MOIS + 1,75%	570 274
	Société Générale	300 000	EURIBOR + 2% Précompté	198 574
Escompte Autres effets	HSBC - UBP	300 000	EURIBOR 3 MOIS + 2%	0
Crédit Documentaire	Crédit Agricole	800 000	Néant	176 207
	HSBC	300 000	Néant	529 368
	Banque Populaire	750 000	Tx Fixe 2%	493 667
	Société Générale	200 000	Néant	76 123
Découvert	Crédit Agricole	75 000	T4M+1,80%	14 851
	HSBC	75 000	EONIA + 3%	138 905
	Banque Populaire	15 000	Néant	30 349
	Société Générale	20 000	TMM + 3%	6 518

10.4. Tableau de financement au 31 décembre 2003 (8 mois), 31 décembre 2004 (12 mois), 31 décembre 2005 (12 mois)

RUBRIQUES en €	31/12/05	31/12/04	31/12/2003 (8 mois)
Opérations d'exploitation			
Résultat net	337 956	204 282	109 480
Dotations aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant)	91 098	46 735	67 113
Reprises de provisions	(44 881)	(66 948)	(21 338)
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	681		0
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	384 854	184 069	155 255
Variation des stocks	(1 668 401)	(316 172)	(142 585)
Variation des créances d'exploitation	(1 696 345)	(1 523 834)	(28 220)
Variation des dettes d'exploitation	2 188 097	237 056	5 888
Variation des autres créances liées à l'activité	(376 517)	(150 641)	17 370
Variation des autres dettes liées à l'activité	434 268	238 502	35 098
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(1 118 898)	(1 515 091)	(112 450)
TRESORERIE ISSUE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(734 044)	(1 331 022)	42 805

Opérations d'investissements			0
Décaissements nets sur immobilisations	(150 899)	(10 928)	0
TRESORERIE ISSUE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(150 899)	(10 928)	0
Opérations de financements			0
En-cours de mobilisation	1 032 535	1 264 717	0
Autres dettes financières	38 100	(71 868)	2 487
TRESORERIE ISSUE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 070 635	1 192 849	2 487
VARIATION DE TRESORERIE	185 692	(149 101)	45 292
Trésorerie d'ouverture	(15 487)	133 614	88 323
Trésorerie de clôture	170 205	(15 487)	133 614
Variation	185 692	(149 101)	45 292

10.5. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation des capitaux par la Société.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

La Société intervient dans un domaine d'activité caractérisé par une constante innovation technologique.

Le développement de la Société depuis sa création, repose sur sa capacité à proposer et à réaliser des produits innovants répondant aux attentes du moment des consommateurs.

Dans un souci de confidentialité et compte tenu du renouvellement constant de la gamme de produits, la Société a choisi de ne pas déposer de brevets sur les innovations et les logiciels mis en œuvre.

La Société entend poursuivre son engagement en matière de développement de produits innovants pour élargir sa gamme de produits et consolider ses avantages concurrentiels et ouvrir de nouveaux marchés.

Par ailleurs, la Société commercialise ses produits sous son nom commercial « IT'S Label » et n'a pas estimé pertinent de solliciter une protection au titre du droit des marques.

Les noms de domaine suivants ont fait l'objet d'un enregistrement :

- www.itstlabel.com
- www.itstlabel.fr
- www.its-label.com
- www.labelits.com
- www.label-its.com

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Au cours du premier semestre 2006, la Société confirme sa position de numéro 2 en France du secteur derrière Philips sur le marché du lecteur DVD portable (source GFK).

Le résultat des ventes du premier semestre a été décevant pour l'ensemble des acteurs du marché d'électronique grand public en raison de l'effet « Coupe du Monde » qui a orienté les ventes d'électronique grand public vers les écrans plats au détriment des autres produits.

Au cours de cette période, la Société a fait le choix stratégique de privilégier les produits à forte marge et de rester absent sur les produits d'entrée de gamme moins rentables et très fortement concurrencés, qui ont constitué la majorité des ventes sur ce marché.

De plus, anticipant la tendance observée sur la période, la Société avait programmé, sur la fin du premier semestre, le lancement de ses produits phares de l'année 2006 : le premier lecteur DVD portable du marché français intégrant la fonctionnalité GPS et l'UMPC « Origami IT'S ».

Par conséquent, le chiffre d'affaires constaté sur le premier semestre est en recul par rapport à celui de la même période de l'année 2005 et le poids de l'activité du premier semestre devrait être inférieur à celui observé au cours de l'exercice précédent.

Sur le deuxième semestre 2006, le chiffre d'affaires attendu sur les nouveaux produits devrait représenter une part prépondérante de l'activité par delà la croissance naturelle du marché historique de la Société que constitue la vente de lecteurs DVD portables.

Cette montée en puissance de l'activité est prévue conformément à la forte saisonnalité du secteur et est confortée par les éléments suivants :

- le niveau du carnet de commandes au 31 Août 2006 ;
- l'accueil très favorable des nouveaux produits DVD GPS et Origami chez les grands distributeurs ;
- le renforcement de la Direction commerciale avec l'embauche de 2 directeurs de haut niveau à la tête de deux nouveaux départements, (DVD-GPS et produits informatiques) ;
- la signature du contrat de distribution Europe avec le Groupe PPR permettant l'implantation de la marque dès le deuxième semestre 2006 dans 6 pays (Italie, Espagne, Portugal, Suisse, Belgique, Luxembourg) et près de 100 magasins.

Sous réserve de ce qui est précisé ci-dessus, la Société, n'a pas connaissance de tendance connue ni engagement ni événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2006.

L'introduction en bourse de la Société devrait s'avérer bénéfique à court, moyen et long termes, en permettant à la fois :

- Une levée de fonds nécessaires à l'accélération de la stratégie,
- Une notoriété vis-à-vis de ses clients, de ses sous-traitants et de ses partenaires.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas communiquer sur des prévisions ou estimations de bénéfice.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives au Directoire

14.1.1. Composition du Directoire

Nom	Fonction au niveau du Directoire	Fonction au niveau opérationnel	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société
Monsieur William BOUZEMARENE	Président	Directeur Commercial	
Monsieur Eddy ACHOUR	Directeur Général	Directeur Général	Gérant IDC Gérant AMDP Liquidateur DIS Liquidateur PPR Liquidateur Presse investissement International
Madame Rui Zhang HAURAI	Membre	Responsable Sourcing	

Les membres du directoire n'ont pas exercé de mandats autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus au cours des cinq dernières années.

Il n'existe aucun lien familial entre les personnes ci-dessus listées.

Madame Rui Zhang Haurais est l'épouse de Monsieur Jean-Luc Haurais, Président du Conseil de Surveillance.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

- N'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- N'a été associée en sa qualité de dirigeant ou membre du Conseil de Surveillance à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- N'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ; ni
- N'a fait l'objet d'incrimination ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.2. Renseignements personnels relatifs aux membres du directoire

Monsieur William BOUZEMARENE, 40 ans Autodidacte, il a une expérience de 18 années dans la distribution de produits électronique grand public en occupant le poste de Responsable régional Ouest chez JVC Audio, Responsable national comptes clés chez JVC France, Business Unit Manager chez CASIO France. Depuis 2005 il a rejoint la Société en qualité de Directeur Commercial Europe.

Monsieur Eddy ACHOUR, 50 ans, il a occupé pendant plus de 20 ans en qualité de Consultant le poste de Contrôleur de Gestion. Spécialiste du redressement d'entreprises dans le domaine des process d'organisation et de gestion, il a participé aux côtés de nombreux administrateurs judiciaires au redressement d'entreprises en difficultés. En 2000, il rejoint la société Adomos et occupe le poste de Directeur Général Adjoint. Il rejoint la Société à sa création en 2002.

Madame Rui Zhang HAURAIS, 30 ans, avant son arrivée en France, elle a occupée en Chine les postes suivants : Chargée des relations internationales pour le musée de cire de Pékin puis Responsable achat pour l'importation de produits en provenance de Russie à destination de la Chine. Elle rejoint International Technologie Sélection à sa création et occupe depuis le poste de Responsable du Sourcing.

14.2. Conseil de surveillance

14.2.1. Composition du conseil de surveillance

Membres du Conseil de Surveillance	Fonction au niveau du Conseil	Fonction au niveau opérationnel	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société
Monsieur Jean-Luc HAURAIS	Président	Directeur R&D et Marketing	Membre du directoire d'Adomos
Monsieur Godefroy GIUDICELLI	Membre	-	Administrateur de IXO Publishing (jusqu'en 2002) Administrateur de VocalCom Gérant de la société EOREZO Gérant SCI Smic Gérant SCI Raspail Gérant de Eurl Mediagogo Administrateur d'Easyvoyage
European Sales Growth Représentée par Monsieur Frank ROSSET	Membre	-	

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont pas exercé de mandats autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus au cours des cinq dernières années.

Il n'existe aucun lien familial entre les personnes ci-dessus listées.

Monsieur Jean-Luc Haurais Président du Conseil de Surveillance est l'époux de Madame Rui Zhang Haurais, Membre du Directoire.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

- N'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- N'a été associée en sa qualité de dirigeant ou membre du Conseil de Surveillance à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- N'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ; ni
- N'a fait l'objet d'incrimination ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

Conformément aux statuts de la Société, les membres du Conseil de Surveillance, doivent détenir au minimum 1 action de la Société.

14.2.2. Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil de surveillance

Monsieur Jean-Luc HAURAIS, 38 ans, Autodidacte et professeur d'informatique à Paris VII, Celsa, il a créé Ulimit en 1998 autour de la logique cyber conviviale réunissant les webmasters de l'époque. Grâce à la notoriété de ces sites, il rejoint la société Adomos en 1999 comme directeur informatique. Il a conçu et développé la plateforme technologique de cette société. Il est co-fondateur de la Société International Technologie Sélection.

Monsieur Godefroy GIUDICELLI, 59 ans, de 1985 à 2000, il crée et développe le group 'Press image' spécialiste de l'informatique avec les revues suivantes : St Mag, PC Fun, Génération 4, univers Mac, PCN°1, Net Surf Home Ciné Vidéo. Au moment de sa revente, à Ixo publishing en 2001, le chiffre d'affaires du Groupe s'établissait à 76 M€ avec 30 titres et 200 collaborateurs. Il est co-fondateur de la Société International Technologie Sélection.

14.3. Conflits d'intérêts au niveau des membres du conseil de surveillance et des membres du directoire

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit potentiel entre les intérêts privés des membres des organes d'administration, de direction et de la direction générale.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients, les fournisseurs ou autres, en vertu desquels l'une quelconque des personnes précitées a été sélectionnée en tant que membre du Directoire, du Conseil de Surveillance ou de Direction.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunération des membres du conseil de surveillance et des membres du directoire

La Société au 31 décembre 2005 était une société par actions simplifiée.

Les rémunérations versées aux organes de direction au cours des deux derniers exercices sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Luc Haurais, en sa qualité de Président de la SAS a perçu au cours des deux derniers exercices les rémunérations suivantes :

Exercice au 31/12/2004			Exercice au 31/12/2005		
Salaire Fixe	Salaire Variable	Total	Salaire Fixe	Salaire Variable	Total
30 000,00	0,00	30 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00

Aucun avantage en nature, participation, intéressement, prime d'arrivée ou de départ ne lui a été versé.

Aucun membre du Conseil de surveillance ou du Directoire n'a bénéficié de versement au titre d'un régime de retraite complémentaire.

Les salaires versés au cours des deux derniers exercices aux personnes nommées en mai 2006 au Directoire ont été les suivants :

	Exercice au 31/12/2004			Exercice au 31/12/2005		
	Salaire Fixe	Salaire Variable	Total	Salaire Fixe	Salaire Variable	Total
Mr BOUZEMARENE William	10 168,00	0,00	10 168,00	65 000,00	15 379,00	80 379,00
Mme HAURAIS Rui Zhang	24 635,00	0,00	24 635,00	29 338,00	0,00	29 338,00

La rémunération variable de Monsieur Bouzemaerene est liée à la fonction opérationnelle occupée dans la Société (Directeur Commercial) et son montant est déterminé en fonction de critères d'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires.

Aucun avantage en nature, participation, intéressement, prime d'arrivée ou de départ ne leur ont été versés.

Aucune autre personne nommée depuis au Directoire et/ou Conseil de Surveillance n'a perçu de rémunération au cours de l'année 2005.

Aucun jeton de présence n'a été versé par la Société depuis sa création.

15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées par les membres du conseil de surveillance et les membres du directoire

Néant

15.3. Sommes provisionnées par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites et autres avantages au profit des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Aucune provision n'a été constituée à ce titre

15.4. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres du conseil de surveillance et les membres du directoire

Néant.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

16.1. Direction de la Société

16.1.1. Mandats des Membres du Conseil de Surveillance

Le Tableau ci-dessous indique la composition du Conseil de Surveillance de la Société à la date du présent prospectus ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Membres du Conseil de Surveillance	Fonction au niveau du Conseil	Fonction au niveau opérationnel	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat
Monsieur Jean-Luc HAURIS	Président	Directeur R&D et Marketing	AGE 30 mai 2006	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2011
Monsieur Godefroy GIUDICELLI	Membre	-	Idem	Idem
European Sales Growth Représentée par Monsieur Frank ROSSET	Membre	-	Idem	Idem

16.1.2. Directoire

Le Tableau ci-dessous indique la composition du Directoire de la Société à la date du présent prospectus ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Nom	Fonction au niveau du Directoire	Fonction au niveau opérationnel	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat
Monsieur William BOUZEMARENE	Président	Directeur Commercial	CS 30 mai 2006	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2011
Monsieur Eddy ACHOUR	Directeur Général	Directeur Général	CS 30 mai 2006	Idem
Madame Rui Zhang HAURAIS	Membre	Responsable Sourcing	CS 30 mai 2006	Idem

16.1.3. Nomination et durée du mandat membres du Directoire

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour une durée de six (6) ans et ses membres sont indéfiniment rééligibles. En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du directoire.

16.2. Contrats de services liant les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire à la Société

Au 31 décembre 2005, la Société a bénéficié des prestations suivantes :

- ITS a signé le 5 janvier 2004, avec la société Entreprise et Stratégie dont Monsieur Eddy Achour est actionnaire, un contrat de prestation de services portant sur la mise en place des structures financières et de reporting ainsi qu'une assistance en matière de négociation et de mise en place de concours bancaires.
- Monsieur Eddy Achour est gérant et actionnaire de la Société IDC qui a signé le 1er Octobre 2005 avec la Société un contrat de prestation de services, portant sur la mise en place des procédures internes (contrôle interne, procédure d'approvisionnement)
- International Technologie Sélection a signé le 28 novembre 2005, un contrat de prestation de services avec la société EOREZO dont Monsieur Giudicelli est gérant et Monsieur Jean-Luc Haurais actionnaire. Ce contrat porte essentiellement sur la délivrance de prestations de développements informatiques liés à la réalisation d'une base de données clients.

Les prestations avec ses différentes sociétés ont été conclues au prix de marché et ont représenté les sommes suivantes :

en € HT	31/12/2004	31/12/2005
Prestations facturées par Entreprise et Stratégie	36 000	64 000
Prestations facturées par IDC	-	30 000
Prestations facturées par EOREZO	-	-

Ces trois contrats de prestations sont considérés comme des conventions courantes visées par l'article L 225.39 du Code de Commerce.

16.3. Comités spécialisés

La Société n'envisage pas, pour le moment, de mettre en place de Comité d'audit, de rémunération ou d'investissement. Elle estime en effet que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de tels comités.

16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille limitée, la société n'a pas encore pris de dispositions particulières pour se conformer aux règles de gouvernement d'entreprise telles que notamment proposées dans le rapport conjoint de l'AFEP et du MEDEF intitulé « Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ».

La Société ne dispose donc, à ce jour, d'aucun comité spécialisé, ni de procédure permettant de mesurer la performance du Directoire. La Société entend engager rapidement une réflexion sur les dispositions envisageables en matière de gouvernement d'entreprise aux fins d'une mise en œuvre à compter de sa cotation sur Alternext.

A ce jour, International Technologie Sélection n'a établi aucune charte ou règlement intérieur concernant les membres de ses organes d'administration et le fonctionnement du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

La Société constituée sous forme de société par actions simplifiée a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance le 30 mai 2006.

Dans la mesure où compte tenu de sa forme initiale elle n'y était pas tenue, la Société n'a pas établi de rapport sur le contrôle interne. Toutefois, la société a d'ores et déjà mis en place des procédures interne détaillées au paragraphe 20.6 du présent document.

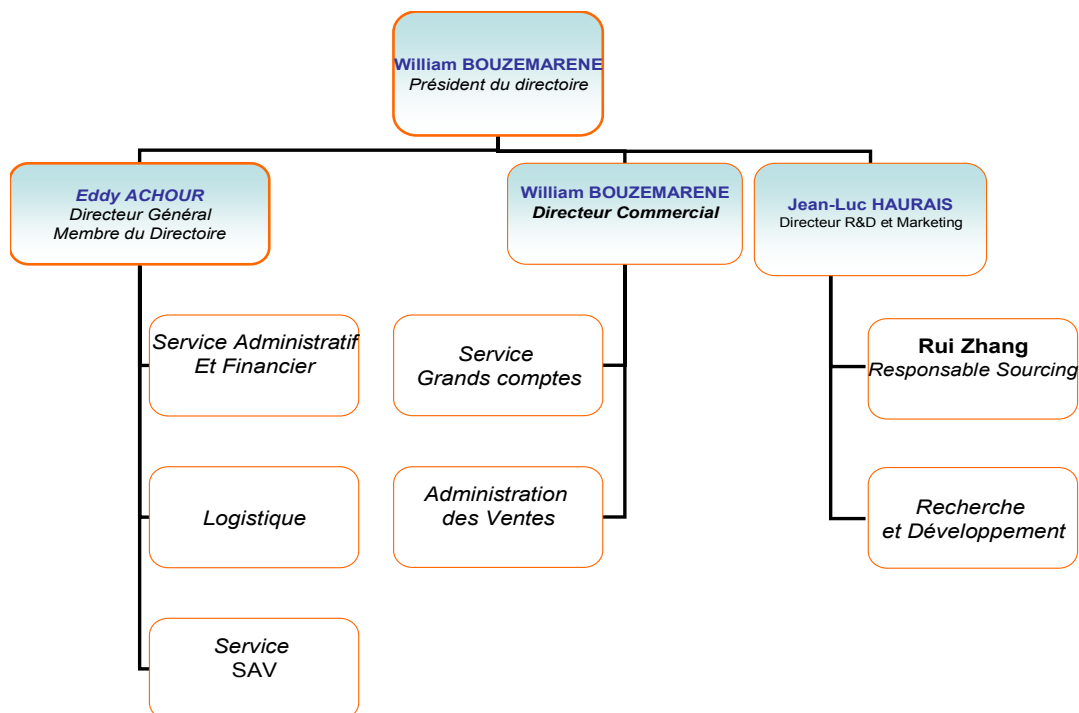
17. SALARIES

17.1. Nombre de salariés

L'effectif au 31 décembre 2005 dans la société se décompose de la façon suivante :

Par catégorie professionnelle	31/12/2005	31/12/2004
Cadres	4	1
Non Cadres	10	7
TOTAL	14	8

Organigramme Fonctionnel



17.2. Participation et stock options

Néant

17.3. Participation des salariés dans le capital de la société

Néant

17.4. Contrats d'intéressement et de participation

Néant

17.5. Options consenties aux salariés

Néant

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2006

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006, les associés ont décidé, à l'unanimité, d'augmenter le capital social de la Société de 213 000 euros, pour le porter de 37 000 à 250 000, par voie d'incorporation du compte « report à nouveau », à concurrence de 213 000 euros, par voie d'élévation du nominal des actions existantes qui a été porté de 0,37 euro à 2,50 euros puis de diviser ce dernier par 50 pour le ramener de 2,50 euros à 0,05 euro par action et de créer corrélativement 4 900 000 actions nouvelles à attribuer aux actionnaires à raison de cinquante actions nouvelles pour une action ancienne détenue.

A l'issue de cette opération, le capital de la Société est divisé en 5 000 000 actions de 0,05 euro de nominal chacune attribuées et réparties comme suit entre les actionnaires :

Actionnaires	Au 30 mai 2006			
	CAPITAL		DROITS DE VOTE	
	Nombre d'actions	%	Nbre Droits de Vote	%
JL. Haurais	1 100 000	22,00	1 100 000	22,00
RZ. Haurais	500 000	10,00	500 000	10,00
G. Giudicelli	1 700 000	34,00	1 700 000	34,00
E. Achour	500 000	10,00	500 000	10,00
F. Rosset	1 099 949	22,00	1 099 949	22,00
W. Bouzemaarene	100 000	2,00	100 000	2,00
L. Vilain	50	0,00	50	-
European Sales Growth	1	0,00	1	-
TOTAL	5 000 000	100,00	5 000 000	100

18.2. Actionnaires significatifs non représentés dans les organes d'administration ou de direction

Néant

18.3. Droits de vote des principaux actionnaires

Aux termes de l'article 10 des statuts de la Société, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

18.4. Contrôle de la Société

A la date du présent prospectus, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société.

18.5. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.6. Etat des nantissements d'actions de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune action faisant l'objet d'un nantissement.

19. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts au niveau des apparentés.

Les rapports spéciaux du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées figurent au paragraphe 20.4.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Comptes sociaux au 31/12/2005

20.1.1. Bilan

BILAN ACTIF

Rubriques (en €)	Notes	Brut	Amort. Provisions	Net 31/12/2005	Net 31/12/2004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1.1				
Concession, brevets et dts similaires		6 270	4 065	2 205	3 104
Autres immobilisations incorporelles		3661		3661	
		9 931	4 065	5 866	3 104
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.1.1				
Install tech, mat et outillage ind.		2 052	178	1 874	719
Autres immobilisations corporelles		31 022	5 751	25 271	3 549
		33 075	5 929	27 146	4 268
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.1.2				
Autres immobilisations financières		118 631		118 631	1 980
		118 630		118 630	1 980
ACTIF IMMOBILISE		161 637	9 995	151 642	9 353
STOCK ET EN-COURS	3.1.3				
Stocks de marchandises		2 253 096	42 246	2 210 850	542 449
		2 253 096	42 246	2 210 850	542 449
CREANCES	3.1.4				
Créances clients et comptes rattachés		3 603 257	67 158	3 536 099	1 839 754
Autres créances		448 011		448 011	134 698
		4 051 268	67 158	3 984 110	1 974 452
DISPONIBILITES ET DIVERS					
Valeurs mobilières de placement		181 654		181 654	
Disponibilités		179 172		179 172	96 887
Charges constatées d'avance		27 433		27 433	35 161
		388 261		388 261	132 049
ACTIF CIRCULANT		6 692 625	109 404	6 583 221	2 648 950
Ecart de conversation actif	3.1.5	71 650		71 650	718
TOTAL GENERAL		6 925 913	119 399	6 806 514	2 659 022

BILAN PASSIF

Rubriques (en €)	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Capital social		37 000	37 000
Réserve légale		3 700	3 700
Report à nouveau		329 600	125 318
Résultat de l'exercice		337 956	204 282
CAPITAUX PROPRES	3.2.1	708 257	370 300
Provisions pour risques	2.9 et 3.2.2	83 169	44 881
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		83 169	44 881
DETTES FINANCIERES	3.2.3		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 487 873	1 377 091
Emprunts et dettes financières divers		284 358	246 258
		2 772 232	1 623 350
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.2.4	2 444 972	255 620
Dettes fiscales et sociales		351 461	353 781
Autres dettes	3.2.5	444 844	8 256
		3 241 277	617 658
DETTES		6 013 510	2 241 008
Ecarts de conversion passif		1 577	2 831
TOTALGENERAL		6 806 514	2 659 022

20.1.2. Compte de résultat

Notes	RUBRIQUES (en €)	France	Export	31/12/2005	31/12/2004
4.1	Ventes de marchandises Production vendue de services	11 355 768 224 986	16 471 10 344	11 372 239 235 331	4 878 527 1 811
	CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	11 580 755	26 815	11 607 570	4 880 339
4.2	Production immobilisée Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			3 661 102 120 184 140	113 044 463
	PRODUITS D'EXPLOITATION			11 897 491	4 993 847
4.3	CHARGES EXTERNES Achats de marchandises (et droits de douane) Variation de stock de marchandises			9 995 915 -1 966 436	3 926 139 -403 189
4.3	Achats de matières et autres approvisionnements Autres achats et charges externes			4 056 2 155 431	759 990
				10 188 967	4 282 939
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			58 418	10 864
	CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			313 310 173 371	150 360 53 850
4.4	DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			486 681 8 022 109 404 71 767	204 211 1 851 57 957 44 162
4.5	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			189 193 276 386	103 971 28 913
	CHARGES D'EXPLOITATION			11 199 644	4 630 900
	RESULTAT D'EXPLOITATION			697 846	362 946
4.6	PRODUITS FINANCIERS Intérêts et produits assimilés Reprises sur Provisions et Transferts de Charges Différences positives de change			7 781 719 31 910 40 410	6 207 2 762 24 693 33 663
	CHARGES FINANCIERES Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de changes			11 402 185 878 9 846 207 126	718 44 386 25 019 70 124
	RESULTAT FINANCIER			-166 716	-36 461
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			531 130	326 485
4.7	PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations de capital			11 841 11 841	1 885 28 482 30 367
	CHARGES EXCEPTIONNELLES Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations de capital			23 433 681 24 114	13 078 41 594 54 672
	RESULTAT EXCEPTIONNEL			-12 273	-24 305
4.8	Participation des salariés aux fruits de l'expansion Impôts sur les bénéfices			180 901	97 898
	TOTAL DES PRODUITS			11 949 741	5 057 878
	TOTAL DES CHARGES			11 611 785	4 853 594
	BENEFICE OU PERTE			337 956	204 282

20.1.3. Annexes

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

PREAMBULE

L'exercice social clos au 31 décembre 2005 a une durée de douze mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 806 514 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 337 956 €.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

L'année 2005 a été marquée par une très forte progression du chiffre d'affaires de la société : + 138% par rapport à la même période de 2004. Cette croissance a été rendue possible grâce à la qualité des équipes de développement qui ont permis la mise au point de nombreux nouveaux produits et à la pertinence de la politique commerciale menée par la société.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et en particulier préconisées par le PCG 1999 (règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999).

Les règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du premier janvier 2005, la première application de ces règlements n'a nécessité aucun retraitement.

Dans le cadre de la revue régulière des durées d'amortissement des biens, au cours de l'exercice 2005, les différentes immobilisations amortissables n'ont pas fait l'objet d'un allongement de leur durée d'amortissement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'arrêté au 31 décembre 2005 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthodes n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2. Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels

2 ans

2.3. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements des constructions	5 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans	linéaire
Mobilier	3 à 6 ans	linéaire

2.4. Immobilisations Financières

La société ne détient aucun titre de participation ni de titres immobilisés.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôt de garantie. Elles sont inscrites au bilan pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

2.5. Stocks

Les coûts de revient utilisés pour la valorisation des stocks relèvent d'une méthode stable d'après le coût moyen pondéré.

Le prix de revient des marchandises comprend le coût d'achat des marchandises facturés en dollar (cours du dollar à la date de dédouanement), le coût des transitaires, les frais de douane et les frais d'approche (frais de SAV, coût de l'assurance transport, honoraires de contrôle des marchandises, frais de stockage, redevance DIVX). Un prix de revient unitaire est calculé pour chaque référence à l'intérieur de chaque commande.

Les inventaires sont réalisés selon la méthode de l'inventaire permanent et la société assure un inventaire physique annuel au dernier jour ouvrable de l'exercice comptable.

Dépréciation des stocks

La dépréciation des stocks est liée à l'évolution technologique des produits. Les marchandises sont dépréciées en fonction de leur prix de vente estimé à la date de clôture.

2.6. Evaluation des Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

En particulier, pour l'appréciation de la valeur d'inventaire des postes clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de non recouvrement.

2.7. Créances et Dettes en devises

Conformément à la réglementation CNC n°67 de novembre 1987 les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Au cours de l'exercice, les gains et pertes de change sur achats et stocks sont respectivement comptabilisés en produits et charges d'exploitation conformément à la réglementation en vigueur.

Les dettes, créances, disponibilités libellés en monnaies étrangères figurent au bilan sur la base du cours de change du dernier jour de l'exercice. La différence résultant de cette évaluation est inscrite en écart de conversion actif et/ou passif.

2.8. Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement ont été comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les cessions sont enregistrées en application de la méthode FIFO (premier entré – premier sorti). A la clôture de l'exercice, après avoir comparé, pour chaque catégorie de titres, la valeur d'inventaire et le coût d'entrée, il est constitué une provision pour dépréciation égale au montant des moins-values latentes. Les plus-values latentes ne sont pas constatées en comptabilité.

2.9. Mode de détermination de la provision pour risques

Cette provision comprend notamment une provision pour garantie après-vente d'une durée de 3 années pièces et main d'œuvre, consentie par la société sur certaines ventes de produits IT'S. Le montant provisionné correspond à 0,70% des ventes cumulées réalisées et toujours sous garantie à la clôture.

2.10. Modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires

Les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires sont conformes aux principes comptables généralement admis en France, à savoir :

- la créance naît lors de l'échange des consentements et devient certaine quant à son principe et à son montant lors du transfert de propriété. Dans ce cas, la créance devenant certaine, elle est enregistrée.
- la vente est parfaite et la propriété acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur dès que l'on est convenu de la chose et du prix quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé, ceci étant en accord avec l'article 1583 du Code Civil.

Pour ce qui concerne la société, les produits sont considérés comme vendus dès lors qu'ils ont été commandés, livrés (Bon de livraison émarginé) et facturés.

Dans le cadre de certains contrats commerciaux avec la grande distribution, la société peut être amenée à enregistrer des retours de produits ou des remises donnant lieu à émission d'avoirs postérieurement à la vente initiale. La société évalue les retours et remises futurs probables sur des bases contractuelle et statistique et comptabilise des avoirs à établir pour les montants correspondants.

2.11. Indemnités de départ à la Retraite

Le montant des droits acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Compte tenu de la date de création récente et de l'âge moyen peu élevé du personnel, le montant des engagements n'est pas significatif et ainsi, la Société n'a pas comptabilisé son engagement en matière de départ à la retraite.

2.12. Divers

Les autres composantes du bilan et du compte de résultat sont évaluées et présentées selon les normes comptables et fiscales généralement admises.

3. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

3.1. BILAN ACTIF

3.1.1. Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Variation des valeurs brutes

Rubriques (en €)	31/12/2004	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2005
Logiciels - concessions- brevets	4 225	2 045			6 270
Autres immobilisations incorporelles *		3 661			3 661
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 225	5 706	0	0	9 931
Agencement	771	2 053	771		2 053
Matériel informatique	4 440	17 754			22 194
Mobilier	0	8 829			8 829
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 211	28 636	771	0	33 076
TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES	9 436	34 342	771	0	43 007

Variation des amortissements

Rubriques (en €)	31/12/2004	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2005
Logiciels - concessions- brevets	1 120	2 945			4 065
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL AMORT. INCORPORELS	1 120	2 945	0	0	4 065
Agencement	51	217	90		179
Matériel informatique	891	3 497			4 389
Mobilier	0	1 362			1 362
TOTAL AMORT. CORPORELS	942	5 077	90	0	5 930
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 062	8 022	90	0	9 995

Variation des valeurs nettes

Rubriques (en €)	31/12/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Logiciels - concessions- brevets	3 105	(900)	0	2 205
Autres immobilisations incorporelles		3 661		3 661
TOTAL IMM. NETTES INCORPORELLES	3 105	2 761	0	5 866
Agencement	720	1 836	681	1 875
Matériel informatique	3 549	14 256	0	17 805
Mobilier	0	7 467	0	7 467
TOTAL IMM. NETTES CORPORELLES	4 269	23 559	681	27 146
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES	7 374	26 320	681	33 012

3.1.2. Immobilisations financières

en €	31/12/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Dépôt et cautionnement versés	1 980	118 600	1 950	118 630
TOTAL BRUT	1 980	118 600	1 950	118 630

3.1.3. Stocks et En-Cours

en €	Montants bruts 31/12/2005	Provisions	Montants Nets 31/12/2005	Montants Nets 31/12/2004
Lecteurs DVD	2 068 546	42 246	2 026 300	520 893
Accessoires	184 550	0	184 550	21 556
TOTAL	2 253 096	42 246	2 210 850	542 449

3.1.4. Etat des créances

Créances clients

en €	Montants bruts 31/12/2005	Provisions	Montants Nets 31/12/2005	Montants Nets 31/12/2004
Clients	3 021 287		3 021 287	1 662 041
Clients douteux	159 911	67 158	92 753	27 109
Factures à établir	422 059		422 059	150 604
TOTAL	3 603 257	67 158	3 536 099	1 839 754

en €	Montants bruts 31/12/2005	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients	3 021 287	3 021 287	0
Clients douteux	159 911		159 911
Factures à établir	422 059	422 059	0
TOTAL	3 603 257	3 443 346	159 911

en €	Montants bruts 31/12/2005	Clients sans effets ni Dailly	Dailly	Effets de Commerce
Clients	3 021 287	689 255	2 297 251	34 781
	100%	23%	76%	1%

Autres créances

en €	Montants bruts 31/12/2005	Provisions	Montants Nets 31/12/2005	Montants Nets 31/12/2004
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	212 082		212 082	
Remboursement assurances à recevoir	185 269		185 269	
Créances fiscales et sociales	40 773		40 773	96 543
Autres produits à recevoir	9 887		9 887	38 155
TOTAL	448 011	0	448 011	134 698

3.1.5. Ecart de conversion Actif

Rubrique (en €)	31/12/2005	31/12/2004
Ecart de conversion actif sur comptes fournisseurs	11 402	718
Ecart de conversion actif sur Comptes à Terme en Dollar	60 248	
TOTAL BRUT	71 650	718

3.2. BILAN PASSIF

3.2.1. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en €)	Capital	Primes liées au capital	Réserve légale	Résultats accumulés non distribués	Capitaux propres
Situation au 1er janvier 2004	37 000		3 700	125 318	166 018
Augmentation de capital					
Dividendes distribués					
Résultat				204 282	204 282
Situation au 31 décembre 2004	37 000	0	3 700	329 600	370 300
Augmentation de capital					
Dividendes distribués					
Résultat				337 956	337 956
Situation au 31 décembre 2005	37 000	0	3 700	667 556	708 257

3.2.2. Provisions pour risques

(en €)	31/12/2004	Dotations	Reprises	31/12/2005
Provisions pour garanties données aux clients	44 163	71 767	44 163	71 767
Provisions pour pertes de change	719	11 402	719	11 402
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	44 881	83 169	44 882	83 169

La provision pour garantie : elle correspond à la garantie après-vente d'une durée de 3 années pièces et main d'œuvre, consentie par la société sur certaines ventes de produits IT'S. Le montant provisionné correspond à 0,70% des ventes cumulée réalisées et toujours sous garantie à la clôture.

La provision pour pertes de change : comptabilisée pour un montant de 11 402 euros, elle correspond aux pertes de change latentes sur les comptes fournisseurs.

Hormis ces provisions, il n'existe, à la fin de l'exercice, aucun litige ou contentieux significatif susceptible de donner lieu à constatation d'une provision.

3.2.3. Dettes financières

en €	Total 2005	- 1an	+1an - 5ans	+ 5ans	Total 2004
Comptes courants	246 258	246 258			246 258
Découverts bancaires	190 623	190 623			112 374
En-cours de mobilisation	2 297 251	2 297 251			1 264 717
Dépôt et cautionnement reçus	38 100	38 100			
TOTAL	2 772 232	2 772 232	0	0	1 623 349

3.2.4. Dettes Fournisseurs

en €	31/12/2005 Montants bruts	31/12/2004 Montants bruts
Fournisseurs et comptes rattachés	1 003 679	127 038
Fournisseurs Crédits Documentaires	1 275 365	
Factures à recevoir	165 928	128 583
TOTAL	2 444 972	255 620

en €	31/12/2005 Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'un an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 003 679	1 003 679	0	0
Fournisseurs Crédits Documentaires	1 275 365	1 275 365	0	0
Factures à recevoir	165 928	165 928	0	0
TOTAL	2 444 972	2 444 972	0	0

3.2.5. Autres Dettes

en €	31/12/2005 Montants bruts	31/12/2004 Montants bruts
Clients - Avances et acomptes reçus	7 578	
Fournisseurs et comptes rattachés	82 603	8 256
Avoirs à établir - Remise Fin d'Année	354 663	
TOTAL	444 844	8 256

en €	31/12/2005 Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'un an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	7 578	7 578	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	82 603	82 603	0	0
Avoirs à établir - Remise Fin d'Année	354 663	354 663	0	0
TOTAL	444 844	444 844	0	0

4. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffres d'affaires

Décomposition des Ventes de marchandises

en €	31-déc.-05	31-déc.-04	Variation %
Lecteurs DVD	10 919 605	4 859 694	125%
Accessoires	452 634	18 833	2303%
TOTAL	11 372 239	4 878 527	133%

Décomposition du chiffre d'affaires par circuit de distribution

en €	31-déc.-05	31-déc.-04	Variation %
Clients particuliers internet	116 180	133 875	-13%
Clients Distribution spécialisée et Grande Distribution	11 256 059	4 744 652	137%
TOTAL	11 372 239	4 878 527	133%

4.2. Autres produits

en €	31-déc.-05	31-déc.-04
Indemnités d'assurances perçues	179 974	
Indemnités perçues des caisses sociales	1 415	
Différence de règlement et d'avoirs	2 751	463
TOTAL	184 140	463

4.3. Charges d'exploitation

Achats de marchandises

en €	31/12/2005	31/12/2004
Achats de marchandises	8 857 078	3 434 940
Frais de douane	1 291 658	491 199
Gains et pertes de change sur achats	-152 821	
TOTAL	9 995 915	3 926 139

Autres achats et charges externes

en €	31/12/2005	31/12/2004
Transport - Fret aérien	722 436	173 489
Transport – Autres	172 837	58 193
Charges Service Après Vente	115 837	21 194
Frais de stockage	80 562	22 251
Marketing	313 048	155 981
Participation commerciale	131 580	51 825
Autres charges courantes	619 131	277 057
CHARGES	2 155 431	759 990

4.4. Dotations d'exploitation

<i>en €</i>	31/12/2005	31/12/2004
<i>Dotations aux amortissements et dépréciations sur:</i>		
Immobilisations incorporelles	2 945	1 101
Immobilisations corporelles	5 076	751
Dépréciation pour risque sur matériel vendu (SAV)	71 767	44 162
Dépréciation pour risque sur clients douteux	67 158	25 586
Dépréciation des stocks de marchandises	42 246	32 371
Dépréciations pour risques et charges d'exploitation	189 193	103 971

La dépréciation pour risque sur matériel vendu correspond à l'engagement de garantie des marchandises vendues envers ses clients.

La dépréciation des stocks de marchandises correspond principalement à « l'usure technologique » des marchandises.

4.5. Autres charges

<i>en €</i>	31/12/2005	31/12/2004
Indemnités d'assurances perçues	183 297	
Redevances sur procédés utilisés	93 031	28 706
Différence de règlement et d'avoirs	58	207
TOTAL	276 386	28 913

4.6. Résultat financier

<i>en €</i>	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts sur comptes à terme et comptes bancaires en dollars	5 956	6 376
Escomptes obtenus	1 413	-168
Produits nets sur cessions de VMP	412	
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	<i>7 781</i>	<i>6 207</i>
Reprise / dépréciation risque de change	719	2 762
<i>Reprise sur Provisions et Tr, de charges</i>	<i>719</i>	<i>2 762</i>
Gain de change	31 910	24 693
<i>Différences positives de changes</i>	<i>31 910</i>	<i>24 693</i>
PRODUITS FINANCIERS	40 410	33 663
Dotation / dépréciation risque de change	11 402	719
<i>Dotations aux amortissement et provisions</i>	<i>11 402</i>	<i>719</i>
Escomptes accordés	110 233	18 366
intérêts et changes sur comptes en dollars		17 497
Charges d'intérêts	75 643	8 524
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	<i>185 878</i>	<i>44 386</i>
Perte de change	9 846	25 019
<i>Différences négatives de changes</i>	<i>9 846</i>	<i>25 019</i>
CHARGES FINANCIERES	207 126	70 124
RESULTAT FINANCIER	-166 716	-36 461

4.7. Résultat exceptionnel

<i>en €</i>	31/12/2005	31/12/2004
Produits exceptionnels sur assurance		28 482
Produits sur exercices antérieurs	11 841	1 886
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 841	30 368
Indemnités départ et transactionnels sur personnel		13 079
Charges sur exercices antérieurs	23 355	
VNC des éléments cédés	681	29 945
Autres	78	11 649
CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 114	54 673
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-12 273	-24 305

Produits et Charges sur exercices antérieurs

<i>en €</i>	Charges	Produits
Pénalité sur régularisation TVA	2 210	2 210
Régularisation avoirs et factures complémentaires Fournisseurs	21 145	9 624
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23 355	11 834

4.8. Impôt sur les sociétés (IS)

<i>en €</i>	31/12/2005	31/12/2004	Variation
Impôts sur les sociétés	180 901	97 898	83 003

<i>en €</i>	31/12/2005	Taux IS	IS ou Economie d'IS
Résultat Exploitation	697 846	33,83%	236 081
Résultat Financier	-166 716	33,83%	-56 400
Résultat exceptionnel	-12 273	33,83%	-4 152
Réintégrations et déductions Fisc.	15 826	33,83%	5 354
Résultat Fiscal	534 683	33,83%	180 901

5. Autres éléments d'information

5.1. Autres engagements hors bilan

<i>(en €)</i>	31/12/2005	31/12/2004
ENGAGEMENTS DONNES		
Achats de devises à terme pour 2 415 500 \$	1 981 096	
TOTAL	1 981 096	0
ENGAGEMENTS RECUS		
Néant		
TOTAL	0	0

* achats de devises à terme pour 2 415 500 \$

Obligations contractuelles (en €)	Total	Montant des engagements par période		
		à moins d'un an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Dettes à long terme				
Dettes court terme				
Garanties				
Autres engagements*	1 981 096	1 981 096		
Total	1 981 096	1 981 096		

* achats de devises à terme pour 2 415 500 \$

La société a procédé à des achats de dollars à terme à échéance ajustable pour couvrir ses achats de marchandises réalisés uniquement en dollars. Au 31 décembre 2005, le niveau des achats à terme à échéance ajustable s'élève à 2 415 500 USD.

Ces achats à terme correspondent non seulement aux échéances de paiement des marchandises déjà livrées mais non payées (dettes fournisseurs en dollar) mais également aux engagements de commandes non encore livrées ni facturées :

- La partie des achats à terme de devises (1 513 800 \$) qui couvre des dettes fournisseurs en dollars existants au bilan au 31 décembre 2005 génère des profits sur achats de devises à terme à hauteur de 60 248 € qui sont enregistrés conformément à la réglementation du CNC n° 67 de 1987.
- Le solde des achats à terme de dollars (901 700 \$) qui couvre des engagements de commandes en dollars correspond à un profit latent de change à terme de 24 824 € et n'est pas comptabilisé en profit au 31 décembre 2005 en application du document précité.

5.2. Litiges

Il existe deux litiges en cours au 31 décembre 2005 concernant des prestataires :

1. Litige courant lié à la sous-traitance du Service Après Ventes : la société demande un remboursement suite au dépassement de la durée de réparation définie dans le contrat de sous-traitance.
2. Litige courant avec un transitaire.

Toutes les factures correspondantes ont bien été passées en charges d'exploitation.

5.3. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2005 dans la société se décompose de la façon suivante :

Par catégorie professionnelle	31/12/2005	31/12/2004
Cadres	4	1
Non Cadres	10	7
TOTAL	14	8

L'effectif inscrit au 31 décembre 2005 est de 14 personnes dont 4 cadres.

5.4. Droit individuel à la formation en France

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle dispose que les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits reste plafonné à cent vingt heures.

Aucune charge à payer n'a été comptabilisée dans les exercices 2005, en application de l'avis 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC.

6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (Montants en €)	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois	31/12/2003 8 mois	30/04/2003 4 mois
<u>Capital social en fin d'exercice</u>				
Capital social	37 000	37 000	37 000	37 000
Nombre des actions :	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre maximal d'actions futures à créer :				
- par conversion d'obligations				
- par exercice de droits de souscription				
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>				
Chiffres d'affaires hors taxes	11 607 570	4 880 338	1 392 409	435 799
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	616 613	291 063	262 825	52 197
Impôts sur les bénéfices	180 901	97 898	51 246	7 032
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	337 956	204 282	109 480	19 537
Résultat distribué	0	0	0	0
<u>Résultat par actions</u>				
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,36	1,93	2,12	0,45
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	3,38	2,04	1,09	0,20
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0
<u>Effectif</u>				
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	9	6	3	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	313 310	150 360	66 454	21 714
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	114 419	53 851	24 308	8 520

NOTE COMPLEMENTAIRE AUX COMPTES SOCIAUX EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

A la demande de l'AMF, les modifications et/ou précisions suivantes ont été apportées à l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2005.

Ces modifications et/ou précisions sont sans incidence sur les états financiers de la Société approuvés par l'AGE du 30 mai 2006.

Note 2.11 - Indemnités de départ à la Retraite

Le montant des engagements de la Société au titre des droits acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite s'élève à 3 308 €.

Note 3.2.3 - Dettes financières

Le poste Comptes courants d'un montant total de 246 258 €, comprend une avance en compte courant de Monsieur Godefroy Guidicelli à hauteur de 245 601 €. Ce compte courant a servi de financement à la société dans le cadre de son démarrage et n'a pas été rémunéré depuis la création d'ITS.

Le 2 janvier 2006, la société a procédé au remboursement partiel de ce compte courant à hauteur de 120 000 € réduisant ainsi le compte courant de M. Guidicelli à 125 601,43€.

Il est précisé par ailleurs que les taux d'intérêt concernant les lignes de crédit, sont détaillés au paragraphe 10.3 du présent document.

Note 5.1. Autres engagements hors bilan

Les engagements sur les Achats à terme en USD ont été comptabilisés au taux de 1,2193, correspondant au taux moyen des dites couvertures à terme.

Divers

A) Tableau de Financement

La présentation du Tableau de financement n'étant pas obligatoire pour les comptes sociaux, il n'a pas été inséré dans l'annexe mais figure au paragraphe 10.4 du présent document.

B) Frais de Recherche et Développement

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » (Note 3.1.1) comprend pour un montant de 3 661 € l'enregistrement du coût de développement sur des projets en cours.

En dehors de cet enregistrement, toutes les autres charges liées au frais de recherche et développement ont été comptabilisées en charges par nature : frais de personnel, charges sociales, frais de salon (veille technologique). Ces charges ne font pas l'objet d'un suivi de gestion permettant de les identifier en tant que Frais de Recherche et développement.

C) Détail des Valeurs Mobilières de Placement

Le tableau ci-dessous complète l'information concernant les Valeurs mobilières de Placement :

	Valeur comptable	Valeur de marché
SICAV monétaire CA	80 049	80 933
Fonds Bloqués UBP	72 000	72 000
Fonds bloqués HSBC/ HERVET	29 606	29 606
Total	181 655	182 539

D) Comptes en devises

Au 31 décembre 2005, la position des comptes bancaires en devises (USD) de la société était la suivante :

Solde actif : 93 722,63 \$
 Solde passif : 8 515,55 \$

E) Rémunérations des Dirigeants

L'information concernant la rémunération des dirigeants sur les deux derniers exercices figure Au paragraphe 15.1. du présent document.

20.2. Comptes sociaux au 31/12/2004

20.2.1. Bilan

BILAN ACTIF

RUBRIQUES (en €)	Notes	Brut	Amort. Provisions	Net 31/12/2004	Net 31/12/2003
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1.1				
Concession, brevets et droits similaires		4 225	1 121	3 104	26
		4 225	1 121	3 104	26
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.1.1				
Installations tech, mat et outillage ind.		771	52	719	
Autres immobilisations corporelles		4 439	891	3 549	252
		5 210	943	4 268	252
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.1.2				
Autres immobilisations financières		1 980		1 980	
		1 980		1 980	0
ACTIF IMMOBILISE		11 416	2 063	9 353	278
STOCK ET EN-COURS	3.1.3				
Stocks de marchandises		574 820	32 371	542 449	226 276
		574 820	32 371	542 449	226 276
CREANCES	3.1.4				
Créances clients et comptes rattachés		1 865 340	25 586	1 839 754	315 919
Autres créances		134 698		134 698	11 101
		2 000 038	25 586	1 974 452	327 020
DISPONIBILITES ET DIVERS					
Disponibilités		96 887		96 887	138 723
Charges constatées d'avance		35 161		35 161	6 073
		132 048	0	132 049	144 796
ACTIF CIRCULANT		2 706 907	57 957	2 648 950	698 094
Ecart de conversation actif		718		718	2762
TOTAL GENERAL		2 719 043	60 020	2 659 022	701 136

BILAN PASSIF

RUBRIQUES (en €)	Note	31/12/2004	31/12/2003
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel dont versé 37 000		37 000	37 000
Réserve légale		3 700	3 700
Report à nouveau		125 318	15 837
Résultat de l'exercice		204 282	109 480
CAPITAUX PROPRES	3.2.1	370 300	166 018
Provisions pour risques		44 881	66 947
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.2.2	44 881	66 947
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.2.3	1 377 091	5 109
Emprunts et dettes financières divers		246 258	318 127
		1 623 350	323 236
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.2.4	255 620	21 397
Dettes fiscales et sociales		353 781	123 536
Autres dettes		8 256	
		617 658	144 933
DETTES		2 241 008	468 170
Ecarts de conversion passif		2 831	
TOTALGENERAL		2 659 022	701 136

20.2.2. Compte de résultat

Notes	RUBRIQUES (en €)	France	Export	31/12/2004	31/12/2003 (8 mois)
4.1	Ventes de marchandises Production vendue de services	4 837 168 1 811	41 358	4 878 527 1 811	1 392 053 356
	CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 838 980	41 358	4 880 339	1 392 409
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			113 044 463	25 580 2
	PRODUITS D'EXPLOITATION			4 993 847	1 417 992
	CHARGES EXTERNES Achats de marchandises (et droits de douane) Variation de stock de marchandises Autres achats et charges externes			3 926 139 -403 189 759 990	936 340 -190 474 241 963
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			10 864	3 338
	CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			150 360 53 850	66 454 24 308
	4.3 DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			204 211 1 851 57 957 44 162	90 762 163 60 341 64 412
	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			103 971	124 917
	4.2			28 913	6 246
	CHARGES D'EXPLOITATION			4 630 900	1 213 095
	RESULTAT D'EXPLOITATION			362 946	204 897
	PRODUITS FINANCIERS Autres Intérêts et produits assimilés Reprises sur Provisions et Transferts de Charges Différences positives de change			6 207 2 762 24 693 33 663	134 2 078 2 212
	CHARGES FINANCIERES Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de changes			718 44 386 25 019 70 124	2 762 17 403 26 063 46 229
	RESULTAT FINANCIER			-36 461	-44 017
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			326 485	160 880
	4.5				
	PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations de capital			1 885 28 482 30 367	 0
	CHARGES EXCEPTIONNELLES Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations de capital			13 078 41 594 54 672	154 154
	RESULTAT EXCEPTIONNEL			-24 305	-154
4.6	Impôts sur les bénéfices			97 898	51 246
	TOTAL DES PRODUITS			5 057 878	1 420 204
	TOTAL DES CHARGES			4 853 594	1 310 723
	BENEFICE OU PERTE			204 282	109 480

PREAMBULE

L'exercice social clos au 31 décembre 2004 a une durée de douze mois alors que l'exercice clos au 31 décembre 2003 ne comprenait que huit mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 659 022 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 204 282 €.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

L'année 2004 a été marquée par une très forte progression du chiffre d'affaires de la société : + 167 % par rapport à une activité annualisée en 2003. Cette croissance est expliquée par la croissance du marché du lecteur portable DVD et par les efforts réalisés par la société en termes commerciaux et en termes d'innovation.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et en particulier préconisées par le PCG 1999 (règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2. Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	2 ans
-----------	-------

2.3. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements des constructions	5 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans	linéaire
Mobilier	3 à 6 ans	linéaire

2.4. Immobilisations Financières

La société ne détient aucun titre de participation ni de titres immobilisés.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôt de garantie. Elles sont inscrites au bilan pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

2.5. Stocks

Les coûts de revient utilisés pour la valorisation des stocks relèvent d'une méthode stable d'après le coût moyen pondéré.

Le prix de revient des marchandises comprend le coût d'achat des marchandises facturés en dollar (cours du dollar à la date de dédouanement), le coût des transitaires, les frais de douane et les frais d'approche (frais de SAV, coût de l'assurance transport, honoraires de contrôle des marchandises, frais de stockage, redevance DIVX). Un prix de revient unitaire est calculé pour chaque référence à l'intérieur de chaque commande.

Les inventaires sont réalisés selon la méthode de l'inventaire permanent et la société assure un inventaire physique annuel au dernier jour ouvrable de l'exercice comptable.

Dépréciation des stocks

La dépréciation des stocks est liée à l'évolution technologique des produits. Les marchandises sont dépréciées en fonction de leur prix de vente estimé à la date de clôture.

2.6. Evaluation des Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nominale. En particulier pour l'appréciation de la valeur d'inventaire des postes clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de recouvrement.

2.7. Créances et Dettes en devises

Conformément à la réglementation CNC n°67 de novembre 1987 les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités libellés en monnaies étrangères figurent au bilan sur la base du cours de change du dernier jour de l'exercice. La différence résultant de cette évaluation est inscrite en écart de conversion actif et/ou passif.

2.8. Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

2.9. Provisions pour Risques

Cette provision comprend notamment une provision pour garantie après-vente d'une durée de 2 années pièces et main d'œuvre, consentie par la société sur certaines ventes de produits IT'S. Le montant provisionné correspond à 1,5% des ventes cumulées réalisées et toujours sous garantie à la clôture.

2.10. Modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires

Les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires sont conformes aux principes comptables généralement admis en France, à savoir :

- la créance naît lors de l'échange des consentements et devient certaine quant à son principe et à son montant lors du transfert de propriété. Dans ce cas, la créance devenant certaine est enregistrée.

- La vente est parfaite et la propriété acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur dès que l'on est convenu de la chose et du prix quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé, ceci étant en accord avec l'article 1583 du Code Civil.

Pour ce qui concerne la société, les produits sont considérés comme vendus dès lors qu'ils ont été commandés, livrés (Bon de livraison émargé) et facturés.

Dans le cadre de certains contrats commerciaux avec la grande distribution, la société peut être amenée à enregistrer des retours de produits ou des remises donnant lieu à émission d'avoirs postérieurement à la vente initiale. La société évalue les retours et remises futurs probables sur des bases contractuelle et statistique et comptabilise des avoirs à établir pour les montants correspondants.

2.11. Indemnités de départ à la Retraite

Le montant des droits acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Compte tenu de la date de création récente et de l'âge moyen peu élevé du personnel, la société n'a pas comptabilisé le montant de son engagement en matière de départ à la retraite.

2.12. Divers

Les autres composantes du bilan et du compte de résultat sont évaluées et présentées selon les normes comptables et fiscales généralement admises.

3. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

3.1. BILAN ACTIF

3.1.1. Immobilisations Incorporelles et corporelles

Variation des valeurs brutes

MONTANTS BRUTS (en €)	31/12/2003	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31/12/2004
Logiciels - concessions- brevets	46	4 179			4 225
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46	4 179	0	0	4 225
Agencement	0	771			771
Matériel informatique	444	3 995			4 439
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	444	4 766	0	0	5 211
TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES	490	8 945	0	0	9 436

Variation des amortissements

AMORTISSEMENTS et PROVISIONS (en €)	31/12/2003	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31/12/2004
Logiciels - concessions- brevets	19	1 100			1 120
TOTAL AMORT. INCORPORELS	19	1 100	0	0	1 120
Agencement	0	51			51
Matériel informatique	192	699			891
TOTAL AMORT. CORPORELS	192	750	0	0	942
TOTAL AMORTISSEMENTS	211	1 850	0	0	2 063

Variation des valeurs nettes

MONTANTS NETS (en €)	31/12/2003	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31/12/2004
Logiciels - concessions- brevets	26	3 079			3 104
TOTAL IMM. NETTES INCORPORELLES	26	3 079	0	0	3 104
Agencement	0	719			719
Matériel informatique	252	3 296			3 548
TOTAL IMM. NETTES CORPORELLES	252	4 015	0	0	4 267
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES	278	7 094	0	0	7 371

3.1.2. Immobilisations financières

en €	31/12/2003	Augmentation	Diminution	31/12/2004
Dépôts et cautionnements versés	0	1 980	0	1 980
TOTAL BRUT	0	1 980	0	1 980

3.1.3. Stocks et En-Cours

en €	31/12/2004 Montants bruts	Provisions	31/12/2004 Montants Nets	31/12/2003 Montants Nets
Lecteurs DVD	556 507	32 371	524 136	213 228
Accessoires	18 313	0	18 313	13 048
TOTAL	574 820	32 371	542 449	226 276

3.1.4. Etat des créances

Créances clients

<i>en €</i>	31/12/2004 Montants bruts	Provisions	31/12/2004 Montants Nets	31/12/2003 Montants Nets
Clients	1 662 042		1 662 042	221 200
Clients douteux	52 695	25 586	27 109	6 455
Factures à établir	150 604		150 604	88 265
TOTAL	1 865 340	25 586	1 839 754	315 919

<i>en €</i>	31/12/2004 Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'un an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Clients	1 662 042	1 662 042	0	0
Clients douteux	52 695		52 695	0
Factures à établir	150 604	150 604	0	0
TOTAL	1 865 340	1 812 645	52 695	0

Autres créances

<i>en €</i>	31/12/2004 Montants bruts	Provisions	31/12/2004 Montants Nets	31/12/2003 Montants Nets
Fournisseurs - Avances et acomptes versés			0	
Remboursement assurances à recevoir			0	
Créances fiscales et sociales	96 543		96 543	8 601
Autres produits à recevoir	38 155		38 155	2 500
TOTAL	134 698	0	134 698	11 101

3.2. BILAN PASSIF

3.2.1. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en €	Capital	Primes liées au capital	Réserve légale	Résultats accumulés non distribués	Capitaux propres
Situation au 1er Mai 2003	37 000			19 537	56 537
Augmentation de capital					
Affectation résultat			3 700	15 837	19 537
Dividendes distribués					
Résultat Exercice				109 480	109 480
Situation au 31 décembre 2003	37 000	0	3 700	125 318	166 018
Augmentation de capital					
Dividendes distribués					
Résultat				204 282	204 282
Situation au 31 décembre 2004	37 000	0	3 700	329 600	370 300

3.2.2. Provisions pour risques et charges

en €	31/12/2003	Dotations	Reprises	31/12/2004
Provisions pour garanties données aux clients	64 185	44 163	64 185	44 163
Provisions pour pertes de change	2 763	719	2 763	719
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	66 947	44 881	66 947	44 881

3.2.3. Dettes financières

en €	Total 2004	- 1an	+1an - 5ans	+ 5ans	Total 2003
Comptes courants	246 259	246 259		0	318 127
Découverts bancaires	112 374	112 374		0	5 109
En-cours de mobilisation	1 264 717	1 264 717		0	
Dépôt et cautionnement reçus				0	
TOTAL	1 623 350	1 623 350	0	0	323 236

3.2.4. Dettes Fournisseurs

en €	31/12/2004 Montants bruts	31/12/2003 Montants bruts
Fournisseurs et comptes rattachés	127 038	5 689
Fournisseurs Crédits Documentaires		
Factures à recevoir	128 583	15 709
TOTAL	255 620	21 397

en €	31/12/2004 Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'un an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	127 038	127 038	0	0
Factures à recevoir	128 583	128 583	0	0
TOTAL	255 620	255 620	0	0

4. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffres d'affaires

Progression du chiffre d'affaires sur exercices comparables de 12 mois

en €	31/12/2004	31/12/2003 8 mois	30/04/2003 4 mois	Total 2003	Variation	%
TOTAL	4 880 339	1 392 409	435 799	1 828 208	3 052 131	167%

4.2. Charges d'exploitation

Achats de marchandises

en €	31/12/2004	31/12/2003 8 mois
Achats de marchandises	3 434 941	835 476
Frais de douane	491 199	100 865
TOTAL	3 926 139	936 340

Autres achats et charges externes

en €	31/12/2004	31/12/2003 8 mois
Transport - Fret aérien	173 489	24 784
Transport – Autres	58 193	25 799
Charges Service Après Ventes	21 194	0
Frais de stockage	22 251	1 010
Marketing	155 981	25 053
Participation commerciale	51 825	0
Autres charges courantes	277 057	165 319
CHARGES	759 990	241 963

4.3. Dotations d'exploitation

en €	31/12/2004	31/12/2003 8 mois
<i>Dotations aux amortissements et dépréciations sur:</i>		
Immobilisations incorporelles	1 101	15
Immobilisations corporelles	751	148
Dépréciation pour risque sur matériel vendu (SAV)	44 163	64 412
Dépréciation pour risque sur clients douteux	25 586	29 486
Dépréciation des stocks de marchandises	32 371	30 856
Dépréciations pour risques et charges d'exploitation	103 971	124 917

4.4. Résultat financier

en €	31/12/2004	31/12/2003 8 mois
Escomptes obtenus	(168)	
Gains de change	31 069	2 078
Divers Conversions Euros		134
Reprises sur Provisions financières	2 763	
PRODUITS FINANCIERS	33 664	2 213
Charges d'intérêts	7 724	33
Charges d'intérêts sur escompte	19 166	17 371
Perte de change	25 019	26 063
Ecart de conversion	17 497	
Dot/prov risques & charge financières	719	2 763
CHARGES FINANCIERES	70 125	46 230
RESULTAT FINANCIER	(36 461)	(44 017)

4.5. Résultat exceptionnel

en €	31/12/2004	31/12/2003 8 mois
Produits exceptionnels sur assurance	28 482	0
Produits sur exercices antérieurs	1 886	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 368	0
Charges exceptionnelles sur assurance		
Indemnités départ sur personnel	13 079	
Charges sur exercices antérieurs		
VNC des éléments cédés	29 945	
Autres	11 650	154
CHARGES EXCEPTIONNELLES	54 674	154
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-24 305	-154

4.6. Impôt sur les sociétés

<i>en €</i>	31/12/2004	31/12/2003 8 mois
Impôts sur les sociétés	97 898	51 246

<i>en €</i>	31/12/2004	Taux IS	IS ou Economie IS
Résultat Exploitation	362 946	31,98%	116 076
Résultat Financier	-36 461	31,98%	-11 661
Résultat exceptionnel	-24 305	31,98%	-7 773
Réintégrations et déductions Fisc.	3 927	31,98%	1 256
Résultat Fiscal	306 107	31,98%	97 898

5. Autres éléments d'information

5.1. Autres engagements hors bilan

Néant.

5.2. Litiges

Aucun litige significatif n'est à déplorer pour la clôture de l'exercice 2004.

5.3. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2004 dans la société se décompose de la façon suivante :

Par catégorie professionnelle	31/12/2004	31/12/2003
Cadres	1	1
Non Cadres	7	4
TOTAL	8	5

20.3. Comptes sociaux au 31/12/2003 (8 mois)

20.3.1. Bilan

Bilan Actif

RUBRIQUES	Brut	Amortissement provisions	Net 31/12/03	Net 30/04/03
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets et dts similaires	46	19	26	41
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
	<u>46</u>	<u>19</u>	<u>26</u>	<u>41</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., mat. et outillage ind.				
Autres immobilisations corporelles	444	192	252	400
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
	<u>444</u>	<u>192</u>	<u>252</u>	<u>400</u>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation par M.E.				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	<u></u>	<u></u>	<u></u>	<u></u>
ACTIF IMMOBILISE	490	212	278	442
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	257 132	30 855	226 276	83 691
	<u>257 132</u>	<u>30 855</u>	<u>226 276</u>	<u>83 691</u>
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	345 405	29 485	315 919	287 699
Autres créances	11 101		11 101	36 707
Capital souscrit et appelé, non versé				
	<u>356 506</u>	<u>29 485</u>	<u>327 021</u>	<u>324 407</u>
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	138 723		138 723	88 322
Charges constatées d'avance	6 073		6 073	600
	<u>144 796</u>	<u></u>	<u>144 796</u>	<u>88 922</u>
ACTIF CIRCULANT	758 436	60 341	698 094	497 021
Charges à répartir sur plusieurs exe.				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	2 762		2 762	
	<u>2 762</u>	<u></u>	<u>2 762</u>	<u></u>
TOTAL GENERAL	761 689	60 553	701 136	497 463

Bilan Passif

RUBRIQUES	Net 31/12/03	Net 30/04/03
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 37 000	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	3 700	
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	15 837	
Résultat de l'exercice	109 480	19 537
	166 018	56 537
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
CAPITAUX PROPRES	166 018	56 537
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	66 947	21 337
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	66 947	21 337
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	5 109	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	318 127	315 639
Emprunts et dettes financières divers		
	323 236	315 639
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 397	15 509
Dettes fiscales et sociales	123 536	61 399
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		27 039
	144 933	103 948
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
DETTES	468 170	419 588
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	701 136	497 463

20.3.2. Compte de résultat

Compte de Résultat (Première Partie)

RUBRIQUES	France	Export	31/12/03	30/04/03
Ventes de marchandises	1 336 191	55 862	1 392 053	430 779
Production vendue de biens				
Production vendue de services	356		356	5 020
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 336 547	55 862	1 392 409	435 799
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			25 580	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			2	2
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 417 992	435 802
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			936 340	307 453
Variation de stock de marchandises			(190 474)	(87 933)
Achats de matières premières et autres approvisionnement				70
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			241 963	119 416
			987 829	339 006
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			3 338	648
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			66 454	21 714
Charges sociales			24 308	8 520
			90 762	30 234
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			163	48
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			60 341	4 242
Dotations aux provisions pour risques et charges			64 412	21 337
			124 917	25 628
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			6 246	8 126
CHARGES D'EXPLOITATION			1 213 094	403 644
RESULTAT D'EXPLOITATION			204 898	32 157

Compte de Résultat (Deuxième Partie)

RUBRIQUES	31/12/03	30/04/03
RESULTAT D'EXPLOITATION	204 898	32 157
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	134	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	2 078	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 212	
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 762	
Intérêts et charges assimilées	17 403	1 993
Différences négatives de change	26 063	3 594
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	46 229	5 588
RESULTAT FINANCIER	(44 017)	(5 588)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	160 880	26 569
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	154	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	154	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(154)	
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	51 246	7 032
TOTAL DES PRODUITS	1 420 204	435 802
TOTAL DES CHARGES	1 310 723	416 265
BENEFICE OU PERTE	109 480	19 537

20.3.3. Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Préambule

Les comptes relatifs à la période du 1er mai 2003 au 31 décembre 2003 ont été établis en Euros dans le respect des dispositions du PCG 1999 (règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Brevets 2 ans
- Matériel de bureau et informatique 2 à 3 ans

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

Il n'y a pas de participations ni de VMP détenus au 31 décembre 2003.

c) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. On ajoute au prix d'achat de la marchandise en dollar (cours de l'Euro du jour de la facture) les frais de douane, les frais de port, les honoraires du transitaire et des frais de 8% concernant l'assurance transport, la communication et la logistique. Les inventaires sont permanents et la société de logistique assure un inventaire physique au 31 décembre.

L'activité est fondée sur une évolution technologique permanente des marchandises en catalogue pour mieux répondre à la demande des consommateurs.

d) Provision pour services après vente

La société garantie les produits vendus (hors accessoires) pendant deux ans. Elle constitue en conséquence une provision de 6% sur les produits vendus dans les deux dernières années.

e) Dettes en devises

Les factures fournisseurs en devises sont comptabilisées au taux de change du jour de la facture. Au moment du paiement de la facture on constate un profit ou une perte de change. Au moment des arrêtés comptables, on comptabilise des écarts de conversion actifs ou passifs pour constater la différence de taux de change entre la date de l'arrêté comptable et la date de la facture. Les écarts de conversion actif viennent augmenter la provision pour perte de change.

d) Trésorerie en devise

Chaque opération bancaire sur le compte en dollars est comptabilisée en euros au taux de change du jour du mouvement. Au moment des arrêtés comptables, on ajuste le solde en dollar par rapport au taux de change de la date de l'arrêté.

Immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement, de recherche et développement Autres immobilisations incorporelles	46		
	46		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	444		
	444		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Participations mises en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL GENERAL	490		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab., de recherche et dévelop. Autres immobilisations incorporelles			46	
			46	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Instal. techniques et outillage industriel Instal. générales, agencem. et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			444	
			444	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Participations mises en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immo. financières				
TOTAL GENERAL			490	

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab., de recherche et dévelop.		15		19
Autres immobilisations incorporelles	4			
	4	15		19
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outil. indust.				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	43	148		192
Emballages récupérables et divers				
	43	148		192
TOTAL GENERAL	48	163		212

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	15		
	15		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	148		
Emballages récupérables et divers			
	148		
TOTAL GENERAL	163		

Amortissements (suite)

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de recherche Autres immobilisations incorporelles	_____	_____
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers	_____	_____
TOTAL GENERAL		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répart. sur plus. exercices				
Primes de remboursem. des obligations				

20.4. Vérification des informations financières annuelles historiques

20.4.1. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

20.4.1.1. Rapport général sur les comptes clos au 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société International Technologie Selection, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.9 de l'annexe expose le mode de détermination de la provision pour risques correspondant à la garantie après-vente consentie par votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes et des informations comptables fournies dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 19 avril 2006

ARCADE AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Paris des Commissaires aux Comptes

Représentée par Sydney CHARBIT

20.4.1.2. Rapport sur les Conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 19 avril 2006

ARCADE AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Paris des Commissaires aux Comptes

Représentée par Sydney CHARBIT

20.4.2. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004

20.4.2.1. Rapport général sur les comptes clos au 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société International Technology Selection, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1^o alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous vous indiquons l'absence d'événements ou de décisions importantes intervenus au cours de l'exercice, impactant de manière significative les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 15 juin 2005

ARCADE AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Paris des Commissaires aux Comptes

Représentée par Sydney CHARBIT

20.4.2.2. Rapport sur les Conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 15 juin 2005

ARCADE AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Paris des Commissaires aux Comptes

Représentée par Sydney CHARBIT

20.4.3. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003

20.4.3.1. Rapport général sur les comptes clos au 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société International Technologie Selection, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1^o alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous vous indiquons l'absence d'événements ou de décisions importantes intervenus au cours de l'exercice, impactant de manière significative les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 15 juin 2004

ARCADE AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Paris des Commissaires aux Comptes

Représentée par Sydney CHARBIT

20.4.3.2. Rapport sur les Conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 15 juin 2004

ARCADE AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Paris des Commissaires aux Comptes

Représentée par Sydney CHARBIT

20.5. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres du réseau

	Cabinet ARCADE AUDIT			
	Montant €		%	
	2005	2004	2005	2004
Audit				
Certification des comptes	17 000 €	6 500 €	100%	100%
Missions accessoires	0	0	0	0
Sous Total	17 000 €	6 500 €	100%	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0
Technologies de l'information	0	0	0	0
Audit interne	0	0	0	0
Autres :	0	0	0	0
Sous Total	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	17 000 €	6 500 €	100, 00	100, 00

20.6. Note sur les Procédures de contrôle Interne

La Société constituée sous forme de société par actions simplifiée a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance le 30 mai 2006.

Dans la mesure où compte tenu de sa forme initiale elle n'y était pas tenue, la Société n'a pas établi de rapport sur le contrôle interne. Cependant, la note ci-dessous retrace l'ensemble des procédures d'ores et déjà été mises en place en interne :

NOTE SUR LE CONTROLE INTERNE

1. Procédures de contrôle interne mises en place par International Technologie Sélection

Objectif du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Société ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2. Présentation générale des procédures de contrôle interne

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de International Technologie Sélection sont les suivants :

- Application des décisions de la direction
- Augmentation des performances tendant à améliorer le rapport coût/ efficacité des opérations
- Protection du patrimoine et des ressources
- Régularité et sincérité des informations en appliquant les critères d'autorisation, réalité exhaustive, évaluation correcte, comptabilisation correcte.

Toutefois dans la mise en œuvre concrète de ces principes, notre société tend à intégrer :

- la taille de la société qui limite ses moyens disponibles
- le rapport entre les coûts des procédures et les risques d'erreurs, d'irrégularités et de fraudes.

Les composantes du contrôle interne dans notre société peuvent être résumés ainsi :

- Un système d'organisation avec :
 1. une définition des responsabilités
 2. une séparation des tâches et des fonctions
 3. une description des fonctions
 4. un système d'autorisation
- Un système de documentation et d'autorisation avec :
 1. des procédures écrites
 2. des documents et supports de l'information
 3. des rapports financiers et de gestion
- Un système de preuve fondé sur le contrôle réciproque des tâches avec :
 1. une organisation de la comptabilité
 2. des moyens informatiques
 3. des contrôles des totaux
 4. des rapprochements
 5. une documentation des contrôles
 6. un classement des documents

La société est consciente :

- du risque de collusion entre plusieurs personnes
- du rôle spécifique de la direction de la société dans la connaissance des opérations significatives pour la société

Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

L'organisation générale des procédures de contrôle évolue au fur et à mesure du développement de la société et de l'intégration de nouveaux salariés. La formalisation des procédures se développe depuis deux ans.

Dispositif de contrôle interne

LES PRINCIPAUX PROCESSUS DE LA SOCIETE SONT :

- Processus de production de l'information comptable et financière
- Les processus de gestion de flux des marchandises
- les processus d'évaluation des stocks
- les processus de trésorerie
- les processus de couverture d'achat de devises
- les processus de crédit documentaire
- les processus de ressources humaines

2.2.1. Processus de production de l'information comptable et financière

La comptabilité générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure les contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers et les différentes déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la comptabilité générale contribue à l'élaboration de l'information financière.

Elle assure en outre la coordination des travaux avec l'expert comptable et le commissaire aux comptes de la Société.

Les procédures mises en place dans ce processus ont pour objectif de s'assurer :

- De l'organisation correcte de la comptabilité
- de la fiabilité des informations enregistrées ou produites par le système comptable
- de la fiabilité des tableaux de bord fournis au dirigeant

Pour atteindre ces objectifs, notre société applique notamment les procédures suivantes :

- tenue des comptes en interne,
- révision des comptes et établissement des comptes annuels par un expert comptable extérieur,
- audit des comptes annuels par un commissaire aux comptes.
- Tableaux de bord générés sur Excel directement à partir de la comptabilité sans besoin de ressaisie.

2.2.2. Processus de gestion de flux des marchandises

La Société a rédigé un manuel de procédure régissant les processus de gestion de flux de marchandises. La procédure décrite vise à s'assurer :

- Que les marchandises sont fabriquées au même rythme que les commandes des clients.
- Que les flux de marchandises sont correctement traités dans la comptabilité.
- Que les risques de détérioration des marchandises (transport, service après vente, assurance) sont limités.

Les principales procédures décrites dans le manuel sont les suivantes :

1. procédure ordre de lancement de fabrication des marchandises
2. procédure approvisionnements
3. procédures ventes de marchandises
4. procédure inventaire
5. cartographie des procédures

Cette procédure principale a été complétée par des fiches de procédures couvrant les points 2.2.3, 2.2.6 et 2.2.7.

2.2.3. Processus d'évaluation des stocks

L'objectif de cette procédure est de s'assurer :

- que la comptabilité est correctement arrêtée sur le cycle stock
- que la comparabilité des méthodes sur les valorisations des stocks est bien respectée

Les principales méthodes décrites sont les suivantes :

- les frais directs et indirects intégrés dans la valorisation des stocks
- les méthodes de dépréciation des stocks

2.2.4. Processus de trésorerie

Le système d'engagement des dépenses et d'autorisation de décaissement fait intervenir la direction à chaque stade d'avancement. Les décaissements sont effectués sur la base d'un visa octroyé par la direction.

Le fonctionnement des comptes bancaires principaux est réservé au Président et au Directeur Générale (co-signature).

La société établit quotidiennement des états de rapprochement bancaires.

2.2.5. Processus de couverture d'achat de devises

L'objectif de cette procédure est de s'assurer que :

- ITS est bien protégée contre le risque d'évolution des devises par rapport à l'Euro
- la comptabilité est correctement arrêtée sur les achats à terme de devises

Les principales méthodes décrites sont les suivantes :

Comptabilisation d'un engagement hors bilan au moment de l'achat terme de devises

- comptabilisation de la réalisation de l'achat ferme de devises en cas d'achat avant le terme
- Comptabilisation aux clôtures des positions de change sur les achats à terme

2.2.6. Procédure du crédit documentaire

L'objectif de cette procédure est de s'assurer que la comptabilisation des crédits documentaires est bien suivie.

Les principales méthodes décrites sont les suivantes :

Comptabilisation de l'engagement de la banque de payer le fournisseur étranger
Comptabilisation de la réception de la facture fournisseur et de son paiement

2.2.7. Procédure de gestion des ressources humaines

Les principaux risques liés à ce processus sont le respect de la législation du travail et la correcte appréhension des données variables de paie.

La société organise une veille active des changements dans la législation du travail. Elle fait appel à des conseils en droit social en cas de nécessité.

Conclusion

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de la Société, les composantes concernées de l'entreprise sont tenus d'informer le Président, du contrôle interne et du niveau

d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

20.7. Politique de distribution des dividendes

La Société n'a jamais versé de dividende depuis sa création en décembre 2002. La Société entend consacrer à court terme, l'ensemble de ses ressources au financement de sa croissance.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société est, susceptible d'être impliquée dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Des dommages et intérêts sont susceptibles d'être demandés dans le cadre de certaines de ces procédures. La Société estime que la nature ou les montants sur lesquels portent les litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour ne justifient pas la constitution de provisions et ne devraient pas affecter sa situation financière de façon significative en cas d'issue défavorable.

A ce jour, la Société n'est partie à aucun procès en cours en qualité de défendeur ou de demandeur.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital social

Le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante mille (250 000) euros, divisé en cinq millions (5 000 000) actions de cinq centimes d'euros (0,05€) de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

21.1.2. Capital autorisé non émis

Les résolutions d'émission adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 sont synthétisées ci-dessus :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale en Euros)
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	250 000 euros*
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	250 000 euros*
Autorisation au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	26 mois	15 % de l'émission initiale
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois	Montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices existant disponible, dans la limite de 250 000 euros
Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du code de commerce	18 mois	120 000 euros*
Augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	26 mois	12 000 euros*

*Plafond commun

21.1.3. Capital potentiel

Options de souscription ou d'achats d'actions

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 a décidé, aux termes de sa seizième résolution, d'autoriser le directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 1° du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la société provenant de rachats effectués par la société dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 a décidé que les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé lors de la première utilisation par le Directoire de la présente délégation par rapport au capital social existant à cette date ; étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de 250 000 euros mentionné au paragraphe 21.1.2. ci-dessus du présent Prospectus.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 a décidé que le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé conformément à la loi par le Directoire le jour où les options seront consenties.

Cette autorisation, consentie pour une durée de 38 mois à compter du 30 mai 2006, n'a pas été utilisée à la date du présent Prospectus.

Attributions gratuites d'actions existantes ou à créer

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 a décidé, aux termes de sa dix-septième résolution, d'autoriser le directoire à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 a décidé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de cette autorisation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé lors de la première utilisation par le Directoire de la présente délégation par rapport au capital social existant à cette date.

Cette autorisation, consentie pour une durée de 38 mois à compter du 30 mai 2006, n'a pas été utilisée à la date du présent Prospectus.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 a décidé, aux termes de sa dix-huitième résolution, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société à la cote du marché Alternext d'Euronext Paris SA, d'autoriser le directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et

éventuellement dirigeants de la société soumis au régime fiscal des salariés, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de son capital.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 a décidé que les bons consentis en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé lors de la première utilisation par le Directoire de la présente délégation par rapport au capital social existant à cette date ; étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de 250 000 euros mentionné au paragraphe 21.1.2. ci dessus du présent Prospectus.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 a décidé que le prix à payer lors de l'exercice des bons sera fixé par le Directoire le jour où les bons seront attribués, étant précisé que ce prix devra être au moins égal au plus élevé des montants suivants :

- soit le prix d'émission des titres de toute augmentation de capital réalisée par la Société dans les 6 mois précédant l'attribution des bons ;
- soit la moyenne des cours de clôture des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons.

Cette autorisation, consentie pour une durée de 12 mois à compter du 30 mai 2006, n'a pas été utilisée à la date du présent Prospectus.

21.1.4. Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.5. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son propre compte

A la date du présent Prospectus, la Société ne détient aucune de ses propres actions, et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

21.1.6. Valeurs mobilières complexes

Néant

21.1.7. Options ou accords portant sur le capital de la Société

A la date du présent Prospectus, il n'existe aucun Pacte d'actionnaire entre les associés.

21.1.8. Evolution du capital social

Evolution générale du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature de l'opération	Apports et Augmentations du capital	Prime d'émission et d'apport	Réserve indisponible	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal de l'action	Capital social
12/12/2002	Constitution	37 000 €	-	-	-	100 000	0,37 €	37 000 €
30/05/2006	Augmentation de capital par incorporations de bénéfices par voie d'élévation du nominal des actions existantes qui a été porté de 0,37 euros à 2,50 euros	213 000 €	-	-	100 000	100 000	2,50 €	250 000 €
30/05/2006	Division par 50 du nominal des actions composant le capital social pour le ramener de 2,50 à 0,05 euro par action	-	-	-	100 000	5 000 000	0,05 €	250 000 €

Evolution de l'actionnariat sur 3 ans

	Situation au 30/04/2003			Situation au 31/12/2003			Situation au 31/12/2004			Situation au 31/12/2005			Situation au 30/05/2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Actionnaires															
JL. Haurais	37 500	37,5	37,5	37 500	37,5	37,5	37 500	37,5	37,5	22 000	22	22	1 100 000	22	22
RZ. Haurais	10 000	10	10	10 000	10	10	10 000	10	10	10 000	10	10	500 000	10	10
G. Giudicelli	42 500	42,5	42,5	42 500	42,5	42,5	42 500	42,5	42,5	34 000	34	34	1 700 000	34	34
E. Achour	5 000	5	5	5 000	5	5	5 000	5	5	10 000	10	10	500 000	10	10
F. Allouche	5 000	5	5	5 000	5	5	5 000	5	5	-	-	-	-	-	-
F. Rosset	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 999	21,99	21,99	1 099 949	21,99	21,99
W. Bouzmarene	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000	2	2	100 000	2	2
L. Vilain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	50	-	-
European Sales Growth	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
TOTAL	100 000	100	100	100 000	100	100	100 000	100	100	100 000	100	100	5 000 000	100	100

21.2. Acte constitutif et statut

21.2.1. Objet social (art. 2 des statuts) et exercice social (art. 21 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- le développement, l'importation, la distribution de nouvelles technologies, de tous logiciels, de tous supports vidéos ou DVD, la publication de magazines spécialisés ou l'édition de tous supports ayant trait aux nouvelles technologies ainsi que la recherche et le développement de tous procédés et/ou matériels dans ces secteurs d'activité ;
- la création, l'acquisition, l'exploitation, la location et la vente de tous fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, et notamment :
- la participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

21.2.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

21.2.2.1. Fonctionnement du Directoire

Article 12 des statuts - Directoire

La Société est dirigée par un directoire composé de cinq (5) membres au plus et placé sous le contrôle du conseil de surveillance.

Une personne âgée de plus de soixante-cinq (65) ans ne peut être nommée au directoire.

Le directoire est nommé par le conseil de surveillance pour une durée de six (6) ans et ses membres sont indéfiniment rééligibles. En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du directoire.

Les membres du directoire peuvent être révoqués par le conseil de surveillance.

L'acte de nomination fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire.

Article 13 des statuts - Pouvoirs du directoire

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les dispositions des présents statuts au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations et la constitution de sûretés, sont subordonnées à l'autorisation préalable du conseil de surveillance. Par ailleurs, et sans que cette disposition puisse être invoquée par les tiers ou leur être opposée, sont subordonnés à l'autorisation préalable du conseil de surveillance les achats, échanges et ventes de fonds de commerce et droits sociaux donnant vocation à la jouissance et à l'attribution de droits immobiliers d'une durée supérieure à deux années, les emprunts autres que ceux contractés dans le cadre de l'exploitation courante de la Société, ainsi que toute prise d'intérêt dans une autre société, de même que toutes émissions de valeurs mobilières.

Le directoire peut, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir les tâches de la direction. Cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la Société.

Article 14 des statuts – Président du directoire

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat de membre du directoire.

Le président du directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général.

Article 15 des statuts - Réunions du directoire et procès-verbaux

Le directoire se réunit sur la convocation de son président ou de l'un de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit, en France métropolitaine ou sur le territoire métropolitain d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du directoire préside les séances. En son absence, le président de séance est désigné par les membres présents.

La convocation peut être faite par tout moyen, même verbalement, sans exigence de délai. Le mode de convocation à une même réunion peut ne pas être identique pour tous les membres du directoire.

L'ordre du jour est arrêté par le président ou le membre du directoire, qui procède à la convocation. Il peut n'être arrêté qu'au début de la réunion.

Tout membre du directoire peut donner, même par lettre ou télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du directoire.

La présence de la moitié au moins des membres du directoire est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante. Toutefois, si deux membres du directoire seulement sont présents, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président de séance et par un autre membre du directoire.

Les procès-verbaux mentionnent les noms des membres du directoire présents ou représentés ; ils font état de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont valablement certifiés par un membre du directoire.

Règlement intérieur du Directoire

Néant

21.2.2.2. Le Conseil de Surveillance

Article 16 des statuts - Conseil de surveillance

La Société est dotée d'un conseil de surveillance qui est composé de trois membres au moins et vingt-quatre (24) membres au plus.

Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'une action pendant toute la durée de ses fonctions.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour six (6) ans. Les membres du conseil de surveillance sont toujours rééligibles.

Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président qui doivent être des personnes physiques et fixe la durée de leurs fonctions, qui ne peut excéder celle de leur mandat de membres du conseil de surveillance.

Le président et le vice-président sont toujours rééligibles.

Article 17 des statuts – Attributions du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et avec ou sans faculté pour les mandataires de consentir eux-mêmes toutes substitutions totales ou partielles.

Il peut décider la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à une commission les pouvoirs qui sont attribués au conseil de surveillance lui-même par la loi ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du directoire.

Article 18 des statuts - Réunions du conseil de surveillance et procès-verbaux

Le conseil de surveillance se réunit sur convocation de son président ou de son vice-président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit, en France métropolitaine ou sur le territoire métropolitain d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation peut être faite par tous moyens, même verbalement, sans exigence de délai. Le mode de convocation peut ne pas être identique pour tous les membres du conseil pour une même réunion du conseil.

Tout membre du conseil de surveillance peut donner, par simple lettre ou par télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du conseil.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le conseil de surveillance peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions et pour les décisions prévues par la réglementation en vigueur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du conseil de surveillance, le vice-président de ce conseil, un membre du Directoire ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Néant

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (article 10 des statuts)

10.1 Les droits et obligations attachés à l'action suivent celle-ci, dans quelque main qu'elle passe et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir et, le cas échéant, la quote-part des réserves et des provisions.

Ainsi que celle des décisions des assemblées générales d'actionnaires.

En plus du droit de vote, que la loi attache aux actions, chacune d'elles donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices, et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières font leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire.

La société a la faculté d'exiger le rachat, dans les conditions prévues à l'article L.228-19 du Code de Commerce, soit de la totalité de ses propres actions à dividende prioritaire sans droit de vote, soit de certaines catégories d'entre elles, chaque catégorie étant déterminée par la date de son émission.

10.2 Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Sauf convention contraire notifiée à la Société, le droit de vote appartient aux usufruitiers dans les assemblées générales ordinaires et aux nus-propriétaires dans les assemblées générales extraordinaires.

Les héritiers, créanciers, ayants-droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'actionnaires.

La propriété de l'action entraîne, *ipso facto*, l'approbation par le titulaire des présents statuts.

21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires

Le droit des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire.

21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires (article 20 des statuts)

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les assemblées générales sont convoquées par le directoire ou le conseil de surveillance dans les conditions prévues par la loi.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu, en France métropolitaine ou sur le territoire métropolitain d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, précisé dans l'avis de convocation.

L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du directoire par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la Société. Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Les actionnaires peuvent, sur décision du directoire, participer aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des assemblées sont valablement certifiés par le président ou le vice-président du conseil de surveillance ou par un membre du directoire. Ils peuvent également être certifiés par le secrétaire de l'assemblée.

21.2.6. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7. Franchissements de seuils statutaires

Sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Alternext, l'article 9 sera ainsi complété :

Article 9.5 des statuts

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, (i) une fraction du capital ou des droits de vote égale à 3 % ou tout multiple de ce pourcentage ainsi que (ii) le vingtième, le dixième, les trois vingtièmes, le cinquième, le quart, le tiers, la moitié, les deux tiers, les dix-huit vingtièmes ou les dix neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, est tenue dans les cinq jours de bourse suivant le jour de la négociation des titres indépendamment de leur livraison qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandé AR, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration

sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaire(s) détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée.

A l'obligation d'information ci-dessus, s'ajoutent les obligations qui pourraient être mises à la charge de la personne venant à franchir l'un de ces seuils au titre des dispositions du Code de Commerce, du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ou des règles d'Euronext applicables au marché sur lequel les titres émis par la Société sont inscrits à la date de la transaction.

21.2.8. Acquisition d'un bloc conférant la majorité du capital ou des droits de vote de la Société –Garantie de cours

Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'initiateur contrôlerait au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un ou des blocs de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'initiateur de l'offre devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement de seuil sus-mentionné, et ce selon les modalités et dans les conditions prévues aux articles 235-1 et suivants du Règlement Général de l'autorité des marchés financiers (AMF) si les titres de la Société sont admis aux négociations sur un marché réglementée et aux articles 235-4-1 et suivants du Règlement Général de l'autorité des marchés financiers (AMF), ou tout texte s'y substituant dans l'avenir, si les titres de la Société sont admis aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

21.2.9. Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des trois années précédant la date du présent Prospectus.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERET

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- L'acte constitutif et les statuts de la Société
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluation et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Prospectus
- Les informations financières historiques de la Société pour chacun des trois exercices précédant la publication du Prospectus.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La Société ne détient aucune participation.

DEUXIEME PARTIE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du prospectus

Se reporter au paragraphe 1.1 de la Partie 1.

1.2. Attestation du responsable du prospectus

Se reporter au paragraphe 1.2 de la Partie 1.

1.2.1. Engagements de la Société

International Technologie Sélection s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement général de l'AMF et notamment :

- L'information permanente (articles 221-1 à 222-11 du Règlement général)
- La diffusion du rapport sur le contrôle interne (articles 221-6 à 221-8 du Règlement général)
- La diffusion du rapport sur les honoraires des commissaires aux comptes (articles 221-1-2 du Règlement Général)
- Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (article 222-14 et 222-15 du Règlement général).

Conformément aux Règles d'Alternext, International Technologie Sélection s'engage à assurer :

- 1) La diffusion sur son site Internet et sur le site d'Alternext en français ainsi qu'en anglais le cas échéant, les informations suivantes :
 - dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion (article 4.2 des Règles d'Alternext),
 - dans les quatre mois après la fin du 2ème trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext),
 - la convocation aux Assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext),
 - toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement général de l'AMF et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne,
 - tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participations représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,

- les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société.
- 2) Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procédera.

1.2.2. Attestation du Listing Sponsor

Se reporter au paragraphe 1.4

1.2.3. Calendrier indicatif de la communication financière

Mi octobre 2006 : Résultats semestriels au 30 juin 2006

Mi avril 2007 : Résultats annuels au 31 décembre 2006

2. FACTEURS DE RISQUES DE MARCHE INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES

Un investissement dans les actions de la Société implique des risques. Tous les risques significatifs que la Société a identifiés à la date du présent prospectus sont décrits au chapitre 4 de la première partie du présent document.

Toutefois, la Société ne peut exclure, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société pourrait baisser, et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans les actions de la Société.

2.1. Risques liés aux opérations réalisées sur le marché Alternext

Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 21.2.7 et 21.2.8 de la première partie et 1.2.1. de la seconde partie du présent document. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.

L'augmentation de capital avec abandon des droits préférentiels de souscription pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital. Par ailleurs, si l'opération n'atteignait pas 75% de l'augmentation de capital prévue, celle-ci serait annulée, les ordres seraient caducs et annulés.

Il est précisé que l'admission est subordonnée à une ouverture effective du capital qui prend la forme d'une offre au public donnant lieu à souscription d'un montant d'au moins 2,5 millions

d'euros. L'offre au public se fait par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dûment agréée. Les offres au public peuvent être réalisées par centralisation auprès d'Euronext Paris, selon les modalités techniques et conditions tarifaires fixées par celle-ci.

Absence de marché des actions de la Société préalablement à l'introduction en bourse :

Il n'existe pas de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Le prix des actions offertes dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sera déterminé par le Listing sponsor et le Prestataire de services d'investissements en charge de l'opération et la Société sur la base, notamment, des conditions de marché et des conditions économiques prévalant alors, des résultats et revenus estimés de la Société, de la valeur estimée des sociétés comparables, et des indications d'intérêt exprimées par les investisseurs potentiels pendant la période d'ouverture de l'offre d'actions.

En l'absence de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix des actions offertes dans le cadre de cette admission aux négociations reflètera correctement le cours observé lors des premières négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, ni quant à l'établissement d'un marché des actions liquide.

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que des variations du résultat de la Société, une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité, ou l'annonce d'innovations technologiques, le lancement de nouveaux produits ou l'amélioration de certains services, par la Société ou ses principaux concurrents.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années qui, souvent, ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que l'évolution du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

La cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours des actions de la Société.

La cession d'un nombre significatif d'actions par un ou plusieurs actionnaires de la Société est susceptible d'avoir un impact sur le cours de l'action.

3. INFORMATIONS DE BASE

3.1. Fonds de Roulement Net

La Société atteste que, de son point de vue, et avant prise en compte de la présente opération, le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus.

3.2. Capitaux propres et endettement

en Euros	Au 31/12/2005 (chiffres audités)	Au 30/06/2006** (chiffres non audités)
Total des dettes financières à court terme	2 772 232	1 939 337
Faisant l'objet de garanties		-
Faisant l'objet de nantissements	540 000*	540 000*
Sans garanties ni nantissements	2 232 232	1 939 337
Total des dettes financières à moyen et long terme (hors partie courante des dettes long terme)	-	10 847
Faisant l'objet de garanties	-	-
Faisant l'objet de nantissements	-	-
Sans garanties ni nantissements	-	10 847
Capitaux propres	40 700	253 700
Capital	37 000	250 000
Réserves légales	3 700	3 700
Autres réserves	-	-

* Ces nantissements de fonds de commerce, pris en garantie de prêts totalement remboursés, doivent être prochainement levés. La banque prêteuse a établi en date du 16 juin 2006 une attestation dans ce sens.

** Données non auditées issues de la comptabilité.

Analyse de l'endettement financier En €	Au 31/12/2005 (chiffres audités)	Au 30/06/2006* (chiffres non audités)
Trésorerie	360 826	12 811
Valeurs mobilières de placement	181 654	-
Disponibilités	179 172	12 811
Dettes Financières court terme	2 772 232	1 939 337
Concours bancaires courants	190 623	650 018
Autres dettes financières à court terme	2 581 609	1 289 319
Dettes financières long terme	-	10 847
Dettes Financières bancaires long terme	-	-
Emprunts issus de location-financement	-	10 847
Autres dettes long terme	-	-
Total endettement financier net	2 411 406	1 937 372

** Données non auditées issues de la comptabilité.

Aucun changement significatif venant affecter le niveau des capitaux propres hors résultat et les différents postes d'endettement n'est intervenu depuis le 30 juin 2006.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2006 a décidé d'augmenter le capital social de 213.000 € pour le porter de 37.000 € à 250.000 €, par voie d'incorporation du compte « report à nouveau ».

3.3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre

A la connaissance de la Société, le Listing sponsor et le Prestataire de services d'investissements n'ont pas d'intérêt autre que ceux au titre desquels ils fournissent leurs services professionnels dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, pouvant influencer sensiblement sur l'offre d'actions de la Société.

3.4. Raisons de l'offre et utilisation de l'émission

International Technologie Sélection inscrit son introduction en bourse dans une logique de financement de la croissance. La Société va continuer à placer la croissance interne au cœur de sa stratégie. Cette opération va lui permettre :

- De financer le lancement de nouvelles innovations,
- D'accélérer son développement commercial en France et en Europe du sud,
- De bénéficier d'une plus grande visibilité et notoriété auprès notamment de ses clients grands comptes de ses sous-traitants et de ses partenaires,
- De faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des protections et garanties offertes par le marché Alternext.

Une réduction de l'enveloppe d'augmentation de capital à 75 % n'aurait pas d'impact significatif sur la stratégie que ITS souhaite suivre au cours des prochains exercices.

4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DEVANT ETRE ADMISES A LA NEGOCIATION

4.1. Nature et catégorie des actions

Les actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes et seront assimilées dès leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris aux actions existantes de la Société, admises simultanément aux négociations sur le marché d'Alternext d'Euronext Paris.

Elles seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des stipulations des statuts de la Société. Elles porteront jouissance à compter du premier janvier 2006 ; elles donneront ainsi droit à l'intégralité de toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

Code ISIN : FR0010370163

4.2. Droit applicable et tribunaux compétents

Les actions sont émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège social de IT'S Label lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de procédure civile.

4.3. Forme des actions (article 8 des statuts) et transmission des titres (article 9 des statuts)

Sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Alternext les articles 8 et 9 seront ainsi rédigés :

Article 8 :

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société font l'objet d'un enregistrement auprès d'un dépositaire central. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

La Société a la faculté de demander, à tout moment, dans les conditions prévues à l'article L. 228-2 du Code de Commerce l'identification des détenteurs de titres au porteur. »

Article 9 :

9.1 Toute cession d'actions s'effectue conformément à la loi. Tous les frais résultant de la cession sont à la charge du cessionnaire.

9.2 Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

9.3 Les actions sont également librement cessibles au profit de tous tiers.

9.4 La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

9.5 Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, (i) une fraction du capital ou des droits de vote égale à 3 % ou tout multiple de ce pourcentage ainsi que (ii) le vingtième, le dixième, les trois vingtièmes, le cinquième, le quart, le tiers, la moitié, les deux tiers, les dix-huit vingtièmes ou les dix neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, est tenue dans les cinq jours de bourse suivant le jour de la négociation des titres indépendamment de leur livraison qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée AR, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaire(s) détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée.

A l'obligation d'information ci-dessus, s'ajoutent les obligations qui pourraient être mises à la charge de la personne venant à franchir l'un de ces seuils au titre des dispositions du Code de Commerce, du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ou des Règles d'Euronext applicables au marché sur lequel les titres émis par la Société sont inscrits à la date de la transaction. »

4.4. Devise d'émission

Les titres dont l'admission est demandée seront émis en euros.

4.5. Droits attachés aux actions (article 10 des statuts)

Les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société. Elles seront en conséquence, dès leur émission, assimilées aux Actions Existantes. Les Actions Nouvelles donneront en particulier droit à tout dividende dont la distribution sera décidée par toute assemblée actionnaires postérieures à la date d'émission des Actions Nouvelles.

L'information complète relative aux droits et obligations attachés aux actions de la Société figure aux paragraphes 21-2-3 de la première partie.

4.6. Autorisations d'émission

4.6.1. Assemblée générale ayant autorisé l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 mai 2006 a notamment, dans ses douzième et treizième résolutions, voté favorablement les dispositions suivantes :

Douzième résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de Commerce, sous la condition résolutoire de l'absence d'admission des actions de la Société à la cote du marché Alternext d'Euronext Paris le 31 décembre 2006 au plus tard :

1. délègue au Directoire la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par voie d'émission, en France ou à l'étranger, en faisant publiquement appel à l'épargne, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

2. délègue au Directoire sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

3. décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

- le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à deux cent cinquante mille (250 000) euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé à la onzième résolution ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou à toutes valeurs mobilières qui seront émises par le Directoire dans le cadre de la présente délégation ;

5. décide que le prix d'émission des titres émis par le Directoire sera déterminé par celui-ci dans les conditions suivantes :

- (i) dans le cadre du processus d'inscription des actions à la cote du marché Alternext d'Euronext Paris, le prix résultera de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs, selon la technique dite de construction d'un livre d'ordres telle que développée par les usages professionnels de place ;
- (ii) puis, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société à la cote du marché Alternext d'Euronext Paris et à compter de celle-ci, le prix sera fixé dans une fourchette comprise entre 80% et 120% de la moyenne, éventuellement pondérée, des

cours de clôture des 20 dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission étant précisé que, en toute hypothèse, le prix ne pourra être inférieur à la quote-part de capitaux propres par action tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé ou de la dernière situation comptable intermédiaire certifiée par le commissaire aux comptes de la Société ;

6. décide que la présente délégation, qui prive d'effet pour l'avenir à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée toute délégation antérieure de même nature, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;

7. décide que le Directoire aura tous pouvoirs à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour la cotation des valeurs mobilières ainsi émises.

Treizième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, l'assemblée générale **décide**, sous réserve de leur approbation, que pour chacune des émissions décidées en application des onzième et douzième résolutions, le Directoire pourra augmenter le nombre de titre à émettre dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite du plafond global fixé à la onzième résolution, s'il vient à constater une demande excédentaire.

Conformément aux dispositions de l'article 155-4 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale **autorise** le Directoire à faire usage de cette faculté dans le

délai de 30 jours à compter de la clôture des souscriptions et dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Cette autorisation est donnée pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée.

4.6.2. Directoire ayant décidé l'émission

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire visée ci-dessus, le Directoire de la Société, dans sa séance du 1 septembre 2006, a décidé le principe d'une augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'appel public à l'épargne, par émission d'un maximum de 2.875.000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € chacune, après exercice éventuel de la clause d'extension, à libérer intégralement lors de la souscription par versement en numéraire, dont le prix de souscription sera égale au prix du Placement Global.

Une nouvelle réunion du Directoire se tiendra le prochain, afin de fixer les modalités définitives de l'offre.

4.7. Date prévue pour l'émission

Le règlement – livraison des actions nouvelles est prévu le 5 octobre 2006

4.8. Restrictions à la libre négociabilité des actions

A la date de leur première négociation prévue pour le 6 octobre 2006, les Actions seront librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

4.9. Règles de retrait ou de rachat obligatoire applicables aux valeurs mobilières

Garantie de cours

Aux termes de la réglementation française, un projet de garantie de cours visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote doit être déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après l'« initiateur »), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

Le mécanisme de garantie de cours est détaillé en première partie au paragraphe 21.2.8 de la première partie du présent prospectus.

Retrait obligatoire

La procédure de retrait obligatoire n'est pas applicable sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA.

4.10. Offres publiques lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours

La société faisant l'objet d'une introduction en bourse, aucune offre publique portant sur le capital de la Société n'a été lancée par des tiers durant le dernier exercice ou l'exercice en cours.

4.11. Régime fiscal des actions

Le régime fiscal des actions de la Société en l'état actuel de la législation française est décrit ci-après.

L'attention des investisseurs est cependant attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.

Les non-résidents fiscaux français doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence, sous réserve de l'application d'une convention fiscale signée entre le France et cet Etat.

En outre le régime fiscal décrit ci-après correspond à celui en vigueur à ce jour, sous réserve de la publication de la loi de finances pour 2006 et de la loi de finances rectificative pour 2005 : ce régime pourrait être modifié par de prochaines évolutions législatives ou réglementaires que les investisseurs devront suivre avec leur conseil fiscal habituel.

4.11.1. Résidents fiscaux de France

4.11.1.1. Personnes physiques détenant des actions françaises dans le cadre de leur patrimoine privé

Le régime ci-après s'applique aux personnes physiques ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à de telles opérations. Les personnes physiques qui réaliseraient de telles opérations de bourse sont invitées à se rapprocher de leur conseil fiscal pour connaître le régime qui leur est applicable.

a. Les dividendes

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, portant notamment sur la réforme du régime fiscal des distributions, les dividendes mis en paiement à compter du 1er janvier 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal, lequel était jusqu'alors égal à 50% du dividende payé. Les distributions mises en paiement à compter de cette date, bénéficient, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, d'un abattement non plafonné de 50% de leur montant (abattement dit demi-base). La loi de finances pour 2006 ayant

intégré l'abattement de 20% sur les traitements et salaires dans le barème de l'impôt sur le revenu, le taux est ramené à 40%.

Les dividendes sont soumis :

- à l'impôt sur le revenu au barème progressif
- à la contribution sociale généralisée (« CSG ») de 8,2% dont 5,8% sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG,
- au prélèvement social de 2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu,
- à la contribution additionnelle au prélèvement social de 2%, perçue au taux de 0,3%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu, et
- à la contribution au remboursement de la dette sociale («CRDS») au taux de 0,5% non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

- les dividendes bénéficient d'un abattement général annuel de 2440 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les signataires d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code Civil (« PACS ») faisant l'objet d'une imposition commune et de 1220 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément ; La loi de finances pour 2006 a porté ces montants respectivement à 1525 euros et 3050 euros ;
- les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2005 bénéficient d'un crédit d'impôt, égal à 50% du montant, avant application de l'abattement à la demi base et de l'abattement général annuel, des dividendes perçus et plafonné annuellement à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs ou mariés et imposés séparément et 230 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que les signataires d'un PACS faisant l'objet d'une imposition commune. Ce crédit d'impôt est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu à payer au titre de l'année de perception des dividendes et est remboursable en cas d'excédent.

Pour l'application des prélèvements sociaux (CSG, prélèvement social, contribution additionnelle et CRDS), il est précisé que, les dividendes sont soumis auxdits prélèvements avant l'application de l'abattement à la demi base et de l'abattement général annuel, après déduction des dépenses en vue de l'acquisition et de la conservation du revenu.

b. Plus – values

Les plus-values de cession d'actions réalisées par les personnes physiques sont imposables, dès le premier euro, si le montant global de leurs cessions de valeurs mobilières et droits sociaux réalisées au cours de l'année civile dépasse, au niveau du foyer fiscal, le seuil de 15 000 euros, au taux de 16%, auquel s'ajoutent:

- la contribution sociale généralisée au taux de 8,2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu,
- le prélèvement social de 2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu,
- la contribution additionnelle au prélèvement social de 0,3%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- la CRDS au taux de 0,5%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

En cas de moins-values, celles-ci peuvent être imputées sur les plus-values de même nature réalisées au cours de l'année de cession et, éventuellement, des dix années suivantes, à condition que le seuil de cession de 15 000 euros visé ci-dessus ait été dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

La loi de finances rectificative pour 2005 prévoit que pour les cessions réalisées à partir du 1^{er} janvier 2006, la plus-value sera diminuée d'un abattement d'un tiers pour chaque année de détention au-delà de la cinquième. Les plus-values seront ainsi définitivement exonérées (hors prélèvements sociaux) lorsque les titres seront cédés après avoir été détenus pendant plus de 8 ans.

c. Régime spécial des PEA

Les actions de la Société souscrites dans le cadre de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA seront éligibles au PEA.

Tant que le plan d'épargne en actions fonctionne, les dividendes perçus et les plus-values réalisées sont exonérés d'impôt sur le revenu. Lors de la clôture des PEA de plus de 5 ans, le gain réalisé est soumis au prélèvement social, à la contribution sociale généralisée et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale.

Le tableau ci-dessous résume les différents impôts applicables en fonction de la date de clôture du PEA :

Durée de vie du PEA	Prélèvement social ⁽¹⁾	CSG	CRDS	I.R.	Total
Inférieure à 2 ans	2,3%	8,2%	0,5%	22,5%	33,5% ⁽²⁾⁽³⁾
Comprise entre 2 et 5 ans	2,3%	8,2%	0,5%	16,0%	27,0% ⁽²⁾⁽³⁾
Supérieure à 5 ans	2,3%	8,2%	0,5%	0,0%	11,0% ⁽³⁾

Les dividendes perçus dans le cadre d'un PEA ainsi que ceux perçus hors PEA ouvriront droit au crédit d'impôt égal à 50% du dividende et plafonné à 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille du bénéficiaire. Ce crédit d'impôt ne sera pas versé sur le plan, mais il sera imputable, dans les mêmes conditions que le crédit d'impôt attaché aux dividendes perçus hors du cadre d'un PEA, sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des dividendes, et restituable en cas d'excédent.

A la clôture d'un PEA avant l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de la date d'ouverture fiscale ou, sous conditions, après 5 ans, lorsque la valeur liquidative du plan ou de rachat du contrat de capitalisation est inférieure au montant des versements effectués sur le plan depuis son ouverture, la perte est imputable sur les plus-values de cession de valeurs mobilières de même nature réalisées hors d'un PEA au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition que le seuil annuel de cession des valeurs mobilières (et droits ou titres assimilés)

applicable au titre de l'année de réalisation de la moins-value soit dépassé au titre de l'année considérée.

d. Impôt de solidarité sur la fortune

Les actions détenues par les personnes physiques sont comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

e. Droit de succession et de donation

Sous réserve des dispositions des conventions internationales, les actions de la Société acquises par les personnes physiques résidentes de France par voie de succession ou de donation seront soumises aux droits de succession ou de donation.

4.11.1.2. Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés

a. Dividendes

Personnes morales n'ayant pas la qualité de société mère en France

Les personnes morales françaises qui détiennent moins de 5 % du capital de la Société n'ont pas la qualité de société mère pour l'application du régime prévu aux articles 145 et 216 du Code général des impôts.

Les dividendes perçus par ces sociétés sont imposables dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux normal de l'impôt sur les sociétés actuellement égal à 33,1/3 %, majoré de la contribution additionnelle de 1,5 % (article 235 ter ZA du Code général des impôts ; cette contribution additionnelle est supprimée pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2006) et, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 % (article 235 ter ZC du Code général des impôts) qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés, diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 € par période de douze mois.

Certaines personnes morales sont susceptibles, dans les conditions des articles 219-I-b et 235 ter ZC du Code général des impôts, de bénéficier d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 15 % et d'une exonération de la contribution sociale de 3,3 %.

Personnes morales ayant la qualité de société mère en France

Conformément aux dispositions des articles 145 et 216 du Code général des impôts, les personnes morales françaises détenant au moins 5 % du capital de la Société peuvent bénéficier, sous certaines conditions et sur option, du régime des sociétés mères et filiales en vertu duquel les dividendes perçus par la société mère ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de ces dividendes représentative des frais et charges supportés par cette société ; cette quote-part est égale à 5 % du montant desdits dividendes sans pouvoir toutefois excéder pour chaque période d'imposition le montant total des frais et charges de toute nature exposés par la société mère au cours de l'exercice considéré.

b. Plus-values

Les plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession des actions de la Société sont incluses dans le résultat soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux actuel de l'impôt sur les sociétés de 33,1/3 % majoré de la contribution additionnelle de 1,5 % (article 235 ter ZA du Code général des impôts, cette contribution additionnelle est supprimée pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2006), et, le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 € par période de douze mois (article 235 ter ZC du Code général des impôts).

En application des dispositions de l'article 219-I a ter du Code Général des Impôts, si les actions de la Société ont été comptabilisées dans un compte de titres de participation ou, le cas échéant, individualisées dans un sous-compte spécial, pendant une durée d'au moins deux ans à la date de la cession, les plus-values réalisées à l'occasion de leur cession peuvent bénéficier du régime spécial des plus-values à long terme et ainsi, être soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 15 % (augmenté de la contribution additionnelle et, le cas échéant, de la contribution sociale) soit un taux effectif de 15,225 % ou de 15,72 %.

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code Général des Impôts, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères prévu aux articles 145 et 216 du Code Général des Impôts. Les titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 €, et qui remplissent les conditions pour bénéficier du régime des sociétés mères et filiales autres que la détention de 5 % au moins du capital de la société émettrice sont également présumés constituer des titres de participation si ces titres sont inscrits en comptabilité au compte « titres de participation » ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable.

En application des dispositions de l'article 219-I-a quinquies du Code Général des Impôts, les plus-values résultant de la cession des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code Général des Impôts à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière et des titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 € mais représentant moins de 5 % au moins du capital de la société émettrice, seront imposées au taux réduit de 8 % (augmenté le cas échéant de la contribution sociale, soit un taux effectif de 8,264 %), à compter du 1^{er} janvier 2006, et exonérées de toute imposition pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (sous réserve de la réintégration, dans le résultat imposable au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, d'une quote-part de frais et charges égale à 5 % du montant net des plus-values).

Les moins-values à long terme réalisées, le cas échéant, lors de la cession des actions sont imputables exclusivement sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou, s'agissant des moins-values sur titres relevant du secteur d'imposition à 15 %, des dix années suivantes (sous réserve des conditions particulières d'imputation du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, telles qu'elles résultent de l'article 219-I a quinquies du Code Général des Impôts).

Chaque personne morale devra vérifier si le régime des plus ou moins-values à long terme est susceptible de s'appliquer aux gains et pertes réalisées lors de la cession des actions ainsi que les conditions d'imputation, à l'avenir, du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006.

4.11.2. Non-résidents fiscaux de France

a. Dividendes

En vertu du droit interne français, les dividendes distribués par une société dont le siège social est situé en France à ses actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25 %.

Toutefois, les actionnaires dont le siège de direction effective est situé dans un Etat membre de la Communauté européenne peuvent, sous les conditions de l'article 119 ter du Code général des impôts, bénéficier d'une exonération de la retenue à la source.

Par ailleurs, les actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé dans un Etat lié à la France par une convention fiscale internationale sont susceptibles, sous certaines conditions tenant notamment au respect de la procédure d'octroi des avantages conventionnels, de bénéficier d'une réduction partielle ou totale de la retenue à source.

Ces actionnaires n'ont plus droit au transfert de l'avoir fiscal ou au remboursement du précompte à compter des distributions faites en 2005 mais, lorsque ces actionnaires sont des personnes physiques, ils ont droit, sous déduction de la retenue à la source applicable, au remboursement du crédit d'impôt de 50 % plafonné attaché au dividende décrit ci-dessus au paragraphe (a) Dividendes, si la convention fiscale internationale conclue entre la France et l'Etat de leur résidence prévoit le transfert de l'avoir fiscal (Instruction 51-2-05 du 11 août 2005, n° 107 et suivants et annexe 7). L'administration fiscale française n'a pas encore fixé les modalités pratiques de restitution de ce crédit d'impôt aux actionnaires non-résidents éligibles.

Il appartiendra aux actionnaires de la Société de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions conventionnelles sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier et d'établir les conséquences, sur leur situation particulière de la souscription ou de l'acquisition d'actions de la Société.

b. Plus-values

Les plus-values réalisées à l'occasion des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières effectuées par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens l'article 4-B du Code Général des Impôts ou dont le siège social est situé hors de France sont généralement exonérées d'impôt en France, à moins que ces plus-values ne soient rattachables à un établissement stable ou à une base fixe soumis à l'impôt en France, ou que les droits détenus directement ou indirectement par le cédant, avec son groupe familial, dans les bénéfices de la société dont les actions sont cédées aient excédé 25 % à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession. Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'une participation excédant ou ayant excédé le seuil de 25 % au cours de la période susvisée sont

soumises à l'impôt en France au taux proportionnel de 16 %, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

c. Impôt de solidarité sur la fortune

Les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France ne sont pas imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune en France au titre de leurs placements financiers.

Les titres de participation (c'est-à-dire les titres qui permettent d'exercer une influence dans la société émettrice et, notamment, en principe, les titres représentant 10 % au moins du capital de la société émettrice et qui ont été soit souscrits à l'émission, soit conservés pendant au moins 2 ans) ne sont pas considérés comme des placements financiers et sont donc susceptibles d'être soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

d. Droits de succession et de donation

Sous réserve des dispositions des conventions internationales, les titres de sociétés françaises acquises par les personnes physiques par voie de succession ou de donation seront soumis aux droits de succession ou de donation en France.

4.11.3. Autre situations

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus devront s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

4.11.4. Règles spécifiques à Alternext

a. Impôt de bourse

Toutes les opérations portant sur les valeurs mobilières émises par les sociétés dont la capitalisation boursière n'excède pas 150 millions d'euros sont exonérées de cet impôt.

b. Sociétés de capital-risque (« SCR »), fonds communs de placement à risques (« FCPR ») et fonds communs de placement dans l'innovation (« FCPI »)

Sous certaines conditions, les SCR, les FCPR, et les FCPI sont actuellement exonérés d'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des produits et plus-values provenant de leur portefeuille, à condition notamment que celui-ci comprenne au moins 50 % de titres non admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé, français ou étranger émis par des sociétés ayant leur siège dans l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein, ayant une activité industrielle ou commerciale et soumise à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent.

Sous certaines conditions, les titres admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé européen, tel qu'Alternext, émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est

inférieure à 150 millions d'euros seront également susceptibles d'être pris en compte pour l'appréciation de ce quota de 50 %, dans la limite de 20 %.

Dans la mesure où la capitalisation boursière de la Société n'excède pas 150 millions d'euros, les titres de la Société sont susceptibles sous certaines conditions d'être pris en compte dans ce quota de 50 %.

c. Contrats d'assurance-vie investis en actions (article 125-0 A du CGI)

Les produits de contrats d'assurance-vie dont l'unité de compte est une part ou une action d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières peuvent être exonérés d'impôt sur le revenu en cas de rachat au-delà d'une durée de 8 ans, si l'actif de l'OPCVM est constitué :

- Pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 2005 (contrats « DSK »)
 - Pour 50 % au moins d'actions et de titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein ;
 - Dont 5 % au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment de parts de FCPR, de FCPI, d'actions de SCR, d'actions ou de parts de sociétés non cotées, ou d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé ou organisé dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

- Pour les contrats souscrits après le 1er janvier 2005 (contrats « Sarkozy »)
 - Pour 30 % au moins d'actions ou titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein,
 - Et au sein du quota de 30 % :
 - Pour 10 % au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment d'actions de sociétés non cotées, ou de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, de parts de FCPR, de FCPI ou d'actions de SCR,
 - Et pour 5 % au moins de titres non cotés.

Les titres de la Société, dans la mesure où la capitalisation boursière de celle-ci n'excède pas 150 millions d'euros, sont susceptibles, sous certaines conditions, d'être pris en compte pour l'appréciation des quotas d'investissement de 5 % (pour les contrats DSK) et de 10 % (pour les contrats Sarkozy) mentionnés ci-dessus.

d. Réduction d'impôt sur le revenu au titre de la souscription à l'augmentation de capital

Les versements au titre de la souscription en numéraire à une augmentation de capital de sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé peuvent ouvrir droit, jusqu'au 31 décembre 2006, à une réduction d'impôt sur le revenu en application de l'article 199 terdecis-0 A du CGI.

Parmi les conditions requises pour ouvrir droit à cette réduction d'impôt, figure en particulier la détention directe de plus de 50 % des droits sociaux attachés aux actions ou parts de la société, soit uniquement par des personnes physiques, soit par une ou plusieurs sociétés formées uniquement de personnes parentes en ligne directe ou entre frères et soeurs ainsi qu'entre conjoints, ayant pour seul objet de détenir des participations dans une ou plusieurs sociétés

répondant aux conditions générales requises pour entrer dans le champ de l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'impôt ne peuvent pas figurer dans un plan d'épargne en actions, un plan d'épargne entreprise ou interentreprises, un plan partenariat d'épargne salariale volontaire ou un plan d'épargne pour la retraite collectif.

La réduction d'impôt est égale à 25 % du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition. Les versements effectués sont retenus dans la limite annuelle de 20 000 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, ou de 40 000 euros pour les couples mariés ou partenaires d'un pacte civil de solidarité, soumis à une imposition commune.

L'octroi définitif des réductions est subordonné à la détention des titres jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Les titres de la société étant cotés sur un marché organisé et non réglementé, les souscriptions à l'augmentation de capital de la société sont susceptibles d'ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 199 terdecies-0 A du CGI si, à l'issue de la présente offre, les actions de la société sont détenues à plus de 50 % par des personnes physiques dans les conditions indiquées ci-dessus, et ce, en faisant abstraction des participations détenues par des organismes de capital risque.

Si la condition du seuil de 50 % est remplie, la société, qui remplit les autres conditions requises par l'article 199 terdecies-0 A du CGI, en informera les souscripteurs à l'augmentation de capital et leur délivrera, en temps utile, l'état individuel leur permettant, le cas échéant, de demander le bénéfice de la réduction d'impôt dans les conditions prévues par l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Si les conditions sont respectées, la société respectera les dispositions déclaratives.

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

5. CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1. Conditions, calendrier prévisionnel et modalités de l'offre

5.1.1. Conditions de l'offre

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et de certaines des actions existantes dans le public (le « Placement ») se réalisent dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une « Offre à Prix Ouvert », principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert ») d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors de France (le « Placement Global »)

Il est précisé que la diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P 1.2.1 et suivants du Livre II (« Règles particulières applicables aux marchés réglementés français ») des règles de marché d'Euronext.

La répartition des actions entre l'Offre à Prix Ouvert et le Placement Global sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande exprimée, conformément aux dispositions de l'article 321-115 du Règlement Général de l'AMF.

5.1.2. Montant de l'offre

La souscription minimum est de 1 (une) action : le montant minimum de souscription s'élève ainsi à 2,10 € (si l'on considère le point médian de la fourchette indicative de prix).

5.1.3. Procédure et période d'ouverture de l'offre

5.1.3.1. Procédure

Offre Publique à Prix Ouvert (OPO)

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert devront être passés par écrit auprès de tous établissements de crédit ou entreprises d'investissement habilités à la réception et à la transmission d'ordres pour le compte d'investisseurs.

Les personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sont les personnes physiques (ou les fonds communs de placement) de nationalité française ou résidentes en France ou ressortissantes de l'un des Etats parties aux accords et au protocole sur l'Espace Economique Européen (Etats membres de l'Union européenne, Islande, Norvège et Liechtenstein, ci-après les « Etats parties à l'accord sur l'EEE »).

Les autres personnes devront s'informer sur les restrictions locales de placement comme indiqué à la Section 5.2.1.

Les personnes désireuses de participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France.

Les personnes ne disposant pas en France d'un compte permettant l'acquisition ou la souscription d'actions de la Société dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert devront à cette fin ouvrir un tel compte chez un Prestataire de Services d'Investissement habilité lors de l'émission de leurs ordres.

Les ordres reçus pendant la période d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des dispositions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le prospectus (cf. paragraphes 5.1.7 et 5.3.1.).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert devront être reçus par des Prestataires de Services d'Investissement habilités pendant la période d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert, soit au plus tard le 29 septembre 2006 à 17 heures.

Les Prestataires de Services d'Investissement habilités en assureront, conformément aux modalités prévues dans l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert d'Euronext Paris, la transmission à Euronext Paris aux fins de centralisation.

Placement Global

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Eurotrading Capital Market au plus tard le 2 octobre 2006 à 12 heures.

5.1.3.2. Calendrier indicatif

Le calendrier ci-dessous et les dates figurant par ailleurs dans la présente note d'opération sont fournis à titre indicatif et pourront être modifiés en raison d'évènements indépendants de la volonté de la Société et affectant le bon déroulement de l'opération.

L'Offre à Prix Ouvert

L'Offre à Prix Ouvert débutera le 15 septembre 2006 et prendra fin le 29 septembre 2006 à 17 heures.

La date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert pourra être avancée ou prorogée. Les nouvelles modalités de l'offre seront alors mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion.

En tout état de cause, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert disposeront d'un délai d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert.

Placement Global

Le Placement Global débutera le 15 septembre 2006 et prendra fin le 2 octobre 2006 à 12 heures.

En cas de prorogation de la date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert, la date de clôture du Placement Global pourra être prorogée corrélativement.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis.

Dates principales

30-mai-06	Assemblée Générale Extraordinaire
12-sept-06	Obtention du Visa AMF
15-sept-06	Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'opération Communiqué de Presse de la Société annonçant le lancement de l'opération Parution BALO Ouverture de la période de la période de souscription de l'Offre Publique et du Placement Global
15-sept-06	
29-sept-06	Clôture de la souscription de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures
02-oct-06	Clôture de la souscription du Placement Global (sauf clôture anticipée) Fixation du Prix Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat du Placement Première cotation
03-oct-06	Communiqué de Presse de la Société indiquant les modalités définitives du Placement
05-oct-06	Règlement Livraison
06-oct-06	Début des négociations des actions sur Alternext

Les heures indiquées dans la présente note d'opération sont exprimées en heure de Paris. Les « jours de bourse » se réfèrent aux jours où les négociations sont ouvertes sur les marchés au comptant gérés par Euronext Paris.

5.1.4. Révocation/suspension de l'offre – Modification de modalités

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour l'Offre à Prix Ouvert ou le placement Global non prévue par la note d'opération, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de l'Offre à Prix Ouvert sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture l'offre publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de l'Offre à Prix Ouvert.

Il est précisé que les ordres émis dans le cadre l'Offre à Prix Ouvert et du placement Global seraient nuls si l'Autorité des Marchés Financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire.

5.1.5. Réduction des demandes de souscription/achat

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert pourront faire l'objet d'une réduction suivant les modalités indiquées ci-dessous.

La fraction des ordres inférieure ou égale à 100 actions et la fraction des ordres supérieure à 100 actions pourront chacune faire l'objet d'une réduction proportionnelle, étant précisé que la fraction des ordres inférieure ou égale à 100 actions bénéficiera d'un taux de service préférentiel par rapport à la fraction des ordres supérieure à 100 actions.

Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

5.1.6. Montant minimum et/ou maximum des demandes de souscription/achat

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global seront exprimés en nombre d'actions demandées sans qu'il soit imposé de minimum ou de maximum aux demandes de souscription/achat.

Offre à Prix Ouvert

Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre à Prix Ouvert.

Il est précisé qu'un ordre ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra donc être confié à un seul intermédiaire; s'agissant d'un compte comportant plusieurs titulaires, il ne peut être émis au maximum que le nombre de titulaires de ce compte.

Placement Global

Les ordres pourront comprendre des conditions relatives au prix.

5.1.7. Révocation des demandes de souscription/achat

Les ordres reçus dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des conditions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le prospectus (cf. paragraphes 5.1.4 et 5.3.1).

5.1.8. Règlement et livraison des actions

La date prévue de règlement-livraison des actions acquises ou souscrites est fixée au 5 octobre 2006. Les acquéreurs seront débités du montant de leur acquisition par les intermédiaires ayant reçu leurs ordres. Les actions acquises seront inscrites au compte-titre de chaque acquéreur à partir de cette date.

5.1.9. Publication des résultats de l'offre

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert ainsi que les allocations fera l'objet, le 2 octobre 2006, d'un communiqué de la Société et d'un avis de résultat de l'Offre à Prix Ouvert d'Euronext Paris le 3 octobre 2006.

Les modalités définitives de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global feront l'objet d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris.

5.1.10. Droits de souscription/achat

Sans objet

5.2. Plan de distribution et allocation des actions

5.2.1. Catégorie d'investisseurs potentiels – Pays dans lequel l'offre est ouverte – Restrictions de placement

a. Catégorie d'investisseurs potentiels

Les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres en réponse à l'offre.
Les entités autres que les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres dans le cadre du placement global

b. Pays dans lesquels l'offre est ouverte

L'offre est ouverte au public en France.

c. Restrictions applicables aux résidents de certains pays autres que la France

La diffusion du prospectus de la Société enregistré par l'AMF le 12 septembre 2006 sous le numéro 06-314, ou d'une composante de celui-ci, ou l'offre ou la vente des Actions peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Les personnes en possession du prospectus ou d'une composante de celui-ci doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute personne recevant le prospectus ou une composante de celui-ci doit s'abstenir de le distribuer ou de le faire parvenir dans de tels pays, en contravention avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelle que cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission du prospectus ou d'une composante de celui-ci, dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

Aucune mesure n'a été prise pour permettre une offre publique des Actions dans une quelconque juridiction autre que la France.

Le prospectus, toute composante de celui-ci, ou tout autre document ou communication relatif aux Actions, ne pourra être transmis et ne pourra constituer une offre de souscription ou d'achat d'actions dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable.

En particulier, les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis d'Amérique au sens de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières des Etats-Unis d'Amérique, telle que modifiée (« U.S. Securities Act ») et ne feront pas l'objet d'une offre ou d'un placement aux Etats-Unis. En conséquence, le prospectus ne pourra être utilisé à l'appui d'une quelconque offre ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Aucune communication portant sur cette offre ou aucun appel au public en vue de la souscription ou de la cession des Actions ne pourra être adressée aux Etats-Unis d'Amérique ou viser les personnes résidant ou présentes aux Etats-Unis d'Amérique.

Notamment, ni le prospectus (ou l'une quelconque de ses composantes) ni aucun autre document d'offre relatif à l'offre d'Actions ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux Etats-Unis d'Amérique.

5.2.2. Intention de souscription des principaux actionnaires de la société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%

A la connaissance de la Société, aucune personne parmi les principaux actionnaires de la Société ou les membres de ses principaux organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5% n'a exprimé son intention de souscrire à l'offre.

5.2.3. Information de pré-allocation

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel de la Clause d'Extension.

5.2.4. Résultat de l'offre – Début des négociations

Le résultat de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global fera l'objet d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris SA qui précisera les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis.

5.2.5. Clause d'extension

En fonction de la demande, le Société pourra décider d'augmenter le nombre initial d'actions nouvelles, d'un nombre d'actions égal à un maximum de 15% du nombre initial d'actions nouvelles, soit un maximum de 375.000 actions nouvelles complémentaires.

5.3. Fixation du prix

5.3.1. Prix auquel les actions seront offertes

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (le « **Prix de l'Offre à Prix Ouvert** ») sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix du Placement Global** ») et sera arrêté en même temps que celui-ci.

Le Prix du Placement Global résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.

Les allocations seront effectuées sur la base des critères de marché suivants :

- capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- quantité demandée ; et
- sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix du Placement Global pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 2,00 € et 2,20 € par action, fourchette qui pourra être modifiée à tout moment jusque et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix du Placement Global. Cette information est donnée à titre strictement indicatif et ne préjuge pas du Prix du Placement Global qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification de la fourchette de prix comme en cas de fixation du Prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Prix du Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de l'Offre à Prix Ouvert sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre à Prix Ouvert. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert.

5.3.2. Publicité du prix de l'offre

Le prix des actions offertes dans le cadre du Placement fera l'objet, le 15 septembre 2006, d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris SA.

5.3.3. Eléments d'appréciation du prix

International Technologie Sélection n'envisage pas de communiquer au marché financier de prévisions d'activité.

La fourchette de prix indicative, telle qu'elle est proposée dans le présent document, et qui fait ressortir une capitalisation de la Société à 10,5 millions d'euros avant augmentation de capital et 15,75 millions d'euros après augmentation de capital de 5,25 millions d'euros pour un prix fixé en milieu de fourchette par décision du Directoire de la Société le 1 septembre 2006, est cohérente avec les méthodes de valorisation usuellement employées conformément aux pratiques de marché dans le cadre de projets d'introduction et applicables à la société.

A partir de la fourchette indicative de prix proposée, la valorisation qui sera in fine retenue résultera de la méthode de construction du livre d'ordres conformément aux usages professionnels. Dans ce cadre, les investisseurs préciseront leurs indications de souscription en fonction de la valorisation qu'ils proposeront. Le prix final s'appréciera au regard de l'historique de la Société, des caractéristiques de son secteur d'activité et de ses perspectives de développement.

Cette fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques du marché, après un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs, et en particulier l'analyse financière réalisée par Eurocif sur la société et sa perception par les investisseurs,

ainsi que la connaissance par les établissements présentateurs de l'introduction du secteur de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui lui ont été fournies à la suite de ce processus par les établissements présentateurs.

Pour aboutir à la fourchette indicative proposée, les critères présentés ci-dessous ont été retenus.

Méthode des multiples de comparables boursiers :

Les sociétés retenues dans l'échantillon des comparables exercent des activités proches de celles de la société. Les multiples des sociétés des échantillons retenus à titre illustratif ci-dessous peuvent se comparer à ceux d'International Technology Sélection, sachant que les multiples exposés résultent des données financières passées et ou d'un consensus.

Sociétés	Capi au 01/09/06	Dettes nettes 06	Valeur d'entreprise	CA 05	CA 06	CA 07	Ebitda 05	Ebitda 06	Ebitda 07
Philips	32 896	239	33 135	30 395	32 476	33 993	3 276	3 365	3 849
Thomson SA	3 419	1 307	4 725	5 691	5 952	6 180	833	880	909
Samsung Electronics	78 205	-5 483	72 722	46 718	48 535	54 082	10 667	11 065	12 938
Lg Electronics Inc	8 020	2 209	10 229	19 330	19 316	20 894	1 403	1 276	1 619
Research in Motion Ltd.	11 937	-739	11 198	1 613	2 110	2 605	525	651	800
Logitech International SA	3 251	-263	2 988	1 499	1 639	1 873	195	203	235
Tom Tom	3 500	-332	3 169	720	1 297	1 636	199	290	337
Garmin Ltd.	7 956	-282	7 674	803	1 285	1 639	298	431	480
Archos SA	336	-43	293	103	163	260	8	13	24
Parrot	319	0	319	81	155	215	14	11	29

Source : JCF - Infnancials

Sociétés	VE/Ebitda 05	VE/Ebitda 06	VE/Ebitda 07	VE/CA 05	VE/CA 06	VE/CA 07	PE 05	PE 06	PE 07
Philips	10,1	9,8	8,6	1,09	1,02	0,97	21,0	19,0	15,1
Thomson SA	5,7	5,4	5,2	0,83	0,79	0,76			
Samsung Electronics	6,8	6,6	5,6	1,56	1,50	1,34	13,9	10,9	8,6
Lg Electronics Inc	7,3	8,0	6,3	0,53	0,53	0,49	18,5	9,2	7,2
Research in Motion Ltd.	21,3	17,2	14,0	6,94	5,31	4,30	30,2	26,3	24,0
Logitech International SA	15,3	14,8	12,7	1,99	1,82	1,60	27,7	23,1	17,8
Tom Tom	16,0	10,9	9,4	4,40	2,44	1,94	23,8	17,1	14,4
Garmin Ltd.	25,7	17,8	16,0	9,56	5,97	4,68	31,8	26,3	23,5
Archos SA	36,6	22,5	12,2	2,84	1,80	1,13			
Parrot	23,2	27,8	11,0	3,94	2,06	1,48	41,4	23,3	15,9
Moyenne	16,8	14,1	10,1	3,4	2,3	1,9	26,0	19,4	15,8
Médiane	15,7	12,8	10,2	2,4	1,8	1,4	25,8	21,1	15,5

Source : JCF - Infnancials

Sur cette base de comparables, ont été retenues les médianes des différents multiples boursiers (moins favorables que les moyennes) pour tenir compte de la jeunesse de la Société et d'un leadership national (versus mondial pour les sociétés étrangères du panel)

Méthodes	2005	(1)	2006	(1)	2007	(1)
Valo. par les EV/CA	25 663	20%	29 783	20%	54 583	20%
Valo. par les EV/Ebitda	9 876	40%	7 626	40%	29 101	40%
Valo. par les PE	8 711	40%	6 357	40%	24 225	40%
Moy. pondérée ⁽¹⁾	12 567	100%	11 550	100%	32 247	100%

⁽¹⁾ Coefficient de pertinence

Eurocif ©

Pondération des exercices 60% 25% 15%

15 265 K€

Sur la base de cet ensemble, l'analyse financière réalisée par Eurocif a retenu une valorisation de 15 265 K€.

Méthode des Discounted Cash Flows (DCF)

La méthode des discounted cash flows (DCF) permet de valoriser l'entreprise sur la base de ses cash flows futurs.

Le taux d'actualisation retenu, Coût moyen Pondéré du Capital (CMPC), a été calculé sur la base d'un taux sans risque de 4,00% (rendement de l'OAT 10 ans) majoré d'une prime de risque de 8,37% (constituée de 4,5% de prime de risque de marché et 3,87% de risque spécifique). Le CMPC ressort identique aux coûts des fonds propres à 12,37%.

Les flux actualisés (7 306 K€) couvrent la période 2006-2016. La valeur terminale actualisée (9 313 K€) est calculée à partir des résultats d'exploitation nets d'impôts générés après 2016 actualisés et calculés sur la base du Rex (3 399 K€).

Hypothèses en K€	2005	2006e	2007e	2008e	2009e	2010e	2011e	2012e	2013e	2014e	2015e	2016e	TMVA 10-16
CA	11 608	17 784	40 302	71 586	88 543	101 945	113 234	124 533	132 005	139 926	148 321	157 221	
Croissance du CA	+138%	+53%	+127%	+78%	+24%	+15%	+11%	+10%	+6%	+6%	+6%	+6%	7,5%
Marge Ebitda	6,8%	4,4%	7,7%	8,0%	8,1%	7,5%	7,2%	7,1%	6,6%	6,1%	5,6%	5,1%	

Valorisation par les Discounted Cash Flow

En K€	2006e	2007e	2008e	2009e	2010e	2011e	2012e	2013e	2014e	2015e	2016e	TMVA 10-16
Excédent brut d'exploitation	782	3 092	5 746	7 174	7 618	8 184	8 883	8 756	8 582	8 355	8 071	1,0%
Impôt normatif sur Ebit	-216	-887	-1 715	-2 323	-2 275	-2 397	-2 520	-1 896	-1 793	-1 671	-1 527	
Variation du BFR	2 308	4 326	6 788	3 984	3 149	2 653	2 655	2 154	1 584	937	208	
Cash flows opérationnels	-1 742	-2 121	-2 757	867	2 193	3 134	3 708	4 706	5 205	5 747	6 336	19,3%
Investissements	-50	-60	-70	-80	-90	-100	-110	-117	-124	-131	-139	
Free cash flows opérationnels	-1 792	-2 181	-2 827	787	2 103	3 034	3 598	4 589	5 082	5 616	6 197	19,7%
Discount	100%	89%	79%	70%	63%	56%	50%	44%	39%	35%	31%	
Free Cash flows actualisés	-1 792	-1 941	-2 239	554	1 319	1 693	1 787	2 029	1 999	1 966	1 931	
Rex 2016 net d'impôt												3 399
TMVA du Rex net d'IS sur 2011/2016		-0,20%										
Somme des FCF actualisés		7 306										
Valeur terminale actualisée												9 313
Valeur totale actualisée		16 619										
+ Actifs financiers												
- Dette nette 2005		2 411										
- Intérêts minoritaires		0,0										
Valeur d'IT'S LABEL en K€		14 208										

Hypothèses du modèle ci-dessus

Taux de croissance du CA 2013-2016 6,0%
Coût moyen pondéré du capital 12,37%

Hypothèses aux modèles ci-dessus et ci-contre

Taux d'imposition 2006-2009 33,0%
Taux d'imposition à partir de 2010 31,0%
Taux de croissance à l'infini post 2016 (g) 1,0%

Sensibilité CA/CPMC		Coût moyen pondéré du capital				
		11,4%	11,9%	12,37%	12,9%	13,4%
Taux	2,0%	14 500	13 279	12 165	11 146	10 209
croissance	4,0%	15 653	14 349	13 161	12 073	11 075
du CA entre	6,0%	16 888	15 475	14 208	13 049	11 988
2006 et 2009	8,0%	18 142	16 659	15 308	14 074	12 943
	10,0%	19 484	17 903	16 465	15 151	13 948

Sur la base des hypothèses ci-dessus, l'analyse financière réalisée par Eurocif a retenu une valorisation de la société par la méthode des DCF de 14 208 K€.

Synthèse des valorisations :

Méthodes	Valeur Instantanée sur la base de l'analyse financière		Valeur Instantanée après décote décidée par le Directoire	
	en millions d'€	par action*	en millions d'€	par action*
Comparaisons boursières	15,26	3,1	10,90	2,2
DCF	14,20	2,8	10,10	2,0
Moyenne	14,73	2,9	10,50	2,1

Source : Analyse financière EUROCIF

Méthodes de valorisations non retenues

Ont été exclues car jugées non pertinentes les méthodes d'évaluation suivantes :

- **Actif net** : cette méthode patrimoniale est peu adaptée à la Société du fait de sa jeunesse et de son actif en grande partie immatériel ((marque, capital humain, modèle sans usine,...)).
- **Achats et ventes de sociétés comparables** : les transactions récentes sont rares et porte principalement sur des sociétés cotées.
- **Méthode de l'EVA** : Compte tenu de l'actif économique peu représentatif de la société et de la rentabilité économique peu stabilisée (société récente) cette méthode n'a pas été jugée pertinente.
- **Dividendes actualisés** : IT'S est une société en croissance qui évolue dans un secteur technologique encore peu mature. Il est donc présumé que le taux de distribution de dividendes sera faible afin de financer la croissance future de la société.

5.3.4. Disparité de prix

Messieurs Franck ROSSET, Eddy ACHOUR et William BOUZEMARENE ont acquis le 8 décembre 2005 respectivement 23 000, 5 000 et 2 000 actions de la Société au prix de 4 euros par action. Compte tenu de la division par 50 du nominal, décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 mai 2005, le prix de revient par action est de 0,08 €, faisant ainsi apparaître une décote de 2 525% par rapport au milieu de la fourchette du prix des actions offertes dans le cadre du Placement.

5.4. Placement

5.4.1. Coordonnées du Listing sponsor

CFD Corporate Finance
29, avenue Hoche
75008 Paris

5.4.2. Coordonnées du Prestataire de services d'investissements en charge du placement

Eurotrading Capital Market
13 rue Vivienne
75002 Paris

5.4.3. Coordonnées des intermédiaires chargés de la centralisation du placement - du service financier et des dépositaires

La centralisation du placement, le Service titres et le service financier des actions de la Société sont assurés par :

CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy les Moulineaux

5.4.4. Garantie

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin.

Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

6. ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITE DE NEGOCIATION

6.1. Admission aux négociations

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date de la présente note d'opération et les actions nouvelles à émettre ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les conditions de cotation des actions seront dans un avis d'Euronext Paris

La première cotation des actions de la Société devrait avoir lieu le 2 octobre 2006. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 6 octobre 2006.

6.2. Places de cotation

Les actions de la Société ne sont actuellement admises aux négociations sur aucun marché boursier, réglementé ou non.

6.3. Contrat de liquidité

Non applicable.

6.4. Stabilisation

Non applicable.

7. DETENEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

7.1. Actionnaires cédants

Néant

7.2. Nombre et catégorie de titres offerts par chacun des actionnaires cédants

Néant.

7.3. Convention de blocage

Néant

8. DEPENSES LIEES A L'OFFRE

Le produit brut de l'émission des actions nouvelles (hors exercice de la clause d'extension) est estimé à environ 5 250 000 € en considérant que le nombre d'actions émises est de 2 500 000 et que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 2,10 € par action).

Sur ces mêmes bases, la rémunération des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs sont estimés à 387,5 K€.

9. DILUTION

9.1. Incidence de l'émission sur les capitaux propres

En cas d'émission réalisée à 100%, soit 2 500 000 actions nouvelles, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au milieu de la fourchette indicative de prix (soit 2,10 € par actions), le produit brut de l'émission s'élèverait à 5 250 000€, soit une augmentation de capital de 125 000€ et une prime d'émission de 5 125 000 €.

Le capital social de la Société et les capitaux propres évolueront de la façon suivante :

	Avant émission	Après augmentation de capital à 75%	Après augmentation de capital à 100%	Après augmentation de capital à 115%
Capitaux propres (€)	708 256	4 323 881	5 570 756	6 318 881
Nombre d'actions composant le capital	5 000 000	6 875 000	7 500 000	7 875 000
Capitaux propres par action (€)	0,14	0,63	0,74	0,80

9.2. Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

En supposant un nombre d'actions nouvelles émises égal à 2 500 000 actions, l'incidence des cessions et des émissions sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

Incidence sur la participation sur le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission verrait sa participation dans le capital de la Société passer à 0,67% ou à 0,63% en fonction de l'exercice ou non de la clause d'extension..

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote avant et après le placement est susceptible d'évoluer comme suit :

Répartition du capital et des droits de vote

Incidence de l'émission des actions nouvelles	Avant émission des actions nouvelles			Après augmentation de capital à 75%			Après augmentation de capital à 100%			Après augmentation de capital à 115%		
	CAPITAL	% Capital	% droits de vote	CAPITAL	% Capital	% droits de vote	CAPITAL	% Capital	% droits de vote	CAPITAL	% Capital	% droits de vote
JL. Haurais	1 100 000	22,00	22,00	1 100 000	16,00	16,00	1 100 000	14,67	14,67	1 100 000	13,97	13,97
RZ. Haurais	500 000	10,00	10,00	500 000	7,27	7,27	500 000	6,67	6,67	500 000	6,35	6,35
G. Giudicelli	1 700 000	34,00	34,00	1 700 000	24,73	24,73	1 700 000	22,67	22,67	1 700 000	21,59	21,59
E. Achour	500 000	10,00	10,00	500 000	7,27	7,27	500 000	6,67	6,67	500 000	6,35	6,35
F. Rosset	1 099 949	22,00	22,00	1 099 949	16,00	16,00	1 099 949	14,67	14,67	1 099 949	13,97	13,97
W. Bouzmarene	100 000	2,00	2,00	100 000	1,45	1,45	100 000	1,33	1,33	100 000	1,27	1,27
L. Vilain	50	0,00	0,00	50	0,00	0,00	50	0,00	0,00	50	0,00	0,00
European Sales Growth	1	0,00	0,00	1	0,00	0,00	1	0,00	0,00	1	0,00	0,00
S/TOTAL	5 000 000	100,00	100,00	5 000 000	72,73	72,73	5 000 000	66,67	66,67	5 000 000	63,49	63,49
Actions nouvelles				1 875 000	27,27	27,27	2 500 000	33,33	33,33	2 875 000	36,51	36,51
TOTAL	5 000 000	100,00	100,00	6 875 000	100,00	100,00	7 500 000	100,00	100,00	7 875 000	100,00	100,00

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre

Ni CFD Corporate Finance, ni Eurotrading Capital Market n'ont détenu, ni ne détiennent, pour compte propre, directement ou indirectement, d'actions de la société.

10.2. Responsables du contrôle des comptes

10.2.1. Commissaire aux comptes titulaire

- **Arcade-Audit**

Représenté par Monsieur Sydney Charbit
26, rue de La Quintinie
75015 PARIS

Date de début du premier mandat : 12 décembre 2002

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

10.2.2. Commissaire aux comptes suppléant

- **Monsieur LEFEVRE Bernard Raphaël,**

23, rue de la Boétie
75008 Paris

Date de début du premier mandat : 12 décembre 2002

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.